

Histoires de l'Inquisition

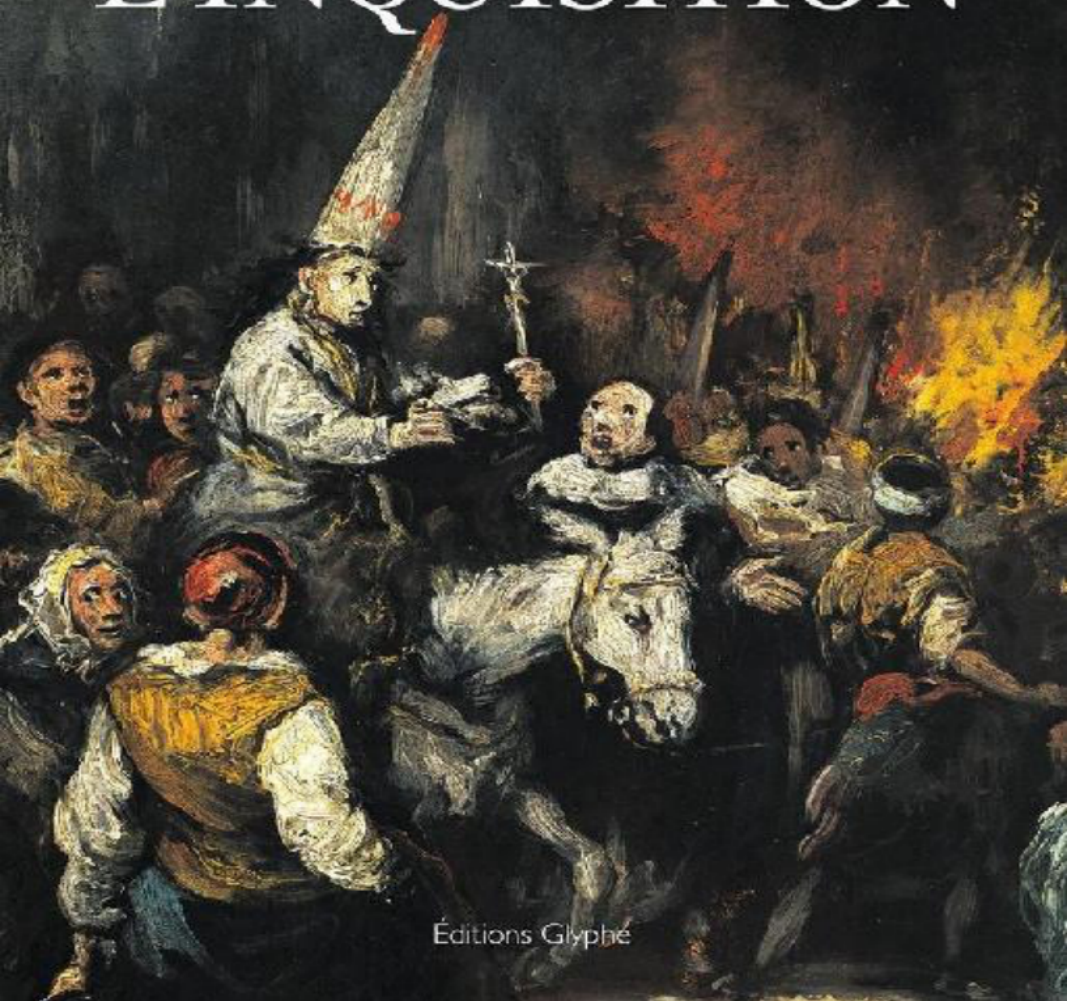
Rémy Bijaoui

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Rémy Bijaoui

HISTOIRES DE L'INQUISITION



Éditions Glyphe

Rémy Bijaoui

HISTOIRES DE L'INQUISITION



Éditions Glyphe

RÉMY BJAOUT

Histoires de l'Inquisition

Histoire et société
Éditions Glyphe

À Mady Sarfati

« Mais le crime d'hérésie n'est-il pas le plus grand, le plus grave parmi
les crimes les plus horribles ? »

Le Manuel des inquisiteurs

« Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme le
sarment inutile ; il séchera ; et on le ramassera pour le jeter au feu, et
il brûlera. »

Évangile de saint Jean, chap. XV, v.6

LE BÛCHER DE MONTSEGUR

SURPLOMBANT LA PLAINE DU LAURAGUAIS, le château d'Avignonnet baignait dans la paix sereine de la nuit. Une nuit douce de printemps de l'année 1242. À l'intérieur du donjon, dix hommes dormaient profondément. Soudain, dans un fracas terrifiant de cauchemar, les portes de la grande salle volèrent en éclat. Ce fut, en un instant, un tumulte, une furie effroyables. Surpris dans leur sommeil, les dix hommes épouvantés eurent juste le temps d'entonner un *Te deum*, suivi de cris et de râles. Frappés de coups de haches et de massues au visage, à la poitrine, par une meute déchaînée, les malheureux, tout sanglants, s'écroulèrent pour ne former bientôt qu'une bouillie écarlate.

La cause de ce déferlement sauvage ? Elle est, précisément, dans la fonction de ces dix hommes. Des religieux. Mais d'une espèce particulière : la plus redoutée en ces temps de Sainte Terreur. C'étaient les nouveaux inquisiteurs, arrivés la veille pour installer dans le château leur tribunal impitoyable. À leur tête Guilhem Arnault, un dominicain au regard de braise, le compagnon du célèbre Frère Dominique, et son adjoint Étienne de Saint-Thibery, un franciscain. Les deux inquisiteurs étaient assistés dans leurs fonctions par deux autres dominicains, Garsias d'Aure et Bernard de Roquefort. Deux prêtres de Toulouse, assesseurs du tribunal, dont l'un, Raymond Carbonnier, représentait l'autorité épiscopale, complétaient la formation du Tribunal. Les quatre autres hommes étaient des familiers du Saint-Office.

Ce meurtre collectif – un bloc de haine et de détermination – s'inscrit dans un contexte de guerre politico-religieuse comme l'Histoire en a trop connu.

*

En apparence, Rome avait vaincu. L'ouragan de fer et de feu, venu du Nord, trente-trois années auparavant, sous la bannière du Christ, avait définitivement réduit le pays des Albigeois. Le signal

déclencheur de cette croisade avait été un tragique fait divers. Le 14 janvier 1208, Pierre Castelnau, légat du pape, venu porter à Raymond VI – ce prince du Midi protecteur des hérétiques – des lettres de reproches, est sauvagement assassiné au passage du Rhône par un chevalier de Beaucaire, vassal du comte. Raymond VI a-t-il commandité le meurtre ? On l'a dit, sans preuves certaines. Hors de lui, ivre de douleur, Innocent III saute sur ce crime. Il écrit aux Rois de France et d'Angleterre, à tous les seigneurs de la chrétienté pour réclamer l'emploi de la force. Donc, une croisade. Une croisade lancée contre les Albigeois.

Ce fut une guerre atroce, comme le sont en général les guerres de religion. Une guerre de vingt ans, aveugle et cruelle, une de ces guerres du Moyen Âge où les villes qui ne s'ouvraient pas étaient mises à sac, les maisons pillées et incendiées, les hommes éventrés, les femmes violées. Longtemps, les têtes chaudes du Midi garderont le souvenir épouvanté des cent aveuglés de Bram, des quatre cents brûlés de Carcassonne, des vingt-cinq mille tués de Béziers, du carnage de Lavaur dont la suzeraine, Guiraud de Laurac, fut jetée en travers d'un puits et recouverte de pierres au milieu des rires goguenards de la soldatesque.

Tout cela, au nom du Christ. Car, dans cette chevauchée fantastique, l'Église avait marché aux côtés du Roi de France. Derrière l'épée, la croix. Derrière l'armée capétienne, une nuée de clercs et de moines fougueux et fanatiques. Les deux puissances s'étaient épaulées pour vaincre l'hérésie. Et en Occitanie l'hérésie porte un nom : le catharisme. Or, malgré le fléau des croisés du Nord, malgré les flammes des bûchers gigantesques, malgré la terreur et la persécution, l'évidence était là : les Cathares survivaient.

Qui sont-ils ces Cathares du Midi de la France, de qui vingt années de guerre longue et sanglante n'avaient pu extirper l'âme ardente ?

Étymologiquement, *cathare* vient du grec *katharos* qui signifie « pur ». Cette Contre-Église a surgi au commencement du XIII^e siècle dans les vallées du Rhône et de la Garonne pour essaimer partout en Europe et spécialement en Italie du Nord. Mais c'est surtout dans le Languedoc que le mouvement prendra son plein essor en faisant tache d'huile dans le Toulousain et ses abords, jusqu'aux confins des Pyrénées. À l'origine, une hérésie ancienne, venue d'Orient, contre laquelle l'Église primitive eut à lutter pour sa survie : le manichéisme. Éradiquée, cette doctrine renaît comme un surgeon en Occident sous le nom de catharisme, et menace de dévorer les terres de l'Église. Une doctrine qui se résume à ceci : il existe dans le monde deux principes qui s'affrontent : le Bien et la Mal, le Parfait et l'Imparfait, l'Éternel et le Temporel, l'Esprit et la Matière. Cependant, les Cathares ne conçoivent pas que Dieu – Être essentiellement bon et infiniment pur –

ait pu créer un monde qui n'est que Mal et Corruption. Ce monde visible, ce monde de la matière est donc l'œuvre d'un autre Dieu, un Dieu mauvais qu'ils nomment Satan ou Lucibel. C'est de ce Dieu du Mal que l'Homme est né. Ayant créé les corps corruptibles avec de la boue, Satan y emprisonne des âmes, capturées dans les fourrées du ciel. Il leur enseigne l'acte de chair et les joies de la concupiscence ; puis, chaque âme, après la mort, rejoint un autre corps. Quant au Bon Dieu, ayant pris en pitié ces âmes perdues, il décide pour les sauver de leur envoyer Jésus. Pour les Cathares, Jésus n'est pas Dieu mais son messenger. Pur esprit – et non incarnation, toute matière étant essentiellement mauvaise –, il prendra un corps d'homme, en apparence, pour sauver l'humanité. Donc, pas d'enfer ni de purgatoire. L'itinéraire de la délivrance passe par une chaîne de réincarnations purificatrices, au bout de laquelle les âmes seront sauvées. Aussi bien, les cathares refusent tout contact avec la matière. Exclut le baptême par l'eau, la croix et le signe de croix, l'acte de chair. Point de mariage. Point de procréation – prolongement de la matière ! Dans cet esprit, les cathares s'abstiennent aussi de manger de la viande ou tout ce qui vient de l'animal. Et pour consacrer leur renoncement au monde de la matière, et faire d'eux des « parfaits »¹ (*perfectis*), les cathares instituent un sacrement particulier, un baptême spirituel appelé le *consolamentum*. Cette pratique – héritée de l'Église primitive – conférant l'Esprit Saint, engage le Parfait à se détacher pour toujours des choses corruptibles et à renier sa foi, même sous menace de mort.

On comprend qu'une telle doctrine retentit aux oreilles du Souverain Pontife comme une menace grave pour l'Église de Rome. Ce sont les fondements du dogme catholique qui s'écroulent. Niée la passion. Niée l'incarnation. Niée La Trinité : le Fils n'est plus l'égal du Père. Pas plus d'images de saints que de culte des reliques. De fait, l'Église romaine reflète l'image scandaleuse du mensonge, voire – dans un climat de décadence marquée par l'indolence et l'immoralité ostentatoire des évêques – de la dépravation. Elle devient, cette Église, la Bête de l'Apocalypse : un objet d'exécration. On la traite de « synagogue de Satan ». Le plus grave, c'est que l'hérésie, tel un chancre affreux, dévore toutes les couches de la population du Midi, du bas au haut de l'échelle sociale, jusqu'aux grands seigneurs et – un comble ! – le clergé lui-même, miné par sa mollesse jouissive.

*

L'Église a, littéralement, le couteau sous la gorge. Le Pape Innocent III perçoit le danger : il décide de réagir, il lance une croisade spirituelle. Mais, tête politique, le Pontife sait qu'il ne peut s'appuyer sur un clergé pourri. Il écrira, lucide, à l'un de ses correspondants :

« Les évêques confèrent les dignités ecclésiastiques sans souci de leur devoir pastoral à des jeunes gens ignares qui n'ont même pas reçu les ordres sacrés et dont la vie et les mœurs sont trop souvent une offense à la morale... Tel prêtre, tel peuple. » Des légats vont donc s'employer à raviver le zèle évangélique. Ils prêchent de leur mieux, dans les villes et dans les campagnes. Partout où ils vont, ils recherchent le dialogue, ils tentent par les moyens les plus radicaux de réformer le clergé, ils font valser les évêques... Peines perdues : l'hérésie se répand comme un feu de broussaille, les églises continuent de se vider, les clercs de désertir la cause de Dieu.

Il faut dire qu'ils n'ont rien pour se concilier le crédit du peuple, ces missionnaires en puissant équipage, rutilants dans leurs habits de Cour, qui s'avancent à dos de mule pomponnée et traînent à leur suite une foule de domestiques. Le succès du catharisme vient précisément de ce rejet du luxe du haut clergé, de ces excès de faste et d'opulence aux dépens du petit peuple. Échec donc de la mission cistercienne. Mais aussi – plus grave – échec de l'Ordre des mendiants qui lui succède et de son fondateur, ce Dominique de Guzman – un chanoine espagnol – qui, pourtant, à l'exemple des « parfaits », arbore l'appareil de la pauvreté et de l'austérité évangéliques. Moqué, humilié, traîné parfois dans la boue, saint Dominique, l'homme à la bonne parole, le faiseur de miracles, échoue à son tour.

Et voilà que par un matin froid de janvier 1208, l'hérésie récalcitrante frappe au cœur de la chrétienté en assassinant Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelonne, le légat du Pape en personne.

La croisade spirituelle a fait long feu. La croisade militaire commence.

*

Trente années ont passé. L'Hérésie relève la tête, s'enfle à nouveau. Si le catharisme, en tant que culte officiel, a vécu sous la charge des « Barbares du Nord », si les protecteurs de l'hérésie eux-mêmes se sont soumis, si le Languedoc vaincu est définitivement rattaché à la Couronne, les cathares sont toujours là, toujours aussi nombreux, repliés dans les campagnes, prêchant dans les grottes, plus que jamais attachés à leur dogme, à leurs rites précis et méthodiques. Il éclate surtout à l'évidence que la paix religieuse – entendez le triomphe de l'Église catholique et romaine par l'écrasement des cathares – ne tient pas qu'à l'épée.

Un pape hardi – Grégoire IX – croit trouver la solution. Des hommes iront parachever le travail des armées, en profondeur. Des hommes sans armes mais combatifs, intrépides, dotés de la seule force spirituelle, sévère, impitoyable, d'une institution nouvelle aux

pouvoirs illimités : l'Inquisition ! C'est à elle, l'Inquisition épiscopale, qu'incombera la tâche – en apparence insurmontable – de venir à bout de la résistance cathare, en planifiant dans ces pays du Languedoc une véritable terreur religieuse.

Les tribunaux d'inquisition vont commencer leur sinistre besogne. À leur tête, des individus capables de tout, fanatiques de Dieu, pénétrés de leur mission et de la justesse de leur cause. L'histoire a retenu quelques noms : Pierre Cella, Guilhem Arnaud, Arnaud Catala, Ferrer le Catalan, Pons de Saint-Gilles, Pons de Lesparre, Bernard de Caux et tant d'autres, plus obscurs... « tous prêts à la souffrance autant qu'impitoyables à l'infliger. »²

Couverts de la suprême autorité de l'Église, ces rudes hommes, dont le métier « d'inquisiteur » est l'unique fonction, pourchassent l'hérésie sans relâche. Aucune limite à leur zèle, aucun obstacle à leur courage. On les voit jour et nuit, dans les villes et les villages, investir les habitations des suspects, s'enquérir, interroger, solliciter les dénonciations. Des battues nocturnes sont organisées pour retrouver des cathares cachés. Un jour, on découvre à Castelnaudary, grelottant dans un bois, dix-sept *perfectis*. Ils sont aussitôt livrés au bras séculier. Brûlés.

La machine fonctionne à fond, échappant à tout contrôle, y compris celui des légats et des évêques. Une machine de police et de combat : surveiller les âmes, écraser les résurgences. La procédure – invariable – a été fixée par Grégoire IX dans une lettre au « Premier Inquisiteur », Conrad de Marbourg, lettre datée du 11 octobre 1231 : « Lorsque vous arriverez dans une ville, vous convoquerez les prélats, le clergé et le peuple, et vous ferez une solennelle prédication ; puis vous vous adjoindrez quelques discrètes personnes et ferez avec un soin diligent votre enquête sur les hérétiques et les suspects. Ceux qui, après examen, seront reconnus coupables ou suspects d'hérésie devront promettre d'obéir absolument aux ordres de l'Église : sinon vous aurez à procéder contre eux suivant les statuts que nous avons récemment promulgués contre les hérétiques. »

Ces « statuts », on les connaît. Le tribunal ambulant s'installe dans la cité. On commence par promulguer deux édits : l'*Edit de Foi* qui ordonne à la population, sous peine d'excommunication, de dénoncer les hérétiques ; l'*Edit de Grâce* qui mentionne un délai (généralement de quinzaine) pendant lequel le suspect doit se dénoncer lui-même, avec la menace d'une peine légère. C'est le curé qui, du haut de la chaire, proclame l'ordre des inquisiteurs. Le délai passé, si le suspect ne se présente pas, il encourt l'excommunication. L'autorité civile est chargée de l'arrêter. S'il comparait, il est interrogé et, presque toujours, jeté en prison. Chose terrible : l'homme qu'on arrête ignore ce qui lui est reproché, et qui l'accuse. On le questionne sur sa

profession de foi, ses fréquentations. Ce que cherche l'inquisiteur, par-dessus tout, c'est entendre de nouveaux noms de suspects, élargir ainsi la toile des dénonciations pour obtenir des aveux. Tous les moyens sont bons à l'inquisiteur – à commencer par la détention qui, prolongée, « donne l'intelligence ». Une détention aggravée par le jeûne, dans des cachots perdus, sans lumière, fourmillants de rats. S'il le faut, la torture facilitera l'aveu exigé. Elle semble n'avoir reçu que rarement application à cette époque : les pressions psychologiques avaient généralement tôt fait de délier les langues. Mais, comme le simple contact avec un cathare était assimilé au crime d'hérésie, chaque bon catholique pouvait s'attendre à tout moment à venir grossir le lot des suspects. Quant aux *perfectis* qui se refusaient à abjurer, l'excommunication les vouait inmanquablement à la remise au bras séculier avec la recommandation – hypocrisie remarquable – de leur épargner la mort. En pratique, privés de la « protection de l'Église », ils étaient systématiquement livrés au feu. Les biens des condamnés étaient en outre confisqués, les maisons rasées. Ceux qui échappaient au bûcher – les simples « croyants » – se voyaient infliger de lourdes amendes agrémentées, à discrétion, d'une panoplie de contraintes ou de peines afflictives et infamantes telles le port – à temps ou à perpétuité – de cette croix jaune de pénitence cousue sur la poitrine et sur le dos, instituée en 1233 par un édit de Gauthier de Tournai, légat du pape, et qui fera florès : « Les personnes qui seront réconciliées avec l'Église porteront en signe distinctif deux croix par-dessus leurs vêtements, l'une par-devant, l'autre par-derrière, chacune d'étoffe jaune, de trois doigts, la bande verticale mesurant deux mains et demie, l'horizontale deux mains. Si ces personnes ont un capuchon, le capuchon portera aussi une croix, le tout sous peine d'être tenu pour hérétique et de subir la confiscation des biens. »

Autre peine humiliante, d'usage très répandu : la flagellation publique. Voici, pour l'exemple, les détails de la pénitence infligée à un cathare, Roger Pons, sous l'empire du légat Arnaud : nu jusqu'à la ceinture, une verge à la main, le malheureux était fouetté par un prêtre, trois dimanches de suite, depuis la porte de la ville de Tréville jusqu'à celle de l'église. Pendant la célébration de la messe, il offrait un cierge, s'agenouillait, et le prêtre le fouettait à nouveau devant les fidèles réunis en criant haut et fort les raisons pour lesquelles il avait mérité cette correction. Dans la même tenue, il devait, le premier dimanche de chaque mois, visiter toutes les maisons où il avait vu des hérétiques et y recevoir le fouet derechef. Comme si cette flétrissure ne suffisait pas, l'homme devait observer, à vie, un « régime alimentaire » des plus stricts : s'abstenir de manger de la viande, des œufs et du fromage, excepté à Pâques, à la Pentecôte et à Noël ; s'abstenir de poisson pendant quarante jours, deux fois par an, jeûner

trois jours par semaine si sa santé le lui permettait. En signe de repentance, toujours, il devait porter une robe de moine avec une croix cousue sur chaque pectoral, aller à la messe tous les jours et, sept fois par jour, réciter les heures canoniques outre, dix fois par jour et vingt fois par nuit, le *pater noster*. Avec cela, une obligation de chasteté absolue.

Il y avait aussi la peine du pèlerinage – couvrant l'Europe de long en large : Rome, Compostelle, Saint-Thomas de Canterbury, les Trois Rois de Cologne – qui obligeait le repentant à sillonner à pied des mois ou des années durant, au péril de sa vie, des chemins peu sûrs et souvent impraticables, exposant femmes et enfants au risque de mourir de faim. Léa cite le cas de ce nonagénaire condamné à faire le pèlerinage de Compostelle simplement pour avoir *conversé* avec des hérétiques. Non moins impitoyable, ce jugement de Bernard Gui – célèbre inquisiteur – rendu en 1322 contre trois individus dont le seul crime était d'avoir *vu* des hérétiques dans la maison de leurs parents, vingt années auparavant ! Pour cette terrible offense, les trois hommes furent condamnés à effectuer dix-sept « petits » pèlerinages entre Bordeaux et Vienne, en rapportant à l'inquisiteur, pour chaque sanctuaire, une attestation de passage.

En dessous du bâcher, la plus sévère punition que put infliger l'Inquisition était la prison. Deux régimes différents, selon le code : le régime doux (*murus largus*) permettant au prisonnier, quoique soumis au régime du pain et de l'eau, de recevoir des visites et de prendre de l'exercice dans les corridors ; le régime dur (*murus strictus*) se résumant pour le condamné, enchaîné au mur dans un cul-de-basse-fosse, à attendre la mort.

La paix de Dieu était à ce prix. Du moins, le Saint-Office l'avait-il cru. Il n'en fut rien. Sans doute, le grand péril hérétique était-il éradiqué. Mais la persécution non plus que la menace de ces lourdes peines ne pouvaient venir à bout d'une foi obstinée. Malgré – ou à cause – de la réaction inquisitoriale, la résistance cathare allait se lever. Elle put s'organiser, cette résistance, grâce à l'appui des populations locales, orgueilleusement attachées à leur indépendance et qui ne pouvaient voir que d'un mauvais œil ces moines fanatiques, venus livrer dans leur pays, déjà meurtri par vingt années de lutte féodale, une nouvelle guerre d'extermination.

À Albi, en 1234, l'inquisiteur fut maltraité et chassé du cimetière par la foule alors qu'il s'apprêtait à exhumer et brûler le corps d'un cathare qu'on venait juste d'enterrer. Il dut son salut à la fuite – et à l'exil. À Cordes, la même année, trois dominicains venus pour prêcher furent jetés dans un puits. À Narbonne, les inquisiteurs qui venaient de mettre en prison un citoyen nommé Raymond d'Argens, furent pris à partie par une populace déchaînée aux cris de « Tue ! Tue ! ».

L'homme fut libéré de force. Les inquisiteurs tentèrent de procéder à une nouvelle arrestation. De nouveau, cris de morts et clameurs de la foule. L'archevêque dut recourir à l'excommunication, à l'indifférence générale... À Toulouse, la résistance à l'Inquisition naissante prit une certaine liberté de ton. On fit de chaque interrogatoire une tribune de critique et de défense. Un nommé Jean Teissere rend compte des antagonismes en présence et développe, sous forme d'un plaidoyer vibrant, toute une profession de foi : « Messieurs, écoutez-moi. Je ne suis pas hérétique : car j'ai une femme et je couche avec elle, j'ai des fils, je mange de la viande, je mens et je jure, et je suis un bon chrétien. Aussi ne croyez pas un mot de ce qu'on dit que je ne crois pas en Dieu. On pourra bien vous le reprocher aussi comme on le reproche à moi-même, parce que ces maudits veulent supprimer les honnêtes gens et enlever la ville à mon maître. »³

Ce bon chrétien fut conduit au bûcher en compagnie de plusieurs autres Toulousains, sous le grondement muselé – de la foule.

L'année suivante, un fait horrible survint à Toulouse qui allait alourdir encore le climat. Ce 4 août 1235, jour de la canonisation de saint Dominique, la messe s'achève dans la pompe dévolue à la gloire du nouveau saint lorsqu'on prévient l'évêque Raymond de Falga qu'une vieille dame de grande famille vient de recevoir, à l'article de la mort, le *consolamentum*⁴. Outragé, l'évêque se rend aussitôt au chevet de la dame. Elle l'aperçoit et, croyant naïvement qu'il s'agit d'un évêque cathare, confesse sa foi hérétique. Raymond de Falga a beau tenter de la tirer de son « erreur », rien n'y fait : la mourante persévère dans sa croyance. « Monseigneur, dit-elle, je crois comme je vous le dis et ce n'est pas pour un reste de vie que je changerai. » Devant cette irréductible conviction, l'évêque appelle le viguier qui fait transporter la vieille dame impotente, dans son lit même, jusqu'au bûcher qu'on allume sur le champ. « Cela fini, ajoute le narrateur, l'évêque, les religieux et leur suite revinrent au réfectoire consommer avec joie ce qui leur avait été servi, rendant grâce à Dieu et à saint Dominique. »

Ainsi le zèle des chasseurs d'hommes allait gaiement. C'était, à rebours, exciter l'exaspération du sentiment populaire. Aux condamnations d'hérétiques, aux exhumations, aux traînements dans les rues des corps décomposés, aux brûlements, répondaient des soulèvements sporadiques voire – plus grave ! – une résistance déclarée des autorités civiles.

Vers la fin de l'année 1235, des hérétiques qui sont en prison dans l'attente du bûcher sont délivrés par la foule et prennent la fuite. En réaction, l'inquisiteur Guilhem Arnaud fait citer douze notables de Toulouse, tenus pour complices de l'évasion. Parmi eux, des ecclésiastiques suspectés de favoriser l'hérésie. Ils refusent de

comparaître. Pis : les consuls somment l'inquisiteur d'abandonner les poursuites et de quitter la ville. C'est la rébellion ouverte. Naturellement, Guilhem Arnaud refuse de céder. Sur ce, les habitants affluent vers le couvent, enlèvent l'inquisiteur et l'expulsent *manu militari*. Réfugié à Carcassonne – sur les terres du roi de France – Guilhem Arnaud prononce le 5 novembre 1235 l'excommunication des séditeux. Ce n'est pas tout : en dépit des menaces, Guilhem Arnaud fait citer derechef les douze Toulousains par l'organe du prieur, cette fois accompagnés de quatre frères prêts au martyr. On se contente de les rouer de coups : traînés par les cheveux, les moines sont ramenés au couvent par une foule déchaînée. Le lendemain, les consuls, escortés d'un concours de bourgeois, somment les émissaires de Guilhem de quitter la ville à leur tour. Ils s'y refusent, s'allongent au sol, entonnent le *Te Deum*. Ils sont finalement pris par les pieds et les bras, jetés dans les rues, conspués, et bientôt dispersés. L'évêque Raymond de Falga est à son tour chassé de la ville.

L'heure est grave : les inquisiteurs dominicains sont ouvertement pris à partie, le mouvement de révolte s'étend. Le pape perçoit le péril. Des plaintes, en rafales, lui sont parvenues, plus alarmantes les unes que les autres. Cependant, Grégoire IV ne peut désavouer ouvertement les détenteurs d'un pouvoir terrifiant qu'il a lui-même nouvellement implanté pour faire triompher la Foi ; il commence donc par reprocher au Comte de Toulouse Raymond VII sa complaisance envers l'hérésie, le gourmande, et va même jusqu'à le menacer d'excommunication s'il persiste dans son attitude anticléricale. Toutefois, conscient des excès dont les dominicains de Toulouse se sont rendus coupables – excès qui sont à l'origine de cette effervescence populaire, mais dont la procédure inquisitoriale portait en elle le vice fondamental – le Pape décide de restreindre les pouvoirs des inquisiteurs, et leur recommande la douceur.

*

La trêve est de courte durée. L'œuvre sainte reprend son cours implacable. Toujours de nouveaux procès, de nouvelles exhumations, de nouveaux bûchers. Le point d'orgue de la persécution sera atteint avec la conversation spectaculaire de Raymond Gros, cet hérétique « parfait » venu spontanément abjurer sa foi cathare devant des dominicains stupéfaits – mais comblés d'aise. Comme toujours en pareil cas, le nouveau converti tient à donner un gage de sa bonne « foi » : il livre ainsi une longue liste de « croyants », révélant l'existence de foyers d'hérésie là où nul n'aurait songé à les suspecter.

Ce fut une vague de terreur effroyable. De nombreux cadavres furent déterrés et brûlés, des quantités de biens confisqués. Un seul et

même jugement, rendu le 19 février 1238, condamnait en bloc à la prison perpétuelle plus de vingt notables. C'était, en vérité, la fine fleur de l'opposition toulousaine – nobles, chevaliers, consuls et riches bourgeois –, qui se voyait ainsi poursuivie, décimée, contrainte de choisir entre l'abjuration ou le bûcher. « La force de leur organisation secrète était brisée sans retour. »⁵ La violence inquisitoriale redoubla avec une telle intensité que, le 13 mai, sur la requête du Comte de Toulouse, le Pape décida de suspendre l'exercice du Saint-Office pour une durée de trois mois. Pendant ce temps, un prélat fut chargé d'enquêter dans le Languedoc. Quelles ont été ses conclusions ? On ne l'a jamais su. Un fait demeure : l'Inquisition fut totalement paralysée – pendant trois mois.

Cette volte-face inattendue portait en elle les germes d'un nouvel embrasement. Elle laissait intactes toutes les peurs, les rancœurs, les humiliations d'un peuple chauffé au rouge, endurci par la persécution et vivant désormais sous la menace permanente d'une reprise des hostilités. Elle ne pouvait par ailleurs qu'accentuer le relâchement légendaire des évêques, accrochés aux bénéfices temporels aux dépens de leurs devoirs spirituels. Le conflit endormi allait renaître tôt ou tard.

De fait, on vit se répandre, çà et là, dans les montagnes, au fond des forêts, une foule de « croyants » – réfugiés, *perfectis*, pénitents en errance – prêts à relever la tête, mélangés à des bandes de chevaliers et de barons belliqueux, impatientes de reconquérir leur indépendance et leurs droits.

La révolte couvait : elle éclata en avril 1240. Une armée de ces chevaliers exilés qui rêvaient de retour au château familial, conduite par Trencavel – ancien vicomte de Carcassonne – traversa les monts et, en quelques semaines, investit les pays du Languedoc. Bourgs et villes s'ouvraient, on fêtait les libérateurs. Montoulieu, qui résista, fut réduite à merci, mise à sac ; la garnison passée au fil de l'épée. À Carcassonne, les choses se déroulèrent autrement : les portes du bourg s'ouvrirent d'elles-mêmes. Trente-trois clercs, réfugiés dans une église, obtinrent un sauf-conduit, ils furent massacrés par surprise au moment où ils franchirent la porte. Mais la place, très forte, résista plus d'un mois. Le 11 octobre, une armée royale commandée par Jean de Beaumont écrasa les assiégeants. La répression fut impitoyable. Le bourg de Carcassonne fut livré aux flammes, les villes qui s'étaient offertes furent soumises à de lourdes contributions.

Dans ces combats libérateurs, les hérétiques et les *faidits*⁶ s'étaient résolument engagés aux côtés du vicomte. Le rétablissement de l'autorité royale imposait concurremment celui de l'Église. Si le Roi et le Pape voulaient, l'un et l'autre, consolider le bénéfice des victoires acquises de haute lutte par les croisades et, tout récemment, par les

troupes royales, alors il fallait rendre à l'Inquisition ses prérogatives. Et ce sans perdre de temps : les cathares avaient redoublé d'audace en réunissant, vers la fin de cette année-là, sous la présidence de l'évêque hérétique d'Albi, une assemblée de fidèles.

*

Juché au sommet d'un rocher énorme, perdu au milieu de nulle part, le Château de Monségur domine de sa masse grisâtre les vallées profondes qui l'entourent. De sa construction, on sait fort peu de chose. Édifié au début du XIII^e siècle par Raymond de Perella, le Château semble avoir été conçu selon des plans ésotériques. Ni forteresse, ni bâtisse religieuse, Monségur échappe aux règles architecturales du Moyen Âge. Entre autres particularités : la fenêtre du donjon, dont on a dit qu'elle pourrait être vouée à un culte solaire. Est-ce le hasard, en effet, si au solstice le soleil apparaît juste dans l'axe de cette fenêtre ? On s'est interrogé sur ce point. Ce qui est sûr, c'est que ce repli quasi inaccessible a servi de refuge aux endurcis, à toutes ces populations dépouillées du Midi, toutes couches sociales confondues : dames de la noblesse, *faydits*, évêques cathares... Après l'échec de l'expédition de Trencavel, c'est à Monségur que la plupart des chevaliers rebelles se sont repliés. La citadelle cathare est devenue « pour un peuple humilié et traqué le symbole de tous les espoirs. »⁷

*

Dès que la petite troupe fut en vue, sur la route poudreuse d'Avignonnet, par cette matinée de printemps de 1242, ce fut un cri général : les inquisiteurs sont de retour ! Et, avec eux, un cortège de larmes et de souffrances. Déjà, l'année précédente, l'Inquisition avait repris avec force. On possède une liste des sentences prononcées par Pierre Cella entre l'avent de 1241 et l'ascension de 1242 : au total 724 condamnations ! Pèlerinages au bout du monde⁸, port de la croix jaune des années durant, prison perpétuelle...

La riposte cathare fut à la mesure de la terreur épiscopale. Les gens de Monségur, perdus dans leur béatitude et leur rêve évangélique étaient, par nature, rétifs à toute violence ; ils ne pouvaient opposer à leurs persécuteurs qu'une résistance de l'âme. Mais là-haut, sur le pic, un homme était exempt de charité chrétienne. Il résolut de frapper un grand coup.

Raymond d'Alfaro était le bailli du Comte de Toulouse et, en outre, son parent. C'est lui qui, à titre de châtelain, accueillit les inquisiteurs à leur entrée à Avignonnet. Il les reçut avec transport et, discrètement, fit prévenir ses amis de Monségur de la présence au château de ce

gibier de choix. Était-ce le signal d'un soulèvement ? S'agissait-il simplement de terroriser à son tour l'ennemi ? On ne l'a jamais bien su. Mais il se trouvait parmi les hommes de Montségur un chevalier Pierre-Roger de Mirepoix, excommunié cinq ans plus tôt par Guilhem Arnaud, qui vit là une belle occasion d'exercer sa vengeance.

Opération promptement menée : Pierre-Roger de Mirepoix réunit sur l'heure une troupe de chevaliers. Une douzaine de haches. Quarante kilomètres, vite parcourus. À la tombée de la nuit, le 28 mai 1242, les hommes d'armes, guidés par un complice à la lueur de flambeaux, parcourent les couloirs du château, pénètrent dans le donjon. C'est le massacre. Une boucherie : Raymond d'Alfaro, dit la légende, coupe la langue d'Arnaud. Puis le pillage : chacun prend sa part du butin. Après quoi, la troupe des conjurés regagne les hauteurs de Montségur.

Morts, les inquisiteurs devenaient pour la population cathare plus dangereux qu'ils ne l'étaient de leur vivant. À Carcassonne, Hugues des Arcis, sénéchal du Roi de France, frémit de colère à la nouvelle de l'assassinat et réagit avec la promptitude et la décision que réclamait la gravité du moment. Ce raid contre la maison des inquisiteurs pouvait être le signal d'un appel aux armes. C'était, à tout le moins, la preuve qu'une poignée d'hommes d'élite, enivrée de vengeance, était capable de frapper, dans la nuit, n'importe quel homme d'Église, n'importe quel représentant des pouvoirs publics... C'était aussi la démonstration éclatante que ce Midi hérétique restait à la fois une menace contre la chrétienté et une puissance contre la Couronne.

En hâte, Hugues des Arcis mobilise ses forces⁹. Puisque les habitants de Montségur rechignent à se tenir en paix, eh ! bien il n'y a qu'à leur déclarer la guerre – et les réduire au silence ! Avec l'archevêque de Narbonne et l'évêque d'Albi, le sénéchal rassemble une armée considérable et porte la guerre sur la fameuse citadelle, désignée par la voix publique comme le haut lieu du catharisme. De son côté, Raymond VII – vraisemblablement au courant du complot – se voit sommé sous peine d'anathème de punir les assassins et de purger, radicalement, ses terres de l'hérésie. Il promet, mais n'en fait rien. Il est excommunié le 21 juillet. Pusillanime, irrésolu, proche de ses sujets mais désireux de ne pas s'aliéner le crédit des vainqueurs, il croit se sauver en jurant obéissance à Louis IX. Il tente bien, à la fin de l'année, d'investir la forteresse, mais c'est pour demander aux assiégés de tenir jusqu'à Noël en leur promettant une armée de secours. Assurément, cet homme n'est pas digne de confiance.

En mars 1243, l'armée du sénéchal se met en marche. Deux mois plus tard, elle campe au pied du roc.

Le siège dura dix mois. Un siège harassant et ruineux. Il semblait véritablement qu'on ne pût venir à bout de cette forteresse aux murs lisses, plantée au sommet de la montagne, que par la soif et la faim. Une faible garnison – une centaine d'hommes¹⁰ – mais que d'obstacles ! Des barbacanes de bois placées à hauteur de la seule crête accessible, prêtes à décocher une pluie de projectiles. Des sentiers innombrables, inextricables, défiant le blocus de l'armée et favorisant le ravitaillement continu en vivres et en matériels. Partout, des escarpements, des précipices, des rochers à pics. Comment, dans ces conditions, tenter une escalade sans risquer d'être précipité en bas des falaises ou rejeté, écrasé par les pierres jetées du haut des fortifications. La masse compacte des assaillants et leurs formidables machines de guerre étaient – au sens le plus littéral – impuissantes.

Cependant, le printemps de 1244 venait d'éclater dans toute sa force et rien n'indiquait dans les intentions de Hugues des Arcis une volonté de lever le siège. Bien au contraire, les renforts affluaient. C'est alors que survint un événement décisif. Au pied du rocher, les paysans du village de Montségur, épuisés, pressurisés par une armée d'occupation militaire, supportaient de plus en plus mal la présence de ces gens de guerre qui, bientôt, si le siège s'éternisait, en viendront à forcer leurs femmes... Pour eux la situation devenait intenable, il fallait en finir. Une nuit, sous un ciel sans lune, un petit groupe de bergers adroits et intrépides s'offrit de guider la troupe des assaillants sur un passage secret, étroit et dangereux, dans la face nord – la plus abrupte – jusqu'au pied du rempart du château. Arrivés là sans bruit, ils escaladèrent la muraille et attaquèrent la garnison avec surprise. Un combat court et sans merci.

Au petit jour, en apercevant les croisés en haut de la barbacane, Pierre-Roger de Mirepoix comprit que la fin était proche. Déjà, grâce à des cordes, les premiers renforts se ruaient à l'assaut de la muraille. À quoi bon résister ? Sauf à sacrifier plusieurs dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants – toute une population harassée, déjà à bout de résistance. On raconte qu'avant l'arrivée du gros de l'armée, Mirepoix fit évacuer de la forteresse tout l'or et l'argent qui s'y trouvaient pour l'enfouir dans les bois des montagnes.¹¹ Après quoi, d'accord avec Raymond de Pereille, il offrit sa soumission.

L'acte de capitulation comportait trois conditions : l'amnistie pour le crime d'Avignonnet¹² ; la vie sauve pour les hommes de la garnison qui n'auraient à encourir que les pénitences légères que les inquisiteurs leur infligeraient ; les *perfectis*, quant à eux, auraient à choisir entre l'abjuration et le bûcher.

C'était, somme toute, de bonnes conditions.

Sous la poterne les voilà qui défilent, humiliés, exténués, brisés par l'émotion, le vieux Pereille en tête, suivi de son épouse et de tous les autres chevaliers *faydits* accompagnés de leur famille.

Un à un, tête basse, ils quittent le château, descendent de la montagne, traversent la masse ondoyante des croisés massés en rangs compacts sur le plateau de la citadelle. C'en est fini de Montségur, lieu saint du catharisme. Mais derrière les murailles, ils sont encore un peu plus de deux cents, *perfectis* et *perfectae*, simples croyants, convertis de la dernière heure, à attendre le sort atroce qui leur est promis. Ceux-là ont refusé de renier leur foi. Vivifiés par la prière et la joie extatique du martyr, ils ont, pour dix-sept d'entre eux, reçu le *consolamentum*. Aujourd'hui, le délai de grâce de quinze jours qui leur a été accordé pour choisir entre le reniement et le feu est expiré. Ils ont choisi. Parmi ces martyrs, six femmes dont la belle Esclarmonde, la fille de Raymond de Pereille, la « parfaite » Marquesia de Lantar et sa fille, Corba de Perella, l'épouse du seigneur de Montségur. Une fois pour toutes, ceux-là ont proclamé leur haine de la matière, leur dégoût de la « Synagogue de Satan », de tout ce qui était pour eux le Mal-sur-la-terre. Jusqu'au dernier instant, on a espéré qu'ils se rétracteraient. En vain.

Ils avancent maintenant le long de la pente, enchaînés, traînés par les inquisiteurs et leurs aides jusqu'au plateau¹³. On retire les chaînes. On pousse vers le bûcher ces hommes et ces femmes en chemise. Un seul bûcher pour tant de suppliciés ? Un témoin oculaire nous fournit l'explication : on a élevé « une palissade de pals et de pieux »¹⁴ ; à l'intérieur, « d'innombrables fagots de bois ». Une dernière fois, on demande aux parfaits de se convertir. Une dernière fois, ils refusent, encouragés par leur évêque Bertrand Martin, au milieu d'eux, qui les exhorte à bien mourir. Il ne reste plus aux bourreaux qu'à allumer leurs torches de résine aux branchages entassés aux quatre coins de l'enclos. Ce sont maintenant des lueurs rougeoyantes qui s'élèvent au-dessus du plateau désolé et répandent sur la montagne des effluves nauséabonds que le vent rabat sur les bourreaux et les soldats.

Quand, à la fin du jour, le brasier fut consommé, les inquisiteurs purent écrire triomphalement au Pape : « Nous avons écrasé la tête du dragon. » C'était vrai. Les cathares du Midi de la France ne relèveront plus jamais la tête.

1. Les « parfaits » se distinguent des « croyants » par une exigence absolue de continence et de chasteté.

2. Henri-Charles Léa. *Histoire de l'Inquisition au Moyen-Âge*, Éditions Jérôme Million,

1990.

3. G. Pelisson, *Chronicon fratris*, Paris (1880), cité par Zoé Oldenbourg, *Le Bûcher de Monségur*, 1959, p. 295.

4. Sorte de baptême de l'esprit, comme on l'a dit plus haut, effectué par l'imposition des mains et permettant notamment au récipiendaire, avant de mourir, d'entrer dans la « véritable Église. »

5. Léa : *op. cit.*

6. Hors-la-loi.

7. Zoé Oldenbourg : *op. cit.*

8. Pour avoir seulement bandé le bras d'un hérétique, un médecin de Montauban fut envoyé à Puy, à Saint-Gilles et à Compostelle. Une semblable pénitence fut infligée à un citoyen pour avoir visité un hérétique lorsqu'il avait douze ans !

9. Environ huit mille hommes.

10. On a estimé la population civile au double environ.

11. Ce trésor cathare a alimenté tous les fantasmes littéraires. On y a même vu le fameux Graal de Perceval. La vérité commande de dire qu'on ne sait rien de sa consistance.

12. Certains auteurs ont vu dans cette extraordinaire mansuétude envers Pierre-Roger de Mirepoix, principal auteur du coup d'Avignonnet, la preuve d'une trahison de sa part. Il conviendrait plutôt de parler de conversion. Le fait est que Mirepoix entrera quelques années plus tard dans le giron de l'Église et réintégrera ses droits civils.

13. Le lieu porte toujours le nom de « champs des crémati » (des brûlés).

14. Guillaume de Puylaurens, *Chronique sur la guerre des Albigeois* (traduit en français par Ch. Lagarde, 1864).

L'AFFAIRE DES VAUDOIS D'ARRAS

CETTE HISTOIRE commence par un banal procès en sorcellerie, une brûlerie comme l'époque en a trop vu.

Ce jour de l'an 1459, l'homme qu'on s'apprête à brûler à Langres est un ermite. Il s'appelle Robinet de Vaulx. Il appartient au tiers ordre franciscain. C'est à peu près tout ce qu'on sait de lui. Le corps tremblant du condamné qu'on pousse jusqu'à l'échafaud porte les traces apparentes de la torture. Sous le poids des supplices, l'homme a reconnu qu'il s'est rendu au Sabbat des sorciers ; il a livré les noms des participants. Parmi les personnes dénoncées, une jeune prostituée, dite « Femme-de-folle-vie », originaire de Douai, prénommée Deniselle, et un certain Jean La Vitte, peintre et poète farfelu, blanchi sous le harnais, qu'on surnomme « l'Abbé-de-peu-de-sens. »

Une des affaires les plus effroyables et les plus instructives de l'Inquisition, connue sous le nom de Vauderie d'Arras, commence. Ce terrible drame collectif – qui n'est pas sans rappeler à bien des égards le procès d'Outreau – va durer plus de trente années, de 1459 à 1491. Il aboutira au désaveu des inquisiteurs – mais l'irréparable avait été commis.

*

Ce jour-là, l'homme que les aveux de l'hérétique intéressent au premier chef, présent à l'interrogatoire, se nomme Pierre le Broussard. C'est l'Inquisiteur d'Arras. Pour lui, l'affaire est d'importance. Il faut se rappeler que, vers le milieu du ^{xv}^e siècle, les élites religieuses étaient confrontées à un péril nouveau qui s'était développé comme une excroissance monstrueuse sur les confins de l'hérésie : la sorcellerie démoniaque. C'était devenu un sujet très sérieux, les savants en débattaient, tout le monde y croyait – le clergé en première ligne, qui y voyait pardessus tout un crime contre Dieu.

Aussi les tribunaux ecclésiastiques et laïcs rivalisaient-ils de zèle à éradiquer le monde des sorciers, regardés comme les instruments du diable¹. Quant à la population ignorante des campagnes, imprégnée

de superstitions et de croyances, elle était aussi familière avec la magie et la sorcellerie que peut l'être, de nos jours, une tribu africaine.

Point de doute que ces gens avaient, réellement, le pouvoir de secourir ou de perdre leurs semblables. L'imagination allait bon train. On imaginait, la nuit, au loin dans la campagne, ces sabbats, assemblées de sorciers et de sorcières venus par la voie des airs, montés sur un bâton ou sur une chaise, pour célébrer le culte de Satan. On tremblait de peur, derrière les volets clos, au plus léger sifflement du vent, au cri lointain d'un oiseau de nuit... De proche en proche, les sorciers étaient devenus l'objet de la terreur et de l'exécration générale.

À l'automne du Moyen Âge, le phénomène prend son plein essor sous l'impulsion remarquable des théologiens et des inquisiteurs qui, pour leur conférer un caractère hérétique, relient l'ensemble des pratiques superstitieuses à la conclusion d'un pacte tacite avec Satan. La grande Chasse aux Sorcières est commencée.

Or, voilà que dans le même temps le bruit se répand qu'il existe en France une hérésie abominable, aussi dangereuse pour l'Église et pour la société que le catharisme, une secte infernale digne de la haine de tous les bons chrétiens : les vaudois.

Au vrai, l'hérésie des vaudois, décalquée de celle des cathares, n'est pas nouvelle. Elle est l'œuvre du fondateur de la secte, Pierre Valdo, un riche marchand de Lyon qui, vers 1160, traversé par une foi subite, vend ses biens, distribués aux pauvres, pour se consacrer à la charité et à la prédication. Comme celle des cathares, l'hérésie des vaudois réside dans le rejet catégorique de l'Église romaine qualifiée, elle aussi, de « Synagogue de Satan ». Rejet du principe du sacerdoce ; rejet des dogmes fondamentaux : le baptême, l'eucharistie. Les vaudois considèrent qu'on ne doit obéissance ni aux prêtres ni aux institutions de l'Église, mais uniquement à Dieu. Rien d'étonnant qu'à l'instar du catharisme, la nouvelle doctrine des vaudois trouve un terreau dans les classes laborieuses, authentiquement catholiques, amoureuses du travail et écœurées par le spectacle du clergé corrompu.

Peu à peu, cette doctrine prend une force incroyable, faisant tache d'huile, passant de la filière alpine aux régions de l'Artois et de la Picardie. Au fil du temps, par un glissement sémantique aux origines incertaines, le mot « vaudois » se voit utiliser pour désigner, dans ces régions, les hommes et femmes adonnés à la magie, aux sortilèges, aux artifices du culte nouveau des démons. De « vaudois-hérétiques », les membres de la secte se voient donc mués en « vaudois-sorciers », ennemis de la chrétienté – toujours.

Au milieu du ^{xv}e siècle, les prisons sont remplies de gens accusés de « vauderie ». Une population extraordinairement composite : gens du

peuple, bourgeois, nobles ou ecclésiastiques, les plus éclairés comme les plus ignorants, les plus misérables comme les plus influents. La persécution qui commence, conduite par les passions haineuses et cupides des inquisiteurs, ne connaît ni barrières ni différences sociales. De fait, la secte vauldoise offre à l'activité du Saint-Office un champ d'action exceptionnel.

*

Depuis le jour de l'exécution de Robinet de Vaulx, la jeune Deniselle dite « Femme de folle de vie », croupit au fond d'une prison de l'Inquisition. Elle ignore complètement ce dont on l'accuse. Elle attend, dans une morne hébétude, qu'on l'interroge. Alors, les bourreaux tireront de son corps supplicié l'aveu attendu : oui, elle a assisté au Sabbat ; elle y a rencontré plusieurs personnes, dont Jean de la Vitte. Mais le vieux poète est introuvable. On finit par le débusquer à Abbeville où il a fui en apprenant sa mise en cause. Conduit sous bonne garde à la prison du palais épiscopal de la cité d'Arras, il sait ce qui l'attend. Dans sa cellule, pour ne pas faire d'aveu, il tente désespérément de se couper la langue avec un canif. Peine perdue : on l'oblige sous la torture à coucher sa confession par écrit ; il livre alors les noms des personnes aperçues à la « vauderie ». Parmi elles, de petites gens, mais aussi des nobles, des membres du clergé. Six nouvelles arrestations – plusieurs femmes.

La machine répressive avance sans frein. Dépassés, peut-être dubitatifs quant à la valeur probante des aveux, les vicaires prennent peur. Où tout cela peut-il conduire ? Une solution, à l'approche de Pâques : libérer tout ce monde. Le chroniqueur Jacques du Clercq, seigneur et enfant de Beauvais, conseiller du Duc de Bourgogne – à qui nous devons les détails de cette affaire – traduit en joli langage, dans ses Mémoires en cinq livres, le trouble évident des clercs enquêteurs : « Les vicaires, voyant que la chose montoit de plus en plus, feurent tous délibérés de laisser-aller tous les dessus dicts, prins comme vauldois et vauldoise, sans nulle punition. »² C'était compter sans la ténacité, l'exaltation quasi mystique, le zèle furieux de trois hommes : l'inquisiteur en premier lieu, mais encore deux chefs d'église, blêmes et courroucés, bien décidés, eux, à aller jusqu'au bout de l'enquête. Ils se nomment Jacques du Bois – doyen du chapitre – et Jean Faulconnier – évêque *in partibus* de Beyrouth. Ils ont réfléchi. Puisque les vicaires sont défaillants, ils se constitueront personnellement plaignants. Les voilà donc qui en appellent au pouvoir séculier.

Le comte d'Étampes, capitaine général de Picardie, tarabusté par les trois hommes, fait le voyage de Péronne à Arras. Il ordonne aux

vicaires d'accomplir leur devoir, autrement dit de conduire les interrogatoires avec rigueur, de soumettre au besoin les prisonniers à la torture, et d'obtenir des aveux. En cas de refus, c'est eux qui seront poursuivis. Les vicaires ont beau s'appuyer sur l'avis indulgent du doyen de Notre-Dame et de l'Official de l'évêque de Cambrai, experts en la matière, rien n'infléchit l'ardeur du fonctionnaire : ceux qui ont été à la « vauderie » et qui l'ont confessé doivent mourir ; ceux qui sont accusés d'y avoir participé seront considérés comme vaudois et brûlés également, si quatre témoignages au moins les dénoncent.

« Aussitost qu'un hommes estoit prins ou raccusé pour la dicte Vaulderie, disaient Jacques Dubois et l'évêque de Baruth, nul ne les devoit aider ny secourir, feust père, mère, frère, sœur ou quelqu'autre proche parent ou amy, sur peine d'estre prins comme vauldois. »³

Fanatisme ? Sans doute. Cruauté ? Ce n'est pas sûr. L'époque est à la peur. L'on pense – avec raison peut-être – que le tiers de la chrétienté est vaudois. C'est donc la survie de l'Église qui est en cause. On se prend à imaginer, sous la conduite énergique d'un chef de guerre, les ravages qu'une armée du Mal, composée de ces nouveaux hérétiques – chevaliers, roturiers, et prêtres confondus – pourrait causer à la religion et à la société. Un auteur anonyme qui signe un « prêtre » a rédigé vers cette époque un traité où la *Vauderie* est montrée comme la pire abomination que le monde ait connue : « Il invite les prélats à se lever pour purger la chrétienté de ces abominables sectaires, à exciter la population en dénonçant les plus damnables crimes de ces sorcières ; son éloquence s'enflamme surtout lorsqu'il s'adresse aux princes. Ce n'est pas sans motif qu'on porte le glaive devant ces derniers ; c'est pour leur rappeler qu'ils sont les ministres des soldats de Dieu, et que leur devoir est de frapper sans pitié les criminels. Si l'on permet aux sectaires de se multiplier, il faut s'attendre aux plus effroyables catastrophes, dont se réjouit d'avance le Prince des Ténèbres. Les guerres et les haines se multiplieront ; la discorde et la sédition feront rage dans les campagnes, dans les cités, dans les royaumes ; les hommes tomberont morts par monceaux dans le massacre universel ; les enfants se soulèveront contre leurs parents, les vilains attaqueront les nobles. Ce n'est pas la religion seule, mais tout l'ordre social que menaçaient les crimes de quelques prostituées et du pauvre homme, dit *l'Abbé-de-peu-de-sens*. »⁴

*

Dans cette atmosphère frémissante s'ouvre, le 9 mai 1460, le procès des accusés. Procès sommaire qui commence par la lecture de l'acte d'accusation fabriqué à partir d'aveux obtenus sous la torture, et qui se résume à une description édifiante du Sabbat, propre à frapper le

populaire :

« Que quand ils vouloient aller à ladicte Vaulderie, d'un oignement que le diable leur avoit baillé ils ondoient une vergue de bois bien petite et leurs palmes et leurs mains, puis mettoient celle verguette entre leurs jambes, et tantost ils s'envolaient où ils vouloient estre, par-desseure bonnes villes, bois, eaues, et le portoit la diable au lieu où ils devoient faire leur assemblée, et en ce lieu trouvoient l'ung l'autre les tables mises, chargiées de vins et viandes ; et illecq trouvoient ung diable en forme de boucq, de quien, de singe et de aulcune fois d'homme ; et là faisoient oblation et hommaiges audict diable et l'adoroient et luy donnoient les plusieurs leurs âmes et à peine tout ou du moins quelque chose de leur corps ; puis baisoient le diable en forme de boucq au derrière, c'est au cu, avec candeilles ardentes en leurs mains. Et estoit ledict Abbé De Peu De Sens le droict conducteur et le maistre de les faire faire hommaige quand ils estoient nouveaux nouveaulx venus. Et après cette hommaige, ils marchaient sur la croix et cacquoient de leur salive sus, en despit de Jésus Christ et de la Sainte-Trinité, puis monstroient le cul devers le ciel et le firmament en despit de Dieu ; et après qu'ils avoient tous bus et mangiez, ils prenoient habitation carnelle ensemble, et mesme le diable se mestoit en forme d'hommes et de femmes, et prenoient habitation les hommes avec le diable en forme de femme, et le diable en forme d'homme avecq les femmes ; là ils commettoient tant de crimes sy puants et énormes, tant contre Dieu que contre nature, que ledit inquisiteur dit qu'il ne les oseroit nommer, pour doubte que les oreilles innocentes ne fussent averties de si villaines choses : et s'y dit encoires ledit inquisiteur, qu'en leur assemblée le diable les preschoit, et leur deffendoit d'aller à l'église, d'onyr messe, prendre de l'eau bénite, et que s'ils en prenoient pour monstrier qu'ils fussent chrestiens, ils disoient : ne déplaie nostre maître ! Qu'ils n'alloient point à confesse, et qu'ils avoient tenu leur dite assemblée au bois de Moflaines, assez près d'Arras, au bois de Maugart, à demi-lieue d'Arras, et à Hautes-Fontaines-Les-Arras. »

Les accusés ont été tirés de leur cellule et conduits mitrés sur une estrade dressée dans la cour de la maison épiscopale. Interrogés sur les faits reprochés, ils répètent clairement leurs aveux. La sentence tombe sans surprise : on les déclare tous hérétiques. C'est alors que le plus imprévu va se jouer. Sitôt abandonnés au bras séculier, les accusés se débattent, protestent de leur innocence, s'écrient qu'ils n'ont pas été au Sabbat, que, s'ils ont confessé, c'est sous la torture. Les aides du bourreau les empoignent, les poussent jusqu'au bûcher ; leur rage redouble : on les a trompés, on leur avait promis l'absolution pour prix de leurs aveux, avec tout au plus une légère pénitence, un pèlerinage de six à douze lieues... Avant que le feu n'ait commencé à tordre le corps des suppliciés, ceux-ci ont encore la force de demander au peuple de dire des messes et de prier pour le repos de leur âme.

Impressionnée, la foule se disperse.

À peine les dernières fumées des bûchers se sont-elles dissipées dans les nuages que, comme une faux gigantesque, la répression reprend et s'abat partout où il est possible de traquer, arrêter, torturer, confisquer. Dans les semaines qui suivent l'exécution, treize personnes tombent dans le filet, dont six prostituées, mises en cause par les confessions de plusieurs condamnés. Également arrêtés un artisan pelletier, un cuisinier. Du menu fretin. Soudain, le 22 juin, ce coup de tonnerre : les citoyens d'Arras apprennent avec stupéfaction l'arrestation de l'échevin Jean Tacquet, le plus riche notable de la ville. Ce n'est pas tout. Le lendemain, c'est au tour de Pierre du Carieulx d'être arrêté. La machine répressive poursuit de plus fort son action. Elle s'attaque à présent au chevalier de Beaufort, chef d'une des plus anciennes et plus riches familles de la région. Ayant appris que son nom figure sur la liste des inquisiteurs, négligeant les recommandations de ses proches qui lui ont conseillé vivement de prendre la fuite, il décide de se rendre de lui-même à Arras pour affronter ses accusateurs. On l'arrête immédiatement, après avoir obtenu pour lui l'autorisation du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Il faut aller vite. Avec toute la fougue et l'aveuglement qui les dominent, les inquisiteurs organisent un *autodafé* le 7 juillet, où sont brûlés sept condamnés. Eux aussi, avant de monter sur le bûcher, ont clamé leur innocence ; eux aussi ont affirmé avoir parlé sous la torture ; eux aussi ont réclamé en mourant les prières des bons chrétiens. Enhardis et comme échauffés par leur propre dynamique, les inquisiteurs n'en restent pas là. Ils continuent de promener leur faux acérée, taillant dans le tissu social artois comme dans un champ prêt à être moissonné. Au mois de juillet sont arrêtés et emprisonnés : un échevin, Jean Josset ; un sergent, Henri de Royville ; un fils de bourgeois, Jacothin d'Athies. D'autres – Martin, Cornille, Guillaume Lefebvre – avertis à temps par des indiscretions ecclésiastiques, ont réussi à prendre un cheval et à gagner Paris. Le Comte d'Étampes tente bien de les y poursuivre, sans succès ; ceux-là sont parvenus à passer à travers les mailles du sinistre filet. Pendant ce temps, Arras vit sous une chape de terreur. Nul n'est assuré de ne voir le lendemain son nom figurer sur la liste des persécuteurs. Nul ne s'autorise à quitter la ville de peur d'être accusé de vouloir fuir. De leur côté, les étrangers évitent de séjourner à Arras.

Après les premiers mouvements de stupeur et d'incrédulité, la colère s'empare des habitants. Ce climat de panique générale, ces arrestations en cascade ont vite fait d'affecter l'économie locale : les affaires périclitent. Naguère centre manufacturier prospère, Arras est désormais au bord de la récession : les marchands ont perdu tout crédit et les créanciers réclament leur dû, tant il est vrai que la menace de la confiscation pèse sur chacun des citoyens... Les vicaires

essaient tant bien que mal de rétablir la confiance. On s'efforce de convaincre que les innocents n'ont rien à redouter, que seuls ceux qui ont été vus au Sabbat par huit ou dix témoins seront arrêtés... La tension demeure à son paroxysme. On commence à murmurer que cette affaire n'est qu'une machination destinée à confisquer les biens des riches notables.

L'écho de ces rumeurs parvient aux oreilles du duc de Bourgogne, qui s'en émeut. Des inspecteurs sont missionnés pour surveiller les procédures. Vaines démarches. Le premier soin de ces hommes cupides est de se partager le butin. À la fin, le duc se fait remettre les éléments de l'enquête. Des monceaux de « témoignages » dont rien n'indique, naturellement, qu'ils ont été extorqués par la torture. Philippe Le Bon décide alors de réunir à Bruxelles, où il réside, une commission théologiens et de docteurs de l'Université pour statuer sur le cas des vaudois d'Arras. Ainsi qu'il arrive fréquemment dans ces affaires de croyance, les opinions divergent. Pour les uns, la « vauderie » n'existe pas : c'est de la fiction. Pour les autres, elle est une chose horrible. Qui croire ? Le duc, sceptique, renvoie les pièces aux vicaires.

Les inquisiteurs, eux, ne lâchent pas prise. Si l'on n'opère plus d'arrestations, les procédures engagées suivent leur cours implacable. Il y a encore, dans les prisons épiscopales, quatre suspects qui comptent parmi les plus grosses fortunes d'Arras. Ceux-là, à coup sûr, n'échapperont pas aux rigueurs des poursuites – entendez des confiscations qui en constituent le corollaire et, en réalité, le soubassement.

Interrogé le premier, le marquis de Beaufort avoue publiquement être allé trois fois au Sabbat, deux fois à pied, une autre fois par vol magique sur un bâton enduit d'onguent... L'inquisiteur décrète que l'accusé a avoué spontanément, sans torture ; il sera seulement battu de verges et condamné à sept ans de prison ; il paiera, de plus, une forte amende. Au total, huit mille deux cents livres dont mille cinq cent pour l'Inquisition. Ce n'est pas tout. Le vieux marquis aura à s'acquitter d'une somme de quatre mille livres au duc de Bourgogne, deux mille livres au Comte d'Étampes, mille livres au Seigneur de Crèvecœur, et cent au lieutenant de ce dernier, Guillaume de Berry. Cela porte un nom : une spoliation.

C'est au tour du riche échevin, Jean Tacquet, de passer sur la sellette. Lui aussi reconnaît être allé « en vauderie », au moins dix fois. Il avait tenté de résister au Diable, mais fut frappé par le démon à coups de nerf de bœuf et contraint à l'obéissance. Il écope du fouet et de dix ans de prison, outre mille quatre cents livres d'amendes dont deux cents versées à l'Inquisition...

Contre le troisième accusé, Pierre des Carrioux, l'accusation était gravissime : il avait assisté au Sabbat un nombre incalculable de fois, baisé le cul du Diable et livré son âme à Satan par un pacte de sang. Pis : il avait remis à trois reprises à *l'Abbé-de-peu-de-sens* des hosties mêlées à des os de pendus et au sang de jeunes enfants tués par lui, lesquels avaient servi à fabriquer des poudres pour tourmenter les hommes et les bêtes. Sommé de confirmer ses aveux, le pauvre homme – le trop riche homme devrait-on dire... – s'y refuse, prétextant que ses aveux lui avaient été arrachés par la torture. On l'abandonne à la justice séculière. Il est brûlé le jour-même, non sans avoir disculpé publiquement tous ceux et celles qu'il avait dénoncé sous la torture.

Le quatrième condamné, Huguet Aubry, a plus de chance. Ni les fouets des bourreaux, ni les fers rougis, ni les supplices de l'estrapade n'ont eu raison de sa résistance. Pourtant, il était accusé par sept témoins ! On lui promet une pénitence légère s'il consent à avouer. Il persiste et signe qu'il n'est jamais allé au Sabbat. On le condamne à vingt années d'emprisonnement au pain et à l'eau. C'était là une irrégularité flagrante de procédure : la résistance à la torture – dite *taciturnité* – était en général tenue pour une preuve du soutien du Diable à l'accusé. Mais qu'est-ce qui, en tout cela, peut être considéré comme régulier ? Ce fut le dernier procès. Au total : vingt-quatre arrestations, douze exécutions.

On s'est interrogé sur les motifs de l'interruption de la persécution. De grands seigneurs fortunés – on pense aux seigneurs de Croy – ont-ils redouté de tomber à leur tour dans les mailles du sinistre filet pour être dépouillés de leurs biens ? Ont-ils usé de leur crédit auprès de la Cour ducale pour stopper la machine inquisitoriale ? Il se peut. Il est une autre explication : les persécuteurs étaient allés trop loin !

Dans le courant du mois d'octobre, les vicaires d'Arras firent sortir de leur prison une douzaine de pauvres hères, victimes de l'imparable razzia. L'un d'eux, pendant sept mois de captivité, avait été soumis quinze fois à la torture ; on lui avait brûlé la plante des pieds, on lui avait versé du vinaigre et de l'huile bouillante sur les plaies endolories. Des femmes avaient été traînées par les cheveux, serrées jusqu'au sang autour des membres avec des cordes à nœud. On évoquait d'autres supplices plus raffinés... L'émotion était à son comble.

On répandit dans Arras un libelle anonyme d'une grande force satyrique, tournant en ridicule les persécuteurs, démasquant l'imposture et pointant du doigt les véritables mobiles du procès. Ainsi Pierre Le Broussard, l'instigateur du drame, est-il dépeint dans ses fonctions de tourmenteur avec sa blanche barrette, « son nez velu et sa trogne maugrinne » ; « mais il ne sait ce qu'on lui a dit : sa seule pensée, en tout cela, est de prendre et de garder, à tout hasard, les

biens et les effets des victimes. » La fin du pamphlet sonne comme une menace à l'endroit des juges ecclésiastiques : « Vous serez tous punis en un tas. »

C'était une vision prophétique.

*

Le matin du 16 janvier 1461, la porte de la cellule où croupissait depuis six mois le chevalier de Beaufort s'ouvrit dans un affreux grincement de gonds. Au milieu de la geôle, toute jonchée de paille, le captif vit surgir un homme de belle allure – un huissier de la Cour – venu pour informer sur l'affaire de la « vauderie ». Le prisonnier n'en conçut ni exaltation ni effroi. Seulement de la surprise : l'affaire n'était-elle pas terminée ? Non. On peut dire, d'une certaine façon, qu'elle commençait. Car, au-dessus des juges de toutes conditions, il y avait – heureusement – le Parlement de Paris, émanation du pouvoir royal, qui avait réussi à imposer sa juridiction tant sur les grands vassaux que sur l'Église elle-même.

Au moment de son arrestation, le vieux Beaufort avait tenté – il est vrai maladroitement – d'échapper au tribunal d'Inquisition en se plaçant sous la protection ducale. Sa demande resta lettre morte. Après la condamnation, les quatre fils Beaufort avaient galopé jusqu'à Paris sans desceller pour faire le récit des injustes souffrances infligées à leur père. Alors le Parlement réagit. Pour commencer, un huissier de Cour fut mandé de se rendre à Arras et assigner les vicaires à comparaître devant le Parlement le 25 février. On le chargea à cette occasion d'une rapide enquête sur les circonstances du procès. Il devait enfin tenter l'impossible pour rendre visite au prisonnier et, cela fait, l'extraire de sa geôle et le transférer à Paris. Par précaution, on lui avait adjoint une escorte de gens armés. Impressionnés, les vicaires renoncèrent à toute résistance et abandonnèrent leur prise.

Le nouveau procès qui allait commencer – et durer trente années ! – devait tourner à la confusion totale des conspirateurs. L'avocat de Beaufort, Jean de Popincourt, prononça, dit la chronique, « pour ledit seigneur de Beaufort, moult terribles et moult chargeables (contre) ceux qui s'étoient mêlés de l'inquisition de ladite vaulderie. » L'effet de cette première plaidoirie fut immédiat : tous les prisonniers furent remis en liberté, non sans qu'ils eussent à acquitter les frais de la procédure et de la détention. C'était un moindre mal... Convoqués à Paris – sous la protection du Parlement – ils n'eurent de cesse de corroborer par leurs déclarations le témoignage du vieux Beaufort.

Du côté des persécuteurs, ce fut la panique. Tels des rats d'un navire qui sombre, les juges abandonnèrent, un à un, le tribunal en perdition. L'évêque Jean Fauconnier, oubliant sa superbe, se réfugia

dans sa Bourgogne natale où ses ennemis eurent tôt fait de le rattraper et de l'emprisonner à son tour « pour scavoir qui l'avoit meut à soustenir le fait de la Vaulderie d'Arras ». Connivence d'une justice locale peu encline – on l'imagine – à approfondir la cause ? Le fait demeure qu'il « s'échappa miraculeusement ». Et se fit oublier, en terre espagnole... Deux autres juges, morts d'inquiétude, Mathieu Paille et Gilles Flamand, quittèrent subrepticement la ville. Le chroniqueur attribue à cette fuite une explication empreinte d'ironie : « C'estoit, disoiton, pour ce qu'il n'estoient point bien aimés à Arras et n'y estoient asseur ». L'autre promoteur de la machination, le doyen du chapitre Jacques du Bois, qui n'avait pu trouver son salut dans la fuite, le trouva dans la mort. À l'approche de la date fatidique de sa comparution devant la Cour, il devint fou. Peu à peu, ses forces l'abandonnèrent ; il finit par s'aliter et mourut dix mois plus tard, rongé par les escarres.

Hors la présence des juges d'Arras, l'enquête parlementaire allait bon train, cependant qu'à Paris l'autre cour, ecclésiastique celle-là⁶, présidée par le grand inquisiteur de France, Jean Bréhal, se saisissait de l'affaire au début de l'automne 1461. C'est pour le compte d'un bourgeois excommunié, Guillaume Lefebvre, qu'une commission d'enquête, composée de docteurs en théologie et d'un inquisiteur, se rendit à Arras avec mission d'enquêter sur les faits entourant la condamnation de ce notable. Une enquête sérieuse et poussée : selon le chroniqueur Jacques du Clercq, les hommes de Dieu ne se contentèrent pas de recueillir les témoignages de ceux qui avaient séjourné dans les prisons épiscopales, ils sollicitèrent et obtinrent des vicaires « copies des procès faits contre ceulx qui avoient estes prins, exécutés et preschiés comme vauldoix ». De fait, à l'issue de l'enquête, la Cour déclara Guillaume Lefebvre « délivré, absout et innocent dudit crime de vaulderie ». C'était certes, ici, une décision individuelle. Elle n'en préfigurait pas moins la réhabilitation collective que devait prononcer trois décennies plus tard le Parlement de Paris, alors que la plupart des victimes avaient rendu leur âme à Dieu.⁷

Ce qu'on apprit au cours de ce procès interminable dépasse l'imagination. Les promesses d'impunité ou de pénitences légères avaient été faites à des gens qu'on avait résolu de brûler. Les aveux de Beaufort ? C'était Jacques du Boys qui avait supplié le vieux chevalier, à genoux, de confesser son crime en lui promettant la liberté sous quatre jours « sans humiliation publique ni dommage ». Au lieu que, s'il continuait de se déclarer innocent, tous ses biens seraient confisqués et ses enfants réduits à la mendicité... Comme Beaufort fit remarquer qu'il commettrait un parjure, du Boys le tranquillisa en l'assurant de l'absolution. Quant aux malheureux qui avaient refusé d'avouer, on les tortura avec une sauvagerie inaltérable. Ainsi les

femmes furent fouettées jusqu'au sang. Huguet Aubry subit, en mois d'un an, pas moins de quinze séances de torture, sans qu'aucune d'elle n'eût raison de sa résistance. À la fin, à court d'imagination, les tortionnaires recoururent à des simulacres d'exécution, soit qu'ils l'aient menacé de le noyer en le jetant effectivement dans la rivière, soit qu'ils l'aient menacé de la potence en commençant de le suspendre, les yeux bandés, à un arbre. On rapporta d'autres procédés ignobles, tel le « chauffage » de la plante des pieds ou l'ingurgitation par le gosier, au moyen d'un entonnoir, d'huile et de vinaigre... Est-il besoin de préciser que ces méthodes de torture n'étaient point admises par la loi. Au reste, la sentence de mort elle-même – découlant quasi automatiquement de la remise du condamné au bras séculier – était exorbitante du code inquisitorial. Car aucun des accusés n'étant relaps, ils auraient dû normalement n'encourir que de simples peines d'emprisonnement.

Bref, la forfaiture était partout. Elle éclata au grand jour du procès de réhabilitation. Outre les plaignants eux-mêmes, des dizaines de témoins – dont la plupart avaient séjourné dans les prisons épiscopales – furent entendus. Au fil des auditions, la position du tribunal d'Inquisition d'Arras devenait carrément intenable. La fraude judiciaire – sous-tendue par l'appât du gain – ne laissait pas place au doute. Au cœur des plaidoiries des avocats des vaudois d'Arras, une critique d'ensemble du système répressif : le mode opératoire des interrogatoires, où les questions sont formulées de telle façon qu'elles suggèrent la réponse : « En raison, quand on enquiert on ne doit riens nommer, touteffois en ceste matière à esté demandé que se on avoit veu ung tel et tel » ; l'utilisation de la gehenne « inhumaine et cruelle », ou encore – la plus redoutable, la plus efficace des armes psychologiques en ces temps de piété ardente – la privation de la messe. On évoqua avec force détails les sévices infligés aux victimes. Ainsi Jeanne d'Auvergne, une fille de joie : « Ladite femme eut les bras rompus et ne tenoit que un ung peu de peau, et en tel estat fut mise qu'elle ne se povoit poit soustenir sur pies, ne sur mains ne autrement ». À telle enseigne que pour les séances suivantes, les juges « la firent mener en une broette au lieu de torture ». Ainsi d'une autre prostituée, Marie de Drus, « gehinée foi que par tous ses conduicts gectoit sang ». Ainsi du malheureux Jean de Bary « tellement torturé que les artères lui churent et lui furent rompus ses génitoires ».

Mais il ne faut pas s'y tromper : l'évocation de la souffrance des victimes ne tendait pas à la mise en cause de la torture légale, dont elle découle, elle visait essentiellement à en stigmatiser les excès et les abus conduisant ici à l'obtention d'aveux tronqués et, partant, à fausser le cours de la justice. Cette critique courageuse porta.

De reports *sine die* en reports *sine die* – lenteurs liées en grande

partie aux événements politiques du moment – le fatal jugement fut cassé en 1491. Également annulées « toutes sentences, confiscations de biens, meubles et immeubles, condamnations, demandes, paiements, exécutions ». Les juges d'Arras furent condamnés à payer sur leurs biens propres les dommages causés aux victimes. Il fut décidé, en outre, qu'une partie des amendes serait consacrée à l'institution d'une messe quotidienne pour l'âme des victimes et à l'érection d'une croix sur l'emplacement du bûcher.

Le 18 juillet, la nouvelle de l'arrêt fut portée à Arras et proclamée à son de trompes par un conseiller du roi, Jean Angenost, flanqué d'un huissier du Parlement, dans la cour du palais épiscopal. Là même où, trente ans plus tôt, les condamnés avaient été « préschiés, mitrés, eschafaudés et condamnés ». Quel symbole ! Effacer l'infamie à l'endroit même de sa commission... Et quelle réparation plus éclatante ?

Ce n'est pas tout. La journée fut déclarée fériée et donna l'occasion d'une liesse générale. Des spectacles de *folies moralisées* et de *pure folie* furent improvisés, avec distribution de prix... La fête dura toute la nuit.

*

L'affaire des vaudois d'Arras était, cette fois, bien terminée. L'Inquisition avait vu fondre son prestige. Ce fut, en France, son dernier sursaut. Le pouvoir royal – le grand vainqueur de cette affaire – relayé par le Parlement de Paris avait, lentement mais sûrement, étendu sa souveraineté sur l'ensemble du pays d'Artois. Quant aux vaudois – ces bons chrétiens – comme les cathares, leurs frères en persécution, ils disparaîtront bientôt du sol de France.

1. Sur la base des registres de l'Inquisition, on évalue à trente mille environ le nombre de sorciers et magiciens brûlés en Europe en un peu plus d'un siècle, ce qui représente une moyenne de trois cents brûlés par an.

2. Liv IV, Édition du panthéon littéraire, p. 137 à 174.

3. Jacques du Clercq : *op. cit.*

4. Cité par Léa : *op. cit.*

5. Soit approximativement vingt fois le revenu annuel du condamné !

6. Les inquisiteurs avaient de quoi trembler : c'est cette même cour qui avait, dans l'intérêt du Roi de France, prononcé l'annulation du procès de condamnation de Jeanne d'Arc.

7. Excepté Hugues Aubry, le seul, on s'en souvient, qui n'avait pas faibli sous la torture.

SAVONAROLE ET L'ÉPREUVE DU FEU

UNE VILLE TOUT ENTIÈRE adonnée au luxe – et à la luxure –, à la joie des sens et de l'esprit ; une ville toute tournée vers la culture, l'amour des arts, les plaisirs de l'intelligence, et qui brusquement, en quelques semaines, prend l'allure sépulcrale d'un monastère.

C'est Florence en 1497.

Comment une telle métamorphose a-t-elle été rendue possible ? Grâce à un homme, un moine errant, de petite taille, chétif, souffreteux, mais au verbe de flamme. Il se nomme Jérôme Savonarole.

Il naît à Ferrare, le 21 septembre 1452, dans une famille de commerçants aisés qui ambitionnent de faire de lui un médecin. Mais le jeune homme n'a aucune envie d'endosser la robe noire des docteurs. Farouche, solitaire dès l'enfance, frotté de philosophie et de théologie, il choisit de fuir les vices de ce monde. Il entre dans les ordres et revêt la robe blanche des dominicains. Il a vingt-trois ans.

Une lettre écrite à son frère explique les raisons de son engagement, en même temps qu'elle annonce en quelques lignes le visionnaire, l'irrésistible prédicateur : « Mon entrée au couvent n'a d'autre raison que mon effroi devant les souillures et les impiétés dont se couvre le monde, retombé dans la fange de Sodome et Gomorrhe ». Ailleurs, il y est question encore de « l'iniquité des hommes, les stupres, les adultères, les larcins, l'orgueil et l'idolâtrie, les blasphèmes affreux ». De ces raisons, il fera – sa vie durant – une profession de foi.

Sept années s'écoulent en enseignements, en méditations profondes. En 1482, l'ordre décide de l'envoyer à Florence, au célèbre couvent de San Marco, où il est élevé au grade de « lecteur » : il instruira les novices. C'est à Florence qu'il fera ses débuts de prédicateur. Étrangement, cet homme, qui fut le plus prodigieux des orateurs de son temps, débute sa carrière en rebutant les foules. La voix reste sourde, enrouée, le geste gauche, le discours redondant. À l'issue des sermons, c'est à peine s'il se trouve encore vingt fidèles pour l'écouter. Mais avec le temps, l'orateur opère des progrès étonnants. Ses dons se précisent, s'affermissent et finissent par éclater au grand jour. Brûlé

par un feu intérieur, le dominicain a su trouver le ton juste pour toucher les cœurs. Sent-il l'attention de son auditoire se relâcher qu'il arrête son sermon, et murmure d'une voix étranglée :

– Ah ! Je ne sais pas, je ne sais plus parler... il ne me reste plus qu'à pleurer, à fondre en larmes sur ce pupitre.

Et la foule de s'émouvoir.

Bientôt, le miracle se produit. La voix est devenue chaude, rocailleuse. Elle éclate sous la voûte du dôme de Notre Dame Des Fleurs comme un tonnerre :

– Arrive Église infâme ! Ô toi siège du Borgia, orgueilleuse, simoniaque, profanatrice, fille de joie vautre sur le trône de Salomon... Ah ! Fille publique, tu ne rougis même plus de tes péchés, toi qui fais signe à tous les passants !

Tout Florence est maintenant suspendu aux lèvres de l'orateur, comme aspirée par leur souffle puissant. Nobles et roturiers, jeunes et vieux et, parmi eux, électrisés comme eux par la voix « plus qu'humaine », Della Robbia, Michel Ange, l'Anglais John Colet, le français De Commynes...

C'est un torrent qui emporte tout sur son passage. Les femmes ? Des prostituées ; il n'est qu'à observer leurs parures, leurs décolletés, les sourires lascifs qu'elles arborent en public... Les riches ? Des voleurs, des exploiters, des spéculateurs éhontés qui s'engraissent de la misère des humbles...

Il parle et, sur la foule immobile, vrillée autour de la chaire, le magnétisme opère. Les chairs frissonnent ; on oublie tout, on tremble, on pleure... Les femmes qui l'ont écouté se dépouillent en sortant de leurs précieux atours et en font don aux pauvres ; les marchands courent restituer une partie de leurs avoirs...

Dans tout Florence, on ne parle plus que de ce dominicain roux : Fra Girolamo.

*

Au début de l'année 1490, Savonarole est appelé à prêcher le carême à Gênes, puis à Bologne, à Ferrare enfin qu'il revoit pour la première fois depuis sa fugue de 1475. Là, une lettre l'attend ; elle est datée de Florence et signée de Laurent de Médicis.

Sous la férule de ce prince fameux – dont la famille fortunée règne sur la république florentine depuis six décennies – la capitale des Toscans vit dans un tourbillon de voluptés. Bafouant sans honte les préceptes du christianisme qui déclare la chair coupable, la société florentine – brillante, huppée, raffinée – s'est fixée pour règle de savourer les plaisirs de la vie. Et voilà qu'à son tour désireux de goûter

l'éloquence tragique du dominicain, *Le Magnifique* l'invite à venir demeurer près de lui, en son palais de la Via Larga ! C'était attirer la foudre...

À peine a-t-il posé le pied dans ce cœur battant de la Renaissance que, déjà, le fougueux Ferrarais attaque, vocifère. C'est une seconde nature. Son génie de prédicateur n'a pas baissé d'une ligne, mais l'invective ne lui suffit plus. Voilà qu'à présent la malédiction brûle ses lèvres – et il vaticine. De sa voix chaude, corrosive, pathétiquement timbrée, il flétrit les vices du clergé, fustige « les tyrans qui laissent les mains libres aux mauvais ministres », pourfend les corrompus, démasque les coupables qui, oubliant les leçons de l'Évangile, s'inclinent devant les dieux païens et se vautrent dans la débauche : « Ils viendront les barbares, fléau des dieux, ils franchiront les mondes, incendiant, pillant, tuant, ils emmèneront nos tyrans en esclavage, des anneaux de fer dans le nez comme les bêtes du cirque ! »

Le déluge de malédictions se poursuit et, tout à coup, s'arrête dans un accent d'hystérie sauvage : « Pitié, pitié, mon Dieu, au nom du sang de Jésus Christ ! »

Quand l'orateur a achevé, le peuple, conquis, est à genoux. Mais telle est l'extraordinaire puissance de ce torrent tumultueux qu'il balaie également les réserves des humanistes sceptiques, tire les sanglots des peintres de la volupté. Ce n'est pas seulement le menu peuple – ils sont là entre douze et quinze mille auditeurs au couvent de Saint-Marc ! – mais tous les chantres du paganisme ressuscité qui sont à ses pieds : le platonicien Ficino, Pic de la Mirandole et jusqu'au merveilleux Botticelli sont à leur tour happés par le souffle brûlant qui sort de cette bouche affreuse, de ces prunelles sombres.

*

Lorsqu'au printemps de 1492, Laurent de Médicis commence sa longue agonie, c'est toute une époque qui, avec lui, va s'éteindre : époque bénie où l'on a tenté de concilier le monde des sens à celui de l'esprit, les aspirations de l'âme à celles de la chair.

De longue date, Savonarole a annoncé, prophétisé la mort prématurée du prince. Il l'a proclamé en chair avec ce courage intrépide qui le fait passer aux yeux du peuple pour le porte-parole de Dieu. La prophétie, aujourd'hui, va s'accomplir.

Au moment de rendre l'âme, l'esthète florentin a fait venir le vieil ennemi ferrarais dans sa villa somptueuse de Carrégi. Moment saisissant. Le moine diabolique est là, au chevet du mourant, ombre noire et tragique, qui le torture jusqu'à son dernier souffle. Ayant

accepté les plus dures pénitences pour prix de son absolution, le Magnifique expire peu après. Il a quarante-quatre ans.

Deux ans plus tard, Charles VIII et sa formidable armée passent les Alpes. Le chimérique époux d'Anne de Bretagne vient consacrer des droits qu'il tient de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. La populace florentine tremble ; elle songe au « Fléau de Dieu » chargé de châtier la cité impie : cette prédiction de Savonarole n'est-elle pas, elle aussi, en train de s'accomplir ?

Dans Florence épouvantée, nul ne doute plus que Dieu parle par sa bouche.

*

La terreur règne sur la ville. Une terreur noire et blanche. Piero, le fils du Magnifique, ayant fui, la « République du Christ » est proclamée avec un cortège de mesures drastiques : fermeture des cabarets, prohibition du port des bijoux, des robes décolletées, des vêtements aux couleurs trop chatoyantes. Interdiction aux artistes de sculpter ou de peindre la chair, cette vieille ennemie de l'âme, aux musiciens de composer des chants légers. Point d'orgue de cette folie purificatrice : on chasse les juifs de la ville !

Florence change de visage. Florence, la cité des Lys, le paradis des humanistes ; Florence, bijou de la Renaissance, naguère bruyante de fêtes et de réjouissances, est devenue un cloître. Ayant fait proclamer le Christ roi du peuple florentin, Savonarole instaure la dictature du bréviaire.

Et le peuple, fasciné, obéit. En 1494, l'ambassadeur de Ferrare peut écrire du fougueux prieur : « Il est adoré et révééré comme un saint. »

Dans les rues, les processions défilent, processions de flagellants qui, le fouet à la main, se fustigent la chair, récitent odes et cantiques, promènent l'image de la Madone. Les cabarets se vident. Les jours de jeûne deviennent si fréquents que les bouchers ferment boutiques. Et les femmes, non contentes de rompre avec leurs amants, délaissent leur mari pour s'exiler au couvent et implorer la miséricorde divine...

Un orage de cris, de soupirs et de larmes a remplacé le bruit charmant des chars du carnaval, le son léger des romances amoureuses, les rires aigus des courtisanes. Une débauche de vertu succède à une débauche de plaisirs.

L'écho de ce délire parvient à Rome, au Saint-Siège, où règne en ce temps le pape fameux Alexandre VI. Trop occupé de savourer les joies de l'existence, le gros Borgia ne s'inquiète pas outre mesure du moine florentin : « Qu'on le laisse parler, dit-il, il finira bien par se lasser ou ce sera le peuple qui se lassera de l'écouter. » Fin politique, Borgia

tente d'abord de pactiser. Il offre au moine l'archevêché de Florence, le Chapeau de Cardinal. En vain. Savonarole repousse l'offre dans un grondement prophétique : « Je ne veux que le chapeau du martyr, rougi de mon propre sang. »

Il faut sévir. Par deux coups, le pape frappe : un bref fait défense au dictateur de prêcher. Mais la voix rocailleuse s'élève de plus belle : « Ôte-toi, pape impur. Tu as perdu toute pudeur dans la luxure. Tu es pire qu'une bête, tu es un monstre abominable. » Trop, c'est trop ! Le 13 mai 1497, la bulle de l'excommunication parvient à Florence.

Le vent tourne. Dans la cité toscane, les passions commencent à s'émousser. La population se lasse des sermons violents du sinistre prédicateur, de cette discipline de fer, de cette orgie quotidienne de pénitences et de macérations. Et puis, Savonarole est allé trop loin... Dans sa furie puritaine, voilà qu'il commet l'impardonnable erreur de s'en prendre au plus vif de l'orgueil florentin : à l'Art !

Ce jour-là, 7 février 1497, un grand bûcher est dressé sur la place de la Seigneurie. Des hordes d'enfants croisés, « les pupilles du Frère », pénétrant de force dans les maisons et les palais, saisissent à tour de bras tous les « instruments de la frivolité », symboles de la *dolce vita* : dentelles, bijoux, miroirs, colifichets, fards et parfums, masques et travestis, instruments de musique et, aussi, tableaux impudiques de grands peintres, ouvrages plus ou moins licencieux de poètes. Le précieux butin est conduit au pied de l'immense brasier et consumé dans les flammes, au son des hymnes et des cloches. Cet *auto de fé* prend le nom de *pruciamiento della vanita* (Bûcher de la Vanité). C'était, à la lettre, jouer avec le feu...

L'exaltation passée, les Florentins s'émeuvent des outrances de ce « saint » qui n'hésite pas à mélanger dans son feu destructeur les manuscrits grecs avec les feuilles grivoises, les statues de Michel-Ange avec les cornets à dés...

La terreur de l'Évangile ne peut servir indéfiniment à gouverner la ville des arts, des plaisirs et des académies. Dans la cité traquée, une association dite des *Arrabiatati* « les enragés » se forme. Un autre clan, fidèle au prophète, appelé les *Piagnietti* (ainsi nommés à cause des larmes que leur tiraient ses discours) riposte. On commence par échanger des paroles, puis des coups. Tout concourt à provoquer la guerre civile quand, soudain, en juillet 1497, après une famine déjà éprouvante, la peste éclate. Le terrible fléau emporte jour après jour sa myriade de victimes. En deux mois, le dixième de la population florentine est décimé.

Et Savonarole ?

Claquemuré dans sa cellule avec une quarantaine de ses moins, il prie, à l'abri de la contagion. C'est là sa seconde erreur. Erreur

psychologique, impardonnable ! Comment le peuple pourrait-il admettre cette attitude – égoïste et craintive – de la part d'un homme qu'il tenait pour le représentant de Dieu. À ceux qui, par un judas, lui apportent sa nourriture quotidienne, il déclare : « Je suis resté à Florence, malgré la contagion, pour soutenir le courage des infligés. » Drôle de façon, en vérité, de consoler les malades que de se barricader au fond d'un couvent...

Le fléau éloigné, le peuple se détourne de son idole. Les milices enfantines, à présent, se moquent de lui ; les humanistes relèvent la tête ; les libertins sortent de l'ombre. On commence par désertier la cathédrale où la voix profonde, mâle, sonore, remplissait le vide. La haine contre le dictateur devient si forte qu'elle transforme en audace la peur latente des Florentins. Un matin, la charogne d'un âne est découverte sur la chaire où le moine a coutume de prier. Dans le même temps, une tentative d'assassinat du prédicateur échoue. Désormais, il n'apparaîtra plus que sous bonne escorte.

*

C'est alors que le Ferrarais va commettre sa troisième et irréparable erreur. Excommunié, Savonarole n'en continue pas moins de défier le Saint-Siège par des sermons retentissants d'injures à l'adresse du pape Borgia, dont les crimes sont confondus tout uniment avec les vices du clergé. L'un de ces sermons, prêché à l'église de San Marco, le jour de Noël de l'année 1497, devant un grand concours de peuple, sonne comme une menace proférée au nom du Christ : « Quand je pense à la vie que mènent les prêtres, il me vient l'envie de pleurer. Ô mes frères, mes enfants, pleurez avec moi sur les maux de l'Église, afin que le Seigneur invite les prêtres à faire pénitence, car une grande catastrophe les menace. C'est le clergé qui entretient toutes les scélératesses. Cela commence à Rome, où l'on se moque du Christ, et des saints. Ils sont pires que les Turcs, pires que les Maures. Ils refusent de souffrir pour l'amour de Dieu, et ils vont jusqu'à vendre les sacrements. Croyez-vous que Jésus Christ voudra supporter cela plus longtemps ? Prends garde, Italie, prends garde, Rome ! Venez, venez, prêtres ; venez, mes frères. Voyons si nous pouvons ressusciter l'amour de Dieu. Ô Père, nous serons mis en prison, on nous persécutera, on nous tuera. Tant pis ! Qu'ils tuent qui ils voudront, ils n'arracheront pas le Christ de mon cœur. Je veux mourir pour mon Dieu. »

Lorsque sous la pression de Rome la nouvelle Seigneurie, nommée en mars, lui interdit définitivement de prêcher, le dominicain ne se juge pas vaincu. Parce qu'il est le chanoine de Dieu et que Dieu ne peut pas être vaincu.¹ Réduit au silence, il livre bataille avec sa plume. Du fond de sa cellule, il rédige à l'adresse de Charles VIII et

des princes de la chrétienté des lettres écrites, dit-il, sur l'ordre exprès et au nom de Dieu. Des lettres essentiellement vengeresses, dirigées contre le souverain pontife. Savonarole l'accuse ouvertement de simonie, de débauche et de perversité ; il réclame la convocation d'un concile général pour déposer le pape indigne et – partant – réformer l'Église. Avec l'emportement d'un fanatique, l'inflexible prédicateur offre de prouver la véracité de ses accusations par des « miracles de Dieu ».

Fatale erreur !

Il n'en faut guère plus, en effet, à ses ennemis – les franciscains en première ligne – pour décider de la perte du *Fraté*. Voici comment.

Le thaumaturge proclame que Dieu parle par sa bouche ; il existe un moyen très sûr de le vérifier : l'épreuve du feu. Un moine franciscain de San Croce, Fra Francesco Da Puglia, lance le défi. L'« épreuve » consiste, pour un homme de chaque camp – un franciscain et un dominicain – à traverser un brasier ardent. Si Frère Jérôme en sort vivant, ce miracle sera la preuve qu'il est un envoyé de Dieu. S'il périt, c'est qu'il n'est qu'un charlatan. On rappelle que pour établir sa qualité de prophète divin – et convertir le sultan d'Égypte – saint François avait, jadis, subi une pareille épreuve. Soit. Mais ici, à Florence ? Une ordalie ? Une ordalie monacale dans la Florence du quinzième siècle – de l'âge d'or de la Renaissance – la brillante, la sceptique, l'ironique Florence ? La chose paraît impensable. Mais tel est l'état d'esprit des Florentins, tourneboulés par quatre années de dictature de la foi, qu'ils s'abandonnent – émotion et joie mêlées – à cette « ivresse collective » dont le thaumaturge, d'une certaine manière, a été l'instigateur. Le professeur Hélène Vedrine a analysé remarquablement les ressorts de ce phénomène : « Le visionnaire qu'est Savonarole aime brosser de larges fresques où il rend manifestes au peuple les images terribles que Dieu lui envoyait en songe. Déluges de feu et catastrophes horribles hantent son esprit. Le feu le fascine : feu qui purifie du bûcher des vanités, feu qui tranchera lors de l'épreuve, feu destructeur du châtiment. Entre son public et lui, une étrange complicité s'établit à travers ces métaphores de la lumière et des flammes qui vont bientôt se transformer en réalité. Dans l'éclat de l'incendie se révélera le signe que tous attendent et qui tranche entre l'imposture ou l'élection. »²

C'est tout le sens du défi lancé par Fra Francisco : « Si sa parole est de Dieu, clame-t-il, qu'il accepte de traverser les flammes avec moi et nous verrons lequel de nous deux Dieu justifiera. »

Savonarole hésite, conscient d'être pris au mot. Certes, il lui est loisible de récuser comme païenne cette cérémonie d'un autre âge³, mais alors il donnera l'impression de se dérober et sera définitivement

déconsidéré. Aussi bien, qu'un autre subisse l'épreuve à sa place – et ils sont nombreux, ces religieux du couvent de San Marco qui se disent prêts à accepter le défi au nom de leur maître et prieur –, on l'accusera de lâcheté et il sombrera dans le ridicule.

Au vrai, Frère Jérôme se trouve au pied du mur. Alors, courageusement, avec une sorte de joie extatique, le dominicain décide de relever le défi. Ainsi Dieu confirmera-t-il, par le miracle attendu, son élection et le caractère surnaturel de sa mission. Quoi d'autre manquait à son œuvre que la consécration ? L'on verra, le jour venu, dans la suite du miracle, les ennemis du prophète confondus, le peuple de Florence de nouveau à genoux, chantant le *Te Deum*, et les monarques européens suivre les conseils du chevalier du Christ. Alors le triomphe sera total : le concile se réunira, Alexandre VI sera dépouillé de la tiare, et l'Église purifiée.

Mais les événements auront raison de cette prophétie. Le 28 mars, un pacte est signé entre les deux clans devant notaire. Sur ce, le bruit se répand de l'existence d'une machination, d'un complot ourdi par les *Arrabbiati* : on se serait arrangé pour que le franciscain Domenico Da Puglia n'entre pas dans le brasier ; le dominicain, seul, s'y risquera... Alerté, Fra Jérôme est perdu dans ses songes : il trouve l'affaire suspecte mais hésite à faire machine arrière. Finalement, il cède à l'insistance de Fra Domenico qui s'offre d'affronter le feu à sa place.

La réaction du franciscain ne se fait pas attendre. Fra Francisco déclare que si Savonarole n'affronte pas personnellement l'épreuve, il fournira lui-même un champion, en la personne de Fra Giulano Mondinelli. Les passions, de part et d'autre, sont exacerbées. L'exaltation religieuse est telle que lorsque, le 1^{er} avril, Savonarole s'adresse à ses fidèles réunis dans l'église de San Marco, l'assistance se lève d'un seul mouvement pour s'offrir à l'épreuve.

Le peuple, lui, attend cette ordalie comme un spectacle riche en couleurs et en sensations, prêt à acclamer le vainqueur – quel qu'il soit – et à huer le vaincu. La seigneurie a décrété que si le champion dominicain périssait dans les flammes, Savonarole devrait immédiatement quitter la ville ; si le franciscain seul succombait, Fra Francisco serait banni dans les mêmes conditions. Plusieurs voix, parmi les notables florentins, s'élèvent contre la barbarie de l'entreprise, suggérant que l'on s'occupe plutôt des affaires de la ville. Mais l'enthousiasme populaire est porté à son comble. Renoncer au jugement de Dieu, c'est à coup sûr provoquer une explosion. L'étrange tournoi aura lieu, coûte que coûte.

Au matin du 7 avril, veille des Rameaux, Florence tinte comme une enclume. La Piazza de Signori est noire de monde – des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Les fenêtres des maisons

environnantes ont été prises d'assaut ; ceux qui n'ont pu y prendre place se pressent sur les toits. On a dressé, au cœur de la place, un immense bûcher de bois sec de cinq pieds de haut, long de soixante mètres, avec deux couloirs opposés, très étroits, où passeront les concurrents. On a répandu sur les bûchers de l'huile, du soufre, de la poudre à canons. Aux deux extrémités, des hommes portant des torches s'apprêtent à inonder de flammes le lugubre corridor après l'entrée des compétiteurs. Les gardes du Saint-Office peinent à contenir les remous de la multitude pour laisser libre le passage des champions : le franciscain Mondinelli et le dominicain Domenico.

Les franciscains paraissent les premiers, regardant le brasier ; quelques instants plus tard, en procession, s'avancent les dominicains. Fra Domenico marche en tête, en psalmodiant, couvert d'une chasuble de velours rouge, une croix à la main. À sa suite, Savonarole porte le Saint-Sacrement. Suit une longue file de religieux qui chantent si fort – s'il faut en croire les témoins – que la terre en tremble. Tout ce monde a encore à l'oreille l'écho des paroles de Savonarole prononcées le matin même à l'église de San Marco : « Vous savez Seigneur, que je n'ai pas entrepris cette affaire poussé par un sentiment de présomption : vous savez que c'est Vous qui l'avez voulu. Je vous prie donc ce matin de vouloir bien démontrer à ce peuple que Vous êtes celui qui réglez dans le ciel et sur la terre, afin qu'il croit que vous m'avez envoyé et que, par ce motif, il change de vie et que tout soit conforme à votre louange et à votre gloire. » Étranges et pathétiques paroles qui donnent à l'épreuve du feu toute sa dimension divine. Or on le sait : Savonarole ne s'est nullement prêté de bonne grâce à cette entreprise.

Les difficultés commencent du côté franciscain. Suspectant la présence d'un sortilège, les tenants du pape exigent de Fra Domenico qu'il change de vêtement. Celui-ci finit par céder, mais refuse de renoncer au port du crucifix, ni à celui de l'hostie qu'il tient à la main gauche. Nouvelles palabres. Le frère abandonne la croix, mais Savonarole tient bon sur son hostie que le camp adverse refuse de voir exposer au sacrilège du feu. La discussion, mêlée d'injures, traîne pendant des heures. La foule, qui ne comprend rien à ces débats théologiques et qui attend depuis l'aube, sans boire ni manger, commence à s'irriter. Le soir tombant, voyant que la controverse s'éternise, à bout d'impatience, elle brise les cordons de police, et c'est une masse hurlante qui se rue sur les dominicains désignés par des agents papistes disséminés parmi la foule comme les chicaneurs. C'était faux. Mais quelle idée, pour Savonarole, de s'accrocher à cette hostie ! N'était-ce point faire le jeu du clan adverse qui, visiblement, cherchait tous les moyens possibles pour empêcher l'ordalie ? Or, la populace était prête à toutes les concessions, à tous les sacrifices,

pourvu que l'épreuve eût lieu. D'où sa colère et sa révolte.

Par chance pour les dominicains, depuis quelques heures, de lourds nuages menaçants traînent au-dessus de Florence. Soudain la pluie – une pluie torrentielle – se met à tomber, noyant la place, le brasier, les spectateurs...

Poursuivi par une meute excitée, mais protégé par les lances et les arquebuses des estafiers, Savonarole s'en retourne à son couvent. Pauvre prophète en proie à ses cruelles contradictions ! Il relève le défi, tout en réprouvant théologiquement l'épreuve du feu. Il annonce les miracles, mais rien ne se produit. En ergotant sur des points de procédure, il fait le jeu de ses adversaires. En esquivant le jugement de Dieu, il déçoit ses partisans qui, du coup, ne savent que dire pour le défendre...

Désormais les dés sont jetés. La nuit qui s'annonce est une veillée funèbre. À l'aube de ce dimanche des rameaux, Savonarole fait ses adieux à ses fidèles, prêt à mourir.

Dans la matinée, une populace en furie déferle dans les rues aux cris de « Aux armes ! Aux armes ! » Dans le désordre et la bousculade, un sectateur de Fra Jérôme, Fra Valori, est repéré, traîné par les cheveux, roué de coups, massacré. Sa femme, qui d'une fenêtre tente de calmer les *compagnacci*, est tuée par un projectile. Déchaînée, la masse hurlante des assaillants se dirige en direction du couvent de San Marco où Savonarole et ses quarante moines se sont enfermés. Là, une immense clameur s'échappe de toutes les bouches. Des injures volent, des cris montent : « À mort ! À mort le lâche ! » Les assaillants, armés de sabres, de pics et de gourdins, mettent le feu aux portes du couvent, envahissent la cour, tandis que les religieux, aveuglés, par la fumée, se serrent craintivement dans le chœur de l'église. La révolte prend fin tard dans la nuit, avec l'arrestation de Savonarole.

Croulant sous les insultes et les outrages, chargé de fers, les mains liées derrière le dos, le moine au regard de braise est conduit au Palazzo Vecchio, balloté par les remous d'une foule haletante, celle-là même qui, hier encore, frissonnait sous l'éloquence du prédicateur.

Ce trajet, entre le couvent et le Palazzo vecchio, est une marche au calvaire. Dans l'obscurité, un homme tente de lui barbouiller le visage avec une torche ; un autre lui assène un violent coup de pied au derrière en ricanant : « Voilà le siège de tes prophéties ! » Parmi ses disciples, deux seulement ont accepté de partager le sort du moine déchu : Domenico et Salvestro. Tous les autres ont fui.

La révolution est consommée. Réduits, les *piagnoni* ; satanisé, le *Frate* ! Florence reprend l'aspect joyeux des jours anciens. Les courtisanes sont de retour. On recommence à boire, à jouer. On danse à nouveau dans les places publiques.

Cette victoire, la papauté la veut complète. La défaite du dominicain ne suffit pas. Il faut supprimer l'homme. On va donc s'appliquer, selon une pratique séculaire, à donner à un meurtre politique décidé d'avance les formes apparentes de la légalité.

Pour le jugement de Savonarole, l'Inquisition déploie tout son formidable appareil. Le Siège Apostolique n'oublie pas que l'homme est connu de l'Europe entière ; elle n'oublie pas cette lettre circulaire adressée aux souverains chrétiens, dénonçant les vices du pape, la débauche éhontée des prélats ; elle n'ignore pas que les Florentins sont gens versatiles et capricieux – et qui sait si un jour, non sans raison, le peuple de Florence ne reviendra à sa « monstrueuse idole »⁴ ?

Les buts qu'Alexandre VI assigne au Saint-Office sont clairs : accuser et convaincre Jérôme Savonarole d'hérésie, obtenir de lui des aveux, la rétractation de ses erreurs, un acte de soumission au Saint-Siège et l'acceptation du châtiment suprême qu'il reconnaîtra avoir mérité...

Cette parodie de justice inquisitoriale commence dès le 10 avril par l'interrogatoire du prisonnier. On passe outre l'immunité ecclésiastique qui, normalement, bénéficie aux religieux. Le procès-verbal mentionne que l'on n'utilise pas tout de suite la torture pour obtenir l'aveu de l'accusé. Comme il refuse d'avouer, on le menace de la torture et ce n'est que le lendemain qu'on le soumet effectivement à deux séances de *tratti di fumo*. C'est le supplice dit de l'*estrapade*. L'épreuve consiste à lier les mains de l'accusé derrière le dos, à le hisser par une corde reliée aux poignets et à laisser tomber le corps de plusieurs pieds de haut, par une chute soudaine que le bourreau interrompt d'un coup sec, à faible distance du sol, provoquant la dislocation des membres supérieurs.

Dans la chambre au plafond bas, la voix profonde s'élève en cris de douleurs, plus forte et pleine que jamais. De faible constitution, incapable de supporter davantage une souffrance physique qu'il sait devoir subir à plusieurs reprises, l'ancien prieur avoue tout ce qu'on veut.

Le 19 avril, après dix jours d'interrogatoire, la confession du moine Ferrarais est rendue publique, sans autre but que de le déconsidérer aux yeux du peuple. But atteint à en croire le récit d'un de ses plus chauds partisans, Luca Landucci, qui note dans ses *Mémoires* sa consternation et sa douleur à l'écoute, dans la grande salle du Conseil, de la confession de l'homme « que nous tenions pour un prophète et qui, en ce jour, avouait qu'il n'était pas prophète et que sa prédication ne lui avait pas été révélée par Dieu. Je fus stupéfié, toute mon âme se remplit de douleurs devant la ruine de cet édifice qui s'écroulait parce qu'il était fondé sur le mensonge. »⁵

Mais l'absence de Savonarole au moment de la lecture publique de ses aveux – était-il seulement « présentable » ? – alimente les rumeurs les plus insidieuses. Ce texte n'a-t-il pas été fabriqué de toutes pièces ? La Seigneurie décide de couper court à la controverse. Le 21 avril, un second procès est ordonné. Occasion de tortures nouvelles – de nouveaux aveux. Occasion aussi de faire tomber dans les filets de l'Inquisition tous les citoyens – ils sont légion ! – dont les noms ont été « donnés » sous la torture par les deux acolytes du *Frato*, Domenico et Salvestro. Tous, sans exception, sont soumis à l'estrabade « en sorte que, du matin au soir, on entendit crier au Bargello. »⁶ Tous seront condamnés au bannissement ou à des peines d'amendes.

Savonarole ? Force est de constater que l'accusation d'hérésie persistante qui, seule, est susceptible de le conduire au bûcher, ne ressort pas des pièces du premier procès. En le forçant à avouer sa qualité de faux prophète, les premiers juges se sont privés du meurtre judiciaire qu'ils poursuivaient. Ils ne peuvent plus, légalement, envisager qu'une simple pénitence. Mais la Seigneurie n'a que faire du respect de la loi : ce qu'elle veut c'est la mort du faux prophète ! Et c'est sans état d'âme que le 1^{er} mai les juges demandent au souverain pontife l'autorisation de condamner et d'exécuter les trois dominicains. Le pape refuse et persiste à réclamer l'extradition de Savonarole⁷.

Finalement, au terme d'un arrangement qui relève davantage de la supercherie que de la négociation, la Seigneurie accepte que deux plénipotentiaires romains, choisis par Alexandre VI, assistent au dernier procès.

Ce procès, dit « procès ecclésiastique », débute le 20 mai. Procès truqué par excellence, bâclé en deux jours, truffé de vices de procédures, de déclarations contradictoires, de textes d'aveux où la main de la torture se profile à chaque ligne, de rétractations spectaculaires... Or, selon les règles inquisitoriales, ces rétractations font de l'accusé un hérétique relaps, bon pour le bûcher...

Le 22 mai, en présence des commissaires pontificaux, la sentence tombe, inéluctable : les trois dominicains sont déclarés hérétiques et schismatiques. Selon les termes du jugement, ils sont condamnés à être « pendus par le cou et en outre brûlés, pour que leur âme soit séparée de leur corps, et ceci publiquement sur la place des Magnifiques Seigneurs. »

La vengeance de Borgia s'accomplit.

*

En ce matin de mai, à l'endroit même où fut dressé naguère le

Bûcher des Vanités, on a élevé une potence autour de laquelle on a amassé, en abondance, des branches et des fagots enduits de poix. Tout Florence est là, bruyante, avec un air de fête. Frustré du divertissement attendu deux mois plus tôt, le peuple florentin allait enfin avoir « son » spectacle : la mort par le feu de son ancienne idole, Fra Girolamo Savonarola, le fondateur de la république du Christ et contempteur du pape.

Soudain, le sinistre cortège apparaît. Apercevant, entre une haie d'hommes d'armes, l'ancien prieur et ses deux compagnons, la masse moutonneuse s'épanche en cris de haine. Quelqu'un hurle à l'adresse de Savonarole : « C'est le moment de faire des miracles ! » Des enfants – au fait, ne sont-ce point ceux qui naguère jouaient aux petits croisés ? – lui lancent des pierres avec une joie sauvage. Fra Jérôme monte le premier les marches de l'estrade, en chantant le credo. Là, il écoute dignement la lecture de la sentence de mort, prononcée par l'évêque Romolina, auditeur du gouvernement de Rome. S'ensuit la cérémonie de la dégradation par laquelle le bourreau retranche solennellement les condamnés de l'Ordre monastique. Ainsi, les trois robes dominicaines sont-elles arrachées et symboliquement jetées sur un coin du bûcher. Pas un tremblement, pas une parole, pas un geste qui traduise un quelconque désarroi. Le visage tiré du moine déchu ne reflète qu'un immense mépris.

Il avait demandé à être brûlé vif, agité par un sentiment d'orgueil tragique. Mais sa requête a été rejetée : on doit l'étrangler d'abord, comme chacun de ses complices ; on enflammera le bûcher ensuite.

On l'entend prier une dernière fois, à mi-voix. Il récite cette prière qu'il a écrite la veille, dans son cachot, en attendant la mort : « Aie pitié de moi, Seigneur, non pas selon la pitié des hommes qui est petite, mais selon la Tienne qui est grande, qui est immense, qui est incommensurable, qui dépasse en immensité tous les péchés... »

Par trois fois, le lacet du bourreau se tord ; le brasier rougeoit ; une fumée noire monte vers le ciel. On assiste alors à un spectacle dantesque. Tandis que des cailloux volent au milieu des flammes et de la fumée, frappant la masse noircie des corps, des *piagnoni* se ruent vers les bûches incandescentes, sous les jets de pierres, pour recueillir comme des reliques les morceaux d'os calcinés et de chair brûlée qui tombent à leur portée.

À la fin, les cendres du bûcher sont rassemblées par les valets pour être jetées, à pelletées, dans l'Arno. On raconte qu'à chaque nuit anniversaire du 23 mai – deux siècles durant⁸ – le lieu du supplice sera secrètement couvert de fleurs. Ainsi le procès du *Frate* – saint ou hérétique ? – continue après sa mort.

La voix brûlante de Savonarole s'est tue. Mais, au même moment,

une autre fois s'élève, partie de Wittenberg, en Allemagne. Elle va couvrir l'Europe entière. Et le monde. Elle porte les fruits de la réforme ébauchée par le défunt prieur et, cette voix-là, ni Rome ni l'Inquisition ne parviendront à l'étouffer. C'est la voix de Martin Luther.

1. Marcel Brion, *Savonarole le Héraut de Dieu*. Robert Laffont (1948).
2. Hélène Védrine, *Censure et pouvoir*, L'Harmatan, 2001.
3. Le concile de Latran avait théologiquement réprouvé en 1211 toutes les ordalies et, de ce fait, les avait définitivement exclues de l'Église.
4. L'expression est d'Alexandre VI.
5. Cité par Léa : *op. cit.*
6. Landucci cité par Georges Mounin, *Savonarole*, Paris.
7. L'ordre de transfèrement avait déjà été donné par lui, sans succès, au moment de l'arrestation de Savonarole.
8. Jusqu'en 1703.

LE FRÈRE NOIR

CE FUT, INCONTESTABLEMENT, le procès le plus long et – en même temps – le réquisitoire le plus accablant jamais rassemblé contre une personnalité ayant occupé les plus hautes fonctions.

Le procès dura dix-huit ans. Tel quel, le dossier emplit plus de vingt mille pages serrées, formant la somme de vingt-deux volumes¹. Le « vice et l'odieux » du tribunal de l'Inquisition coule à flots à travers ces centaines de procès-verbaux d'interrogatoires, témoignages, comptes rendus d'audience. Tout y figure, tout y est rapporté dans ce style froid et pédantesque propre aux fervents serviteurs de l'ordre catholique. La moindre parole prononcée est retranscrite, le moindre incident relaté avec minutie : cette masse de papier reflète, à elle seule, l'esprit tracassier de l'Inquisition.

L'accusé ? L'un des hommes les plus puissants, les plus vénérés de l'Espagne ténébreuse de ce milieu du XVI^e siècle. Archevêque de Tolède, Primat des Espagnes, titulaire à ce titre du siège le plus convoité de la chrétienté, favori de deux rois et, en outre, leur confesseur : Don Bartholomé Carranza de Miranda. C'est lui qui avait représenté l'Espagne au Concile de Trente ; c'est lui qui, naguère, avait administré à Charles Quint les derniers sacrements. On le lui imputera à charge, nous le verrons. Pour lors, son prestige est au plus haut.

En s'attaquant à ce gros gibier, en lui consacrant le plus long et aussi le plus fastidieux de tous ses grands procès, l'Inquisition démontre que, pour elle, ni le temps ni les faveurs ne comptent. De vrai, personne ne peut échapper à ses foudres : le Grand d'Espagne comme le vagabond peut, sur simple dénonciation, être arrêté, questionné, torturé. Même l'héritier de la couronne Don Carlos, pourtant un déséquilibré notoire², eut affaire à ce tribunal. Lequel, aussi bien, enquêtera longuement sur les grands mystiques, de futurs saints tels que Jean et Thérèse d'Avila, Jean de La Croix, François Borgia, duc de Grandie et cousin du Roi au troisième degré ! La liste est longue de ces saints suspectés, tourmentés, réduits au silence : Sœur Marie de Agreda, Fray Luis de Grenade, Martin Martinez de Cantaguedra et combien d'autres... Sans oublier l'extraordinaire

Ignace de Loyola qui, parvenu au dernier point de l'élévation spirituelle, en était arrivé à regarder le Juif comme le descendant direct de Jésus et de Marie, méritant à ce titre – au lieu d'être combattu et persécuté – les plus grands honneurs. Après s'en être pris à ce nouveau prédicateur « *fanatique et illuminé* », l'Inquisition s'en prendra à tous les jésuites.

La terrible machine ne connaît pas d'exception : ni pour les évêques, ni pour les cardinaux, ni pour le Saint-Père lui-même ! Ainsi l'Inquisition (espagnole, il est vrai...) n'a-t-elle pas hésité à condamner en 1582 un pape mort depuis peu – Sixte Quint – qui avait eu l'audace de traduire la Bible en italien. Par-delà d'hypothétiques erreurs relevées avec un soin méticuleux, et plus encore que l'abandon du latin, ce que l'Inquisition ne put supporter, c'était cette traduction en italien rappelant fâcheusement la traduction en langue allemande d'un certain Martin Luther...

Bref, l'Inquisition veillait sur tout, écoutait tout, réprimait tout. Dans notre affaire, l'institution porte un nom : Valdès. Digne héritier de Torquemada par l'intransigeance, le fiel et la cruauté, ce vieillard septuagénaire succède en 1547 au cardinal Loaisa, tant à l'archevêché de Séville qu'aux fonctions d'inquisiteur général d'Espagne³. Il exercera son ministère pendant vingt ans – miracle de longévité – et, ravivant les bûchers refroidis du Saint-Office, portera la terreur dans toute l'Espagne en prenant pour cible cette fois l'hérésie luthérienne. Son premier soin est de publier un *index* général des ouvrages protestants voués aux gémonies. Puis, après avoir menacé du bûcher ceux qui les lisent ou les colportent, ce grand maître de la spiritualité espagnole sollicite du souverain pontife la permission de condamner à la peine du feu tous les protestants, même repentis et non relaps. Tel est le fanatisme borné du personnage qu'il suffisait pour lui qu'un individu connaisse les langues du Centre et du Nord de l'Europe pour être montré du doigt comme luthérien.

Alors, de nouveau, l'horrible fumée montera des autodafés. Après les *conversos* et les *moriscos*, l'Inquisition s'engage résolument dans une ère nouvelle de férocité et de persécutions.

La traque des protestants atteint son apogée en 1558, avec le gigantesque autodafé de Séville où vingt et un suspects de luthéranisme sont brûlés vifs et plusieurs autres en effigie. Suivront les autodafés de Valladolid (1559) et de Tolède (1561). Derrière ces persécutions⁴, il faut d'abord voir la main du Roi. Charles Quint partage sans réserve la haine mortelle du grand inquisiteur pour les luthériens. Son mot d'ordre est : « Guerre à outrance aux hérétiques en général et aux protestants en particulier ». À l'instar de ses illustres prédécesseurs, Isabelle et Ferdinand, le vieil empereur considère la lutte contre les ennemis de la Sainte Foi catholique comme « le salut

de son âme ». Il promulgue des édits terribles contre les hérétiques. Philippe II qui lui succède complète son ouvrage. Ce roi taciturne, croulant sous la paperasse au fond de son palais de l'Escorial, se posera en contrôleur du dogme et poursuivra à son tour l'hérésie impitoyablement.

Ainsi Valdès a-t-il les coudées franches pour mener à bien sa guerre religieuse – et, à terme, assurer le triomphe de la Contre-Réforme. Des instructions sévères sont données aux inquisitions régionales, aux évêques, aux chanoines. Lues en chaire, elles sont autant d'incitations à la suspicion, à la délation. Toute maison suspecte de renfermer des ouvrages à l'*Index* est perquisitionnée, les navires accostant à un port espagnol sont fouillés de fond en comble, les livres suspects brûlés. L'Inquisition a l'œil partout.

En 1559, un riche marchand anversoïse d'origine juive, Marco Perez, dissimule dans des containers pour l'Espagne trois mille exemplaires de *l'Institution de la religion chrétienne* de Calvin. Une dénonciation au Saint-Office permet de mettre la main sur la cargaison au moment où elle atteint la péninsule ibérique. Cent vingt-cinq personnes sont arrêtées : une cinquantaine sont brûlées – dont un dominicain – accusées de propagation des thèses humanistes.

La vague s'étend. Au mépris des droits des gens et des traités conclus, on rafle comme luthériens des étrangers – des Nordiques surtout – qui débarquent en Espagne avec de riches cargaisons que l'Inquisition s'empresse de confisquer ! On les brûle sans pitié, on les condamne aux galères, on les désigne comme les agents du diable.

Au milieu de l'année 1559, on peut dire que le système Valdès fonctionne à plein, tant par le nombre que par la qualité des victimes. Il reste au Grand Inquisiteur à accomplir son coup de maître. Ce qu'il fait, le 22 août 1559, à minuit, en arrêtant l'archevêque de Tolède, le prédicateur du roi, Bartolomé Carranza.

*

Le personnage est contrasté. Entré dans les ordres à dix-sept ans, il en compte à présent cinquante-six. On s'accorde à juger l'homme privé assez austère, cultivé, certainement doué pour la plume et la parole, mais on lui trouve l'esprit plutôt confus, prompt à s'égarer dans les raisonnements⁵. Quand il a revêtu l'habit de novice de l'ordre de Saint-Dominique, il a pris le nom de frère Bartholomé de Miranda. Noble par son père, il peut se targuer d'une absolue « propreté de sang ». Rien – ni par la naissance, ni par l'éducation, ni par la démarche la plus instinctive – ne l'expose au soupçon d'hérésie. Il s'affiche toujours en zélé catholique et, logiquement, son avancement sera à la mesure exacte de ses aptitudes et de son zèle.

Nommé en 1533 (il a vingt ans) aux fonctions de régent de théologie auprès de l'évêque de Malaga, Manrique – le futur Grand Inquisiteur –, il occupe l'année suivante le poste de consultant des affaires de l'Inquisition. Moins de cinq ans plus tard, en 1539, il reçoit dans l'église de la Minerve à Rome le grade de « Maître de théologie » sur proposition du pape Paul III. Le théologien se spécialise dans le commentaire biblique et, plus spécialement, dans les prophéties d'Isaïe, où il donne toute la mesure de sa culture et de sa science.

Vingt années durant, il répond aux appels de l'Inquisition : prêchant durant la célébration d'un autodafé, instruisant les affaires des personnes accusées d'hérésie, jugeant « dans le sens catholique » du contenu de certains livres suspects. C'est ainsi qu'il devient un des plus hauts dignitaires de l'Église. Ses œuvres canoniques – un *Summa*, recueil des travaux du Concile de Trente auquel il participe, et une *controversia de necessaria residentia personali, Episcoporum* – font autorité mais lui attirent, par le sujet traité, l'animosité de nombre de hauts prélats. Ce qui ne l'empêche pas, en 1548, d'être élu prieur du couvent de Polencia et, l'année suivante, d'être à nouveau présent au Concile de Trente, avec la mission, toujours d'importance, d'examiner et mettre à l'index les ouvrages aux relents luthériens.

D'autres tâches – capitales – l'appelleront en Angleterre où, sur ordre de Philippe II, il doit ramener à la foi catholique les sujets de Marie Tudor. C'est avec cœur et intransigeance que notre homme se donne à sa mission. On le verra restituer leurs biens aux monastères et aux églises, rétablir les processions et la vénération du Saint-Sacrement, multiplier les prédications et les sermons jusque dans la chapelle royale de Londres. Aussi bien, toute la puissance noire de l'Inquisition se trouve concentrée entre ses mains. Il l'exerce, non seulement en raison de ses prérogatives, mais en assouvissant son plus infailliable instinct de catholique fervent. Ainsi il fera jeter aux flammes des milliers de bibles anglaises, il fera brûler Thomas Cramer, archevêque de Canterbury, et ira même jusqu'à déterrer pour le livrer au bûcher le cadavre de Martin Butzer, le fameux réformateur luthérien. Son action et son zèle l'exposeront à plusieurs attentats, auxquels il échappe miraculeusement, et lui vaudront le surnom combien évocateur de « Frère Noir ».

Cette année-là (1557), Carranza est nommé archevêque de Tolède et déploie son ardeur coutumière au travail, punissant et châtiant les excès du clergé, s'informant sur ses mœurs et prêchant dans les églises paroissiales tous les dimanches. Le dominicain Bartholomeo Las Casas résumera l'homme en trois mots : « Un catholique pur ».

Et c'est ce catholique pur, « très humble, très honnête... opposé aux usages des hérétiques » dicit le même Las Casas, ce théologien de haut vol, primat d'Espagne, « calificador » de l'Inquisition, chasseur

d'hérétiques, qui va, à son tour, tâter la paille humide des cachots du Saint-Office – comme fauteur d'hérésie philo-luthérienne !

Comment la chose a-t-elle été possible ? Comment l'arrestation de l'homme qui tenait entre ses mains une parcelle de la puissance la plus redoutable d'Espagne a-t-elle pu être ordonnée sans l'aval du roi ?

Il est malaisé de fournir une réponse exacte à ces questions. Le certain, c'est que Carranza paraît avoir volontairement entretenu une certaine ambiguïté autour de sa personne et de ses opinions. Il avait, une première fois en 1530 – il était alors étudiant – mis en l'éveil l'Inquisition à cause d'une interprétation pour le moins personnelle de l'histoire ecclésiastique. Le 1^{er} décembre de la même année, le frère Juan de Villalmartin, de la collégiale de San Paolo, l'accuse ouvertement de sympathie pour les thèses d'Erasme, déniait notamment à saint Jean la paternité de l'*Apocalypse*. Plus tard, lors de son séjour en Angleterre, des rumeurs circuleront sur son compte : le censeur avait dû lire tant de livres défendus qu'il en avait fatalement, disait-on, subi l'influence... Les soupçons se fortifièrent avec la publication de ses *Commentarios al catechismo chritiano*. Carrenza y développait l'idée de « faire renaître tout autant que possible l'Église antique, parce qu'elle était la meilleure et la plus pure »... Idées au parfum réformiste comme cette affirmation selon laquelle « la foi sans les œuvres est morte, non parce que les œuvres donnent vie à la foi, mais parce qu'elles sont le signe que la foi est vivante »⁶. Or, pour les luthériens, seule compte la foi... Carranza a beau protester qu'à détacher une phrase de son contexte on déforme la pensée, les inquisiteurs s'obstinent à analyser ces thèses *in rigore ut jacent*, c'est-à-dire précisément détachées de leur contexte. L'étau se resserre.

Le 28 avril 1558, l'évêque de Cuenca, Don Pedro de Castro, écrit à l'inquisiteur général Valdès : « Il y a là des propositions luthériennes dans ses justifications, je l'ai entendu s'expliquer dans le même sens au Concile de Trente et dans un sermon fait à Londres, dans lequel il affirmait également qu'il y a des péchés impardonnables. » Il faut faire, certes, la part de la rivalité et des luttes d'influences entre évêques à propos de ces accusations d'hérésie portées contre Carranza. La promotion du *Frère Noir* à l'archevêché de Tolède – âprement convoité – avait suscité de terribles jalousies : celle en particulier de ce Valdès qui dans l'ombre commença de fourbir ses armes contre son heureux rival. À son côté, un homme d'une trempe exceptionnelle, beau et cultivé, excellent dans toutes les études de théologie, sorte de Pic de la Mirandole de l'Église, lui aussi ennemi irréductible du nouvel archevêque : Melchor Cano. La rivalité des deux hommes était ancienne et remontait au collège. Elle prit des proportions effarantes lorsque les deux hommes, de collégiens, devinrent professeurs. Les élèves, comme il est fréquent, se divisèrent entre deux clans : les

« canistes » et les « carranzistes ». Le Chapitre de Valladolid mit bon ordre à cette division. Mais l'inimitié persista, semée d'accusations perfides, d'embrouilles et de procédures. Il n'y eut ni vainqueur ni vaincu, mais nombre de rumeurs insinuées par Cano contre Carranza se répandirent insidieusement dans les couloirs de l'Inquisition.

Il y avait encore autre chose. Peu après qu'il eut été mis en possession du siège primateal de Tolède, Carranza avait assisté, à Yuste, à la mort de Charles Quint dont il avait été le prédicateur. Les relations s'étaient récemment tendues entre les deux hommes, par la cause de Valdès qui avait instillé dans l'esprit du monarque la défiance contre son ancien chapelain. Le vieil empereur reçut l'extrême-onction le 20 mai 1558. L'accueil de Carranza fut glacial. Sans que le roi l'eût gratifié d'un regard, l'archevêque se mit à genoux et, tenant un crucifix entre les mains, le montra à Charles Quint en disant ces mots : « Voilà celui qui a payé pour tous. Il n'y a plus de péché. Tout est pardonné. »

Entendu au cours du futur procès, le frère Juan de Regla de Saragosse, confesseur de Charles, raconta qu'« étant présent dans la chambre la veille du jour de la mort de l'Empereur, il avait vu arriver le même Carranza qui, après avoir baisé la main de l'Empereur... sans avoir entendu aucune confession, l'avait absous plusieurs fois de ses péchés, ce qui lui avait paru, à lui, comme une dérision du sacrement ». Paroles d'hérétique ? Le fait est que par ces mots d'absolution, le prélat – qui n'a sans doute cherché rien moins qu'à apaiser l'âme du pécheur – semble remettre en cause le dogme qui attribue le salut de l'homme à sa conduite personnelle, et non pas seulement au rachat de la Croix du Christ. Or, pour l'Inquisition, « refuser ce dogme, le discuter, s'en écarter, c'est se mettre en marge de la communauté, s'en exclure, pire : c'est menacer de l'intérieur la cohésion de cette communauté. »⁷ Cela, l'Inquisition ne l'admet pas : elle tient son procès. Mais un procès de cette ampleur ne tient précisément que par les « preuves » rapportées – peu importe la manière dont elles sont obtenues. C'est à cette tâche essentielle que Valdès va s'atteler à présent.

*

Il existe alors dans les prisons de l'Inquisition quelques centaines de luthériens qui, pour échapper au sort tragique qui les attend, sont prêts à toutes les compromissions. Pedro de Cazalla, curé de Pedrosa, déclare sans ambages que ce sont les arguments de Carranza qui, dans une dispute qu'il eut avec un autre curé, l'ont fait tomber dans le péché de l'hérésie. Francisco de Vibero rapporte que l'archevêque lui a dit : « Quant à moi, je ne crois pas qu'il y ait un purgatoire ». Dona

Francisca de Zuniga affirme : « Quand Carranza prêchait à Valliadolid, il se nourrissait avidement d'un livre de Luther sur les prophètes ». Domingo de Rojas rapporte ce singulier dialogue entre le prélat et lui :

– Rojas : Donc, Père, et le purgatoire ?

– Carranza : Malheur !

– Rojas : Père, je n'en ai pas très peur.

– Carranza : Tu n'es pas encore en mesure de comprendre ces problèmes de philosophie.⁸

D'autres témoignages, de la même eau, affluent.

Et voilà qu'un incident rien moins qu'anodin hâte l'ouverture du procès. Le 28 avril 1559, sur la place de l'archevêché à Tolède, des agents du Corregidor⁹ interpellent deux vagabonds. Cette arrestation provoque une bagarre à laquelle participent des clercs qui prennent fait et cause pour les deux vagabonds. On arrête également les clercs qui sont jugés et condamnés par la Justice royale. Sur ce, intervention de Carranza qui décide d'interrompre les cérémonies religieuses. Le Corregidor s'incline. Mais Carranza va plus loin – c'est ce qui le perdra. Lors de la procession des Pénitents, le mercredi des Cendres, il exige de l'auteur de l'arrestation qu'il suive la procession, un cierge à la main et la corde au cou. Le Roi – avec la cour entière – pousse les hauts cris. Valdès a compris que l'heure de la revanche a sonné.¹⁰ Il affûte sa lame ; il frappe.

Prenant occasion de la parution du dernier ouvrage de Carranza, *Commentaires sur le catéchisme chrétien*, il le fait examiner par... Melchor Cano ! D'abord en latin, puis en espagnol, le professeur se livre à une critique féroce de l'ouvrage. Ce sera l'acte préparatoire du procès. On apprend que le livre est « nuisible au peuple chrétien », pour de multiples raisons : « Parce qu'il donne en pâture aux gens incultes, en langue vulgaire, des choses difficiles et incertaines » ; parce qu'il a « en commun beaucoup de points avec les luthériens » et qu'il est « périlleux de faire dans le peuple des discussions de ce genre » ; parce qu'il contient « de nombreuses propositions scandaleuses, téméraires, inconvenantes, certaines pleines d'hérésie, d'autres qui sont fausses et d'autres encore qui sont véritablement hérétiques par le sens qu'elles ont ». ¹¹

Au total, Cano ne relève pas moins de quarante propositions condamnables. C'est suffisant pour Valdès.

Durant des mois, Carranza se défend, lutte pied à pied, argumente, appelant à son secours un docteur en théologie à l'autorité incontestable, Domingo de Soto, qui naguère avait fait l'éloge de son livre : « J'ai écrit à tous ces messieurs qu'il n'existe dans mon livre aucune erreur, parce que j'ai étudié la théologie tout autant que Maître Cano. Aussi serais-je heureux que Votre Paternité examine les

propositions du livre et non le Maître Cano et ses semblables, lesquels, s'ils avaient été favorisés pour leurs intentions par mes soins, auraient peut-être eu un jugement différent. »

Que d'amertume dans ces lignes ! Etre accusé d'hérésie après tous les services rendus à l'Inquisition dans la lutte contre les hérétiques, il y a de quoi pleurer ! Le docte de Soto, quant à lui, a la conscience écartelée. Il sait que son ami est bon catholique – il l'a d'ailleurs écrit à propos de l'ouvrage en cause –, mais il vient simultanément d'être mis en demeure par Valdès d'examiner le *Catéchismo* « en quinze jours sous peine d'excommunication » ! Que faire ? Il esquive – en émettant un avis nuancé. Certes, des phrases écrites par l'archevêque témoignent d'une imprudence dans l'exposé de la doctrine catholique, mais l'intention est bonne – et l'auteur est un honnête homme.

Cela ne suffit pas à Carranza, qui, dans une nouvelle lettre, laisse éclater son dépit : « Si Votre Paternité pense qu'elle peut juger ainsi, il faut qu'elle sache que seront condamnés même les livres de saint Chrysostome, de saint Augustin, de saint Jean l'Évangéliste, dans lesquels Elle trouverait des hérésies, surtout si on tenait compte des traductions et des façons de dire. »

Entraîné par sa fougue, et à dire vrai perdant la tête, le malheureux commet l'erreur de s'adresser aux plus hautes autorités : à la « Suprême », au Roi, au Pape ! Ce sont, à chaque fois, des lettres d'explications excessives au point d'en devenir suspectes, de protestations d'innocence et pour finir d'excuses – erreur fatale : « Je confesse que j'ai pu dépasser les limites en rappelant les erreurs des hérétiques, de même que celui qui prêche contre certains péchés dans un pays où il ne fut jamais écouté. »

C'est le moment choisi par Valdès pour tirer les marrons du feu. Coup sur coup, il demande à Rome un « bref » papal et, s'adressant au Roi par l'intermédiaire de la régente, lui fait savoir qu'il existe contre son confesseur des soupçons graves de luthéranisme. Tel Ponce Pilate, Philippe II lâche son protégé. Carranza, le primat des Espagnes, est un homme fini.

Le « bref » de Paul IV, sans le désigner nommément, autorise « le Grand Inquisiteur de mener pendant deux ans, à compter de ce jour, des enquêtes contre les évêques, archevêques, patriarches et primats de ces royaumes... À charge pour le Grand Inquisiteur de rendre compte sur-le-champ au Souverain Pontife et d'envoyer le plus tôt possible à Rome les coupables avec leurs procès cachetés ». On admire la promptitude avec laquelle Paul IV – qui avait pourtant bien connu et apprécié Carranza lors du Concile de Trente – a livré le « bref » sollicité... Une preuve du pouvoir terrifiant de l'Inquisition, qui préfigure, comme le fera justement remarquer Joseph Perez, la

modernité, « parce qu'elle manifeste l'emprise croissante de l'État et parce qu'elle ignore les privilèges sociaux ».

*

Tout alors se passe très rapidement. Le « bref » arrive en Espagne le 8 avril 1559. Le même jour, le procureur général Camino requiert contre l'archevêque de Tolède, « pour avoir prêché, écrit et dogmatisé de nombreuses hérésies de Luther », la prison et la confiscation de ses biens. Les pièces du procès – le *catechismo* accompagné de ses commentaires à charge et de la liste des textes incriminés – sont déposées au siège de l'Inquisition. La citation à comparaître est délivrée le 12, en même temps qu'est expédiée la confirmation du Roi, engluée de vaines protestations quant « au grand respect et à la considération » portés à l'archevêque. (On croit rêver devant pareille duplicité...)

Le 7 juillet, Carranza répond qu'il se met en route. Il a dédaigné la fuite. Il sait pourtant ce qui l'attend. Aussi, il ne montre aucun empressement, fait halte dans tous les diocèses pour finalement n'atteindre Alcalá que le 14.

De son côté, Valdès s'impatiente. Et, le 17 août, motif tiré de « la crainte vraisemblable d'une fuite », il lance un mandat d'arrestation confié à l'*alguazil* de la prison du Saint-Office. Cinq jours plus tard, le *Frère Noir* est arrêté en pleine nuit dans une auberge à Torrelaguna, près de Valladolid, par une dizaine de « familiers » de l'Inquisition.

Il n'y a eu ni brutalité ni éclats de voix. On frappe à la porte de l'archevêque, qui la fait ouvrir par son secrétaire, le Frère Antonio Sanchez. On trouve le prélat allongé, le coude sur un coussin. Dans le silence de la nuit, la voix de l'*alguazil* se fait entendre lugubrement : « Seigneur Illustrissime, je suis obligé, par ordre du Saint-Office, d'arrêter votre excellence. » Carranza lit sans broncher l'ordre d'arrestation transmis par Valdès et les inquisiteurs de la « Suprême » ; il se lève dignement. Quelques affaires jetées par l'*alguazil* dans une sacoche : de l'argent, des bijoux, des papiers – des lettres essentiellement. L'inventaire dressé, l'archevêque passe calmement le seuil de l'auberge, il quitte la ville à dos de mule. La petite troupe rejoindra Valladolid pendant la nuit.

La nouvelle de l'arrestation du *Frère Noir* bouleverse l'opinion. L'Europe entière est stupéfaite et s'interroge : où sont les limites ? jusqu'où ira-t-on ? L'Inquisition, décidément, est toute puissante !

Pour le coup, elle ne perd pas de temps. Dès le 26 août, le procès est engagé à fond de train. Auditions des témoins – forts nombreux – puis de Carranza lui-même ; examen des manuscrits, livres et sermons

de l'archevêque par les docteurs de la Foi. Carranza se défend âprement : il proteste contre le soupçon d'hérésie, il réfute ses juges, estimant par sa dignité et par sa consécration relever du seul Souverain Pontife. Quant au « bref » de Paul IV, il ne le concerne pas : son nom n'est pas cité.

En réalité, il était difficile de convaincre d'hérésie un théologien instruit et adroit qui avait à son actif de hauts faits de lutte contre les hérétiques de tous poils. De fait il était patent que l'accusation d'hérésie couvrait des manœuvres politiques et des rivalités plus ou moins avouables. C'était donc de bonne guerre pour Carranza que d'accuser à son tour son ennemi Valdès des pires turpitudes, notamment de profiter des biens de l'Église pour enrichir sa famille proche, comme d'abuser de l'autorité du Saint-Office pour poursuivre ses débiteurs récalcitrants.

Mais l'Inquisition ne se laisse pas impressionner ; elle marque seulement une pause. Usant d'une prérogative exorbitante, elle suspend le procès pendant deux ans. Pendant ce temps, Carranza peaufine sa défense, aidé de quatre avocats librement choisis, mais qui n'ont pas accès aux pièces du dossier.

Bientôt, Rome s'émeut de la situation. Paul IV demande à Philippe II de lui envoyer tout ensemble le prévenu fameux et le dossier de la procédure. Le Roi, chauffé par Valdès, refuse. Trois cardinaux, envoyés par le pape en Espagne, se voient à leur tour opposer un refus de consulter les pièces. Toutes sortes d'arguties sont avancées par Valdès : d'abord l'usage ancien de punir les délits sur les lieux mêmes où ils ont été commis, ensuite la nécessité de donner les noms des témoins – chose inconcevable – si le procès est jugé à Rome, enfin l'impossibilité matérielle de traduire en latin ou en italien les dizaines de milliers de pages du dossier, avec de surcroît les risques d'erreurs substantielles pouvant en résulter.

Sur ce, Paul IV vient à décéder. Pie V, ancien inquisiteur – futur saint – qui lui succède (1566) se hérisse. Il emploie la manière forte. Après avoir destitué Valdès de sa charge de Grand Inquisiteur, il envoie dire au Roi que, sous peine d'excommunication, Carranza doit être transféré à Rome avec l'ensemble du dossier. Philippe II tente bien de résister, mais menacé d'un interdit sur le royaume tout entier, il livre sa proie.

*

Le 29 mai 1567, après exactement sept ans, trois mois et quatorze jours de détention dans une prison du Saint-Office, Bartolomé Carranza fait son entrée à Civitavecchia. Il est aussitôt incarcéré à San Angelo où, pour la première fois depuis son arrestation, on lui permet

de se confesser. Il avait voyagé en voiture, en compagnie de l'inquisiteur Diego Gonzales et de tous les acteurs du procès espagnol : les juges, les fiscaux, les secrétaires greffiers, les avocats. Les pièces ne viendront que plus tard : on s'apercevra que plusieurs feuillets manquent.

Les choses pourraient maintenant aller vite. Elles traînent encore de longues années. Plusieurs raisons à cela : l'Inquisition, tracassière, sollicite délai sur délai, tantôt pour traduire une montagne de papiers, tantôt pour demander l'avis du Roi qui, à son ordinaire, atermoie, calcule, temporise.

Il y a autre chose : le pape a besoin de négocier une alliance avec Philippe II pour combattre les Turcs. Ce sera la victoire de Lépante. Pour lors, il lui faut consolider la croisade. Oublié, le *Frère Noir* ! Mais après Lépante (1571) il reviendra à Carranza et donnera à l'archevêque des marques d'estime manifestes. Ainsi, il n'hésite pas à publier le fameux *Catéchisme*, cause de tous les malheurs de son auteur. Un *Catéchisme à corrections*, il est vrai, pour contrecarrer l'Inquisition qui, parallèlement, avait engagé des poursuites contre huit prélats et docteurs en théologie pour avoir couvert de leurs éloges l'ouvrage mis à l'index.

Tel que nous connaissons Philippe, nous subodorons qu'il n'abandonnera pas la partie facilement. Aussitôt, il envoie à Rome, par le truchement de l'Inquisition, de nouveaux avis, de nouveaux témoignages, de nouveaux papiers trouvés dans la demeure de Carranza. Le procès – qui dure depuis douze ans ! – n'est pas près de s'achever...

Et voilà que, sur ces entrefaites, le pontife décède. Son successeur, Grégoire XIII, se montre plus conciliant. Habilement, il réunit d'autres témoignages en sorte de rétablir un semblant d'équilibre. Puis, au printemps de 1576, il proclame une sentence toute politique : l'archevêque est reconnu coupable de propositions ambiguës pour avoir notamment « absorbé la doctrine des nombreux hérétiques qu'il avait dû juger et condamner, comme Martin Bucero et Feliz Melanchton... et prit de nombreuses erreurs, phrases et façons de parler que ceux-ci utilisées pour leur enseignement. » En répression, Carranza est condamné à une abjuration solennelle et suspendu pendant cinq ans de ses fonctions d'archevêque, cinq ans durant lesquels il sera détenu dans un couvent en Italie, avec obligation – entre autres pénitences – de visiter les sept églises de Rome. Ce même décret alloue à l'archevêque mille écus d'or par mois pour son entretien – une somme considérable pour l'époque. Surtout, le vieil homme – qui se voit interdit de diffuser le *Catechismo* – est autorisé à dire de nouveau la messe. Carranza écoute en pleurant la sentence qui met un terme à dix-huit années de luttes et de souffrances.

Le Saint-Père a été, somme toute, sympathique à l'archevêque. L'homme est à moitié absous : jugement de compromis que le peuple acclame comme une victoire de l'imprudent théologien.

*

Le pape a parlé : les bons chrétiens doivent s'incliner, y compris les inquisiteurs. Après l'abjuration publique, Bartolomé Carranza est transféré au couvent de Santa Maria Sopra Minerva à Rome. Il célèbre la messe les quatre premiers jours de la semaine sainte, pour entamer, le lundi suivant, le pèlerinage vers les basiliques. Pèlerinage de courte durée : le 23 avril, il tombe malade en disant la messe à Saint-Jean de Latran. Il a encore la force, le 30 avril, en pleine possession de ses facultés, de faire une proclamation de foi solennelle devant un concours de peuple, avant de recevoir le Saint-Viatique. Au moment de rendre l'âme, il accorde à ses adversaires et à ses juges le pardon des injustices qui lui ont été faites : « Je n'ai pas nourri de rancœur contre eux : je les recommande à la bonté de Dieu et je promets que si je vais là où j'espère aller par la volonté et la miséricorde de Dieu, je prierai le Seigneur pour tous. »

De son côté, Grégoire XIII lui envoie l'absolution « pleine et complète. » Il expire dans la nuit du 2 mai 1576. Il a soixante-treize ans.

D'une certaine façon, on peut dire que l'Inquisition et le Roi ont atteint leur objectif : empêcher le retour de Carranza en Espagne et la reprise de son diocèse. Un diocèse dont les revenus – séquestrés – avaient été entre-temps encaissés par Philippe II...

Ses funérailles ont été célébrées solennellement. Sur la pierre tombale, au cœur même de la Minerve, on a fait inscrire, par ordre du pape, cette épitaphe qui rend à l'homme persécuté un peu de cette justice humaine que les hommes de Dieu lui ont refusée : « Illustre par sa lignée, sa vie, sa doctrine, son éloquence et sa charité, honoré par l'empereur Charles Quint et par son fils Philippe II, homme à l'esprit modeste dans la prospérité et résigné dans le malheur. »

On alla plus loin dans la sainte hypocrisie. À Tolède, le successeur de Carranza, le Cardinal Quiroza, fit ajouter son portrait à ceux des autres archevêques dans la salle capitulaire. C'était, en quelque sorte, rappeler l'iniquité de ce procès, le plus long de l'Inquisition. Une manière aussi de réhabiliter celui qui en avait été la victime improbable durant près de vingt années et dont le visage peint ne reflétait plus, désormais, qu'un éternel et souverain mépris.

1. Cette masse est conservée à l'Académie royale d'histoire de Madrid.
2. Il avait formé le projet de tuer son père Philippe II et refusait de se confesser.
3. Il fut le huitième inquisiteur général.
4. La révolution protestante n'a jamais constitué en Espagne une menace sérieuse ; elle n'en était pas moins une forme d'hérésie indiscutable par la déviation du rôle de la foi, la conception particulière des sacrements et, surtout, la remise en cause de l'autorité de l'Église.
5. Martinelli. *L'Inquisition espagnole*, De Vecchi.
6. Cité par Martinelli : *op. cit.*
7. Joseph Perez, *Isabelle et Ferdinand*, Fayard.
8. Cité par Martinelli : *op. cit.*
9. Brigade de police.
10. Il avait vainement brigué le poste d'archevêque de Tolède, aux revenus considérables...
11. Martinelli : *op. cit.*

LE PROCÈS INQUISITORIAL D'ANTONIO PEREZ

UNE RUELLE DE MADRID, le 31 mars 1578. Il est onze heures du soir. Dans la nuit sombre, les sabots d'un cheval frappent en cadence les pavés mal joints. Le cavalier – un homme de haute taille approchant la trentaine, cossu de mise, de belle allure – est précédé de deux valets marchant à pieds, porteurs de torches allumées.

Soudain, au coin d'une borne, la détonation d'un coup d'arquebuse. Un autre bruit, plus sourd, celui d'un corps qui s'abat. L'homme qu'on vient de tuer n'est autre que le seigneur Escovedo, secrétaire du roi Philippe II, attaché à la personne du sérénissime prince Don Juan d'Autriche, frère de Sa Majesté et gouverneur des Pays-Bas. Au vrai, un cadavre sensationnel.

On assiste dès le lendemain dans toute la ville à un concert d'indignation. Jean Escovedo est un personnage influent, estimé, apprécié de tous. C'est une conscience pure, et rien dans la conduite de son existence ne laisse deviner une vindicte quelconque.

La colère monte d'autant plus fort que les assassins se sont volatilisés, disparus dans la nuit.

Il est facile d'imaginer l'émotion de la cour devant un crime de cette importance. Un crime qui, de surcroît, risque fort de demeurer impuni. Si l'on parvient ainsi à abattre lâchement un personnage de haut rang, en pleine nuit, dans cette ville de Madrid où la police est notoirement si puissante, quel fonctionnaire de la chancellerie royale peut encore se considérer en sécurité ?

La famille de la victime est effondrée – et crie vengeance. Quant au Roi, il se déclare tout bonnement « surpris ». Ce meurtre est à ses yeux une affaire « étrange » à laquelle il dit « ne rien comprendre ».

L'enquête s'annonce problématique. Mais la rumeur, comme infailliblement, donne le nom de l'assassin – à tout le moins du commanditaire de l'assassinat : Antonio Perez... le secrétaire particulier du Roi !

C'est ainsi que commence la plus ténébreuse affaire de l'histoire d'Espagne, une affaire extraordinaire, troublante, emmêlée de toutes

sortes d'intrigues, de passions, de trahisons, de chantages et d'évasions spectaculaires à ce point qu'elle agitera l'Espagne et l'Europe entière vingt années durant, ébranlant jusqu'aux fondements de la royauté.

Donc, une affaire d'État – à laquelle, à son heure, l'Inquisition prendra part.

*

Mais qui est Antonio Perez ? Fils de Gonzalo Perez qui fut secrétaire d'État sous Charles Quint, puis sous Philippe II, il est issu d'une vieille famille aragonaise, originaire de Montréal de Ariza. Au moment voulu, il se targua de compter parmi ses aïeuls un secrétaire de l'Inquisition nommé Bartolomé Perez, passant sous silence les origines juives d'une autre branche de sa famille, originaire de Calatayud. En vain d'ailleurs : l'Inquisition, qui n'ignorait rien de ces origines, le déclarera tout uniment au moment de son procès « descendant de juifs et petit neveu d'un certain Antonio Perez, juif converti et relaps, qui fut brûlé de ce chef et dont le sanbenito se voit encore dans la cathédrale de Calatayud... »

On a prétendu, sans preuve décisive, que ce rappel généalogique n'était qu'une calomnie inventée par les inquisiteurs sur la base de faux témoignages... Ce qui est sûr, c'est que le jeune Antonio a reçu la meilleure éducation : il étudie à la célèbre université de Alcalà de Henares et de Salamanque, puis à celle de Capoue, en Italie. En compagnie de son père, il voyage dans toute l'Europe. À la mort de celui-ci, en 1567, il reprend la charge paternelle de secrétaire du Conseil d'État. Après une vie tapageuse et désordonnée, il se range cette même année et épouse Dona Juana Coëlloy Vozmediano dont il aura six enfants.

C'est alors un bel homme de trente-cinq ans, de haute taille, les yeux bleus avec un regard spirituel, et des manières exquises contrastant avec l'austérité des grands. Doué de tous les talents, il parvient, grâce à sa souplesse et à son caractère insinuant, à capter la confiance, à peu près totale, de Philippe II. Le voici donc au Conseil d'État, chargé plus spécialement du *Despacho Universal*, c'est-à-dire du contreseing et des ordres du Roi. Poste clé : cette fonction comporte, en effet, la gestion des affaires de Flandres et d'Italie, outre l'administration des charges et offices de guerre. De fait, Antonio Perez est au sommet de l'état, instruit de tous les projets et dépositaire de tous les secrets du Roi.

Las, l'homme est vaniteux, incurablement vaniteux. Un contemporain, le père de Sépulveda, nous le décrit à ce moment de sa fortune : « Il n'était Prince au monde, ou du moins en Espagne, qui eût une plus belle maison ou une plus belle garde-robe que la sienne. Tout

ce qui touchait à sa personne était du dernier bien, tellement qu'on avait d'yeux que pour Antonio Perez et son train. Sa voiture ou son carrosse était ce qu'il y avait de mieux, ses chevaux de même. Ses pages habillés dans la perfection et changeant de livrée tous les jours. Enfin Antonio Perez avait un charme qui attirait à lui tous ceux qu'il voulait. Et comme tout passait entre ses mains, il n'y avait qu'un personnage en Espagne, et ce personnage était le secrétaire Antonio Perez. »

Bientôt, la tête lui tourne. Le goût du luxe et du faste, ses dépenses excessives, sa folie des grandeurs (on raconte qu'il a fait surmonter les colonnes d'or et d'argent de son lit de cette inscription : « *Antonio Perez dort. Marchez doucement* »...) le conduisent inéluctablement aux trafics d'influence. Car la famille du jeune fat n'a pas de fortune. Cela se sait. D'où cette réputation de concussionnaire qui bruit autour de lui...

*

La princesse d'Eboli était, à trente-huit ans, une grande dame du royaume chez qui le grain de folie perçait sous des apparences de veuve inconsolable. Ainsi, au lendemain de la mort de son mari, Ruy Gomez de Silva, duc de Pastrana et prince d'Eboli, elle annonça à son de trompe son intention d'entrer en religion pour y pleurer la mort du cher époux le reste de ses jours, abandonnant pour ce faire ses dix enfants ! Agitée, extravagante, colérique, elle était borgne en outre, ce qui ne l'empêchait pas de séduire. Un portrait d'elle nous la montre élancée, l'œil sombre, la peau blanche avec de longs cheveux noirs. Avec cela, frivole, légère, dilapidant sa fortune. Elle n'aspirait qu'à être consolée : elle le fut. Par qui ? Par notre Antonio Perez, qui lui voua une passion véritable – payée en retour il est vrai. Elle apparaîtra, sous sa plume, « une perle de femme enchâssée des fleurons de la beauté et de la fortune. »

Pour enflammée qu'elle fût, cette liaison amoureuse demeura secrète. Un homme la découvrit, pour son malheur. C'est ce fameux Escovedo, que nous avons rencontré à son dernier souffle, et qui pour lors arrivait des Pays-Bas à Madrid, investi d'une mission secrète par son maître Don Juan d'Autriche. Il s'agissait précisément d'approcher le Roi pour le convaincre de la loyauté de son demi-frère¹ et lui formuler des demandes de subsides pour l'armée de Flandres. Vaine tentative. Philippe II renvoya l'émissaire, tenant Don Juan pour responsable de la reprise des hostilités aux Pays-Bas. Une telle démarche ne laissait cependant d'inquiéter le Roi qui, déjà, avait dû s'émouvoir du dessein de son demi-frère d'envahir l'Angleterre pour y créer un royaume à soi... en épousant la reine Marie Stuart ! Les

nouvelles allaient bon train. Voilà que le demi-frère songeait maintenant à intervenir en France aux côtés du duc de Guise... Les ambitions effrénées de Don Juan étaient pour Philippe un vrai sujet de préoccupation.

Éminence grise, prompt à satisfaire ses propres ambitions, Perez mit à profit la visite d'Escovedo pour exciter les soupçons de son maître contre son demi-frère, tout en entretenant parallèlement avec Don Juan une correspondance empreinte des meilleurs sentiments... Effarante duplicité qu'Escovedo ne tarda pas à percer à jour. Ce que voyant, Perez convainquit Philippe II que c'était Escovedo en personne qui avait été l'inspirateur de la guerre des Flandres, l'âme d'un complot qui, un jour prochain, dresserait les deux frères l'un contre l'autre. Ce n'était rien moins qu'une accusation de haute trahison !

Sur ce, Escovedo commit l'indiscrétion de sa vie. Il s'arrangea pour surprendre son rival au lit, en compagnie de celle qu'on appelait *la Tuerta*, la Princesse d'Eboli.

– La conscience m'oblige à prévenir le Roi, s'écria-t-il.

– Escovedo, fais ce que tu voudras, répondit la princesse en furie, je préfère le derrière de Perez au Roi !²

Réplique sans appel.

On a beaucoup glosé sur l'existence d'une liaison que la princesse d'Eboli aurait eu avec Philippe II et du parti d'Escovedo eût cherché à en tirer en révélant au roi son infortune. La chose n'a jamais été prouvée. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que l'indiscrétion et la menace d'Escovedo décidèrent Perez à porter l'estocade. Fort d'un billet du Roi lui donnant l'ordre de se débarrasser d'Escovedo pour raison d'État – « faites-le et hâtez-vous avant qu'il ne nous tue » – Perez essaie d'abord le poison, sans succès. Escovedo est au final assassiné nuitamment par des tueurs à gages, le 31 mars 1578, dans une rue de Madrid.

Tous les regards convergent vers Antonio Perez : à qui profite le crime ? Les rivaux de Perez – ils sont légion ! – n'ont aucune peine à démontrer l'implication du secrétaire d'État dans un meurtre prémédité. Cet Escovedo était devenu pour lui un personnage embarrassant – tant pour raisons personnelles que politiques. Le bruit courait par ailleurs qu'Escovedo détenait des papiers compromettant pour Perez. Le Roi a-t-il été complice du crime de Perez ? C'est un mystère. Certes, il y a ce fameux billet royal versé au débat au moment du procès – mais qui ne vise pas nommément Escovedo. L'historien Louis Bertrand s'étonne à juste titre que, si réellement, comme le dit Perez, l'ordre de supprimer Escovedo a été donné par le Roi au moment du retour d'Escovedo à Madrid – qui plus est avec mention impérative de se *hâter* – on ne s'explique pas que Perez ait

attendu huit mois avant de l'exécuter. Il y a plus : la raison d'État, qui serait ici le mobile du crime, n'aurait-elle pas commandé de modérer le zèle de la justice ?

Or, c'est tout le contraire qui se produit : dès le lendemain du crime les alcades se mettent en mouvement.

*

Un homme, dans l'ombre, travaille efficacement à la perte d'Antonio Perez. Il s'agit de son grand rival, le plus acharné : le secrétaire royal Matéo Vasquez, un homme de haut maintien dont le regard de feu tranche avec un langage mielleux ; on le surnomme « de l'ail dans la confiture ». C'est lui qui presse la veuve d'Escovedo et son fils Pedro de demander justice au Roi contre Perez. En même temps, il constitue contre lui une véritable ligue. Il intervient même directement auprès du Roi, lui conseillant d'ordonner l'arrestation de celui que tout le monde désigne comme le commanditaire du crime.

De son côté, Perez se défend comme un beau diable. Il profère à son tour des menaces contre Vasquez ; il supplie le Roi de le protéger contre cette cabale ourdie par Vasquez et ses sbires ; il lui écrit : « Sire, j'en ai peur : si je n'y prends garde, mes ennemis vont m'ouvrir le flan. » Philippe tente, bien vainement, de calmer les deux collègues en les rassurant l'un et l'autre, en les obligeant même à se réconcilier. En réalité, il a pris son parti. Suivant son penchant tortueux, il promet à Perez de lui accorder sa protection : « Tant que je vivrais, vous n'aurez rien à craindre, je ne vous abandonnerai jamais. » Et, dans le même temps, cédant aux pressions de Vasquez, il ordonne l'arrestation de son ministre favori.

Ce qui en fait a poussé le Roi à se déterminer de la sorte, c'est la révélation – par Vasquez – de la relation intime de Perez avec la princesse d'Eboli, qui, de son côté, n'avait de cesse d'étourdir Philippe de sa furie épistolaire. Elle aurait, dit-on, écrit au Roi : « Si votre majesté ne me venge pas de Matéo Vasquez, je le ferai poignarder en Sa présence !... » Cette folie amoureuse, confinant à la folie tout court, ne pouvait qu'inciter le Roi à en finir une bonne fois³.

Dans la nuit du 28 juillet 1579, Antonio Perez est arrêté par l'alcade de cour au moment où il arrive chez lui, tandis qu'à la même heure la princesse d'Eboli, partie à sa rencontre, est arrêtée à son tour et conduite à la forteresse de Pinto.⁴

On raconte que, dans l'ombre du portail d'une église, à quelques mètres du domicile de Perez, un homme enveloppé d'une pelisse noire a assisté en cachette à toute la scène : Philippe II en personne...

Contrairement à celle de la princesse, la captivité du ministre déchu

se révèle assez douce : après avoir passé quatre mois aux arrêts dans la maison de l'alcade, il est assigné à résidence et retrouve femme et enfants. Il peut recevoir des visites, correspondre et même donner des fêtes. Officiellement, son honneur n'est pas en cause. Le Roi fait savoir à l'entourage que la disgrâce du favori a pour seule raison le refus de ce dernier de se réconcilier avec Vasquez. Une raison prudente vis-à-vis du complice d'un crime politique, détenteur par surcroît de secrets d'État de la plus haute importance...

Mais Perez n'a pas su profiter de la chance. Il fait peu de doute que cette « détention » ouatée se serait relâchée complètement et les choses seraient rentrées dans l'ordre si, cédant à son naturel, Perez n'avait recommencé toutes sortes d'intrigues, plastronnant, fanfaronnant, organisant chez lui des séances de jeux où valsaient des sommes folles. Ouvrant enfin les yeux, le Roi commence à s'interroger sur la probité de son ancien protégé. Le rapport du conseil des finances est à cet égard accablant : « Il a montré plus de fastes qu'aucun Grand d'Espagne. Il a tant de valets que les jours où il ne dînait pas à la Cour, on le servait avec autant d'appareil, de laquais et de vaisselle plate que s'il avait mille millions de rentes... Sa chambre est meublée comme celle du Roi. »

Au même moment éclate au grand jour la découverte d'une kyrielle de pots-de-vin et autres concussions dont Perez a émaillé son ministère. Pour autant, l'énigmatique Philippe II n'ordonne aucun châtiment. Mais voilà que l'année suivante (1583) deux morts suspectes, celles de Rodrigo Mangado, écuyer de Perez, et celle de Pedro de La Hera, son astrologue et confident intime, ravivent les soupçons contre le secrétaire. Est-ce un hasard ? La même année, un des assassins d'Escovedo, Antonio Henriquez, écrit de Saragosse au Roi pour lui conter par le menu la manière dont Perez a organisé le crime : comment aurait-il pu soupçonner que c'était sur ordre du Roi lui-même ?

Là-dessus, la famille d'Escovedo revient à la charge et réclame justice. Pour faire bonne mesure – maître dans l'art de noyer le poisson – Philippe II fait condamner Perez pour corruption, en janvier 1585, à deux ans de prison. Il est, en outre, banni de la cour et condamné à une amende de trente mille ducats. C'est la ruine – totale ! Comme il ne peut payer, son fastueux mobilier est vendu à l'encan. Pour les parents d'Escovedo, c'est là une piètre satisfaction.

*

L'enquête sur l'assassinat suit son cours. Ce n'est qu'en 1588 – dix années après le crime ! – que Perez est mis officiellement en position d'accusé.

Soumis à la question – huit tours de cordes – après deux ans de fers passés à la forteresse de Torruégano, Perez finit par avouer... en accusant le Roi ! Oui, il a commandé le crime, mais c'est par ordre du Roi : Don Juan d'Autriche projetait d'envahir l'Angleterre avec les troupes espagnoles, poussé par son secrétaire Escovedo qui l'exhortait à s'allier à la France contre son frère ; c'est pourquoi Philippe a pris peur et a ordonné le meurtre du secrétaire. Aveu terrible ! Mais, pour Vasquez, cet aveu n'est pas la vérité. La vérité – Sa vérité – c'est qu'Escovedo avait découvert sa relation adultérine avec la princesse Eboli.

Perez comprend que ses jours sont désormais comptés. Il lui faut sortir de ce guépier, et vite. Endolori par la question, il réclame l'assistance de son épouse, ce qui, par faveur, lui est accordé. Le 20 avril 1590, revêtu de la jupe et de la mante de sa femme, le visage couvert d'un voile noir, notre homme sort de prison, au nez et à la barbe des alguazils. Dans la rue, un ami l'attend, il le hisse sur un cheval. Le lendemain, le voici en Aragon, sa province natale. Extraordinaire évasion dont on a peine à croire qu'elle n'ait bénéficié de complicité parmi les gardes. Du coup, Philippe II est furieux. L'homme lui ayant échappé, il cherche des quatre fers à remettre la main sur ses papiers compromettants... pour lui ! L'épouse, Dona Juana de Coëlllo, est sommée de livrer ces papiers. Comme elle s'y refuse, elle est emprisonnée à son tour avec ses enfants, menacée de détention perpétuelle si elle persiste dans son refus.⁵ C'est dire si l'intérêt de l'État est en cause !

Mais la vraie crainte de Philippe ce sont ces *fueros*, privilèges sacrés de l'Aragon que Perez va s'empresser d'invoquer en arrivant et qui le protègent de l'arbitraire royal. Désormais, l'accusé est soumis à la justice « *intermédiaire* » entre le Roi et lui, une justice qui appartient en propre au Grand Justicier d'Aragon. Ce privilège va plus loin encore : il autorise le *Justicia*, en présence d'une injustice flagrante, à défendre l'accusé contre le Roi. Sublime îlot d'indépendance sur un océan d'absolutisme...

Philippe se voit dans la nécessité de donner au procureur fiscal de Saragosse le pouvoir d'accuser l'ancien secrétaire d'État pour obtenir son extradition. Au fait, de quoi l'accuse-t-on ? D'avoir fait au Roi de faux rapports l'ayant déterminé à ordonner la mort d'Escovedo, d'avoir falsifié des lettres du cabinet, d'avoir divulgué des secrets d'État... Habiles accusations – invérifiables ! – qui, compte tenu des aveux de Perez, tendent à inverser la situation en faveur du Roi... d'un Roi trompé par son ministre et qui se pose désormais en accusateur. Vaine tentative. Le fiscal a beau déployer son zèle, le fugitif a déjà demandé la *manifestacion*, c'est-à-dire la protection du Grand Juge. Il se trouve précisément, en ce moment, dans la prison des *manisfestados*,

prêt à être jugé par des juges légaux. Camouflet pour Philippe II – qui ne s'avoue pas vaincu. Car, s'il renonce à demander l'extradition, il fait poursuivre l'enquête.

Perez flaire le danger. Quoique libre dans sa prison, à l'abri de la torture et sûr d'être jugé par des juges intègres, il a le bon sens d'offrir la paix à Philippe. Il se montre attendrissant, écrit au Roi qu'il se trouve entre ses mains « comme l'argile entre les mains du potier » et ne demande qu'une chose : qu'on l'oublie, qu'on le laisse avec sa femme et ses enfants « dans un coin » où il passera ses jours à prier Dieu pour la vie et la prospérité du Roi... Point de réponse. Alors, le fugitif change de ton. Il devient menaçant, laisse entendre qu'il possède des documents – beaucoup de documents « qui pourraient embarrasser très fort Sa Majesté » ! Ce chantage a le don d'exaspérer le Roi qui se décide à en finir une fois pour toutes : ordre est donné au vice-roi d'Aragon de lui livrer à tout prix l'ancien commis. En même temps, Philippe autorise Vasquez à prononcer contre lui la peine de mort par étranglement « et, après sa mort, à avoir la tête tranchée avec un couteau de fer et d'acier, laquelle tête sera exposée en un lieu public, sans que personne ose y toucher sous peine de mort ». Tout un programme...

Nous sommes en juillet 1590. La formidable partie de bras de fer engagée entre le fugitif et le plus puissant monarque de la chrétienté continue de plus belle. Aussitôt informé de la terrible sentence, Perez met ses menaces à exécution, à la stupéfaction de l'Europe entière. Il publie incontinent des lettres en sa possession, lettres compromettantes s'il en est, établissant la preuve de la complicité du Roi dans l'assassinat d'Escovedo. Cette « défense » – au vrai, un réquisitoire ! – est publié sous l'intitulé *Memorial del hecho de mi causa* et circule dans toute l'Espagne grâce aux bons soins des amis de Perez. Les fausses dépêches ? C'est lui, mais voici la lettre du roi qui lui en a donné l'ordre. Le meurtre d'Escovedo ? Voici les notes du confesseur, voici les billets du Roi, lourds de reproches allusifs après qu'une précédente tentative d'assassinat eût échoué... Tout cela écrit dans un style éblouissant propre à exciter l'admiration générale – et à mettre les rieurs de son côté.

Le scandale est immense. Les juges aragonais, décontenancés, ne cachent pas que, si le procès continue, l'acquittement est inévitable. L'avocat du Roi écrit de Saragosse pour peindre l'effet produit par ces révélations et demander des instructions. Car il y a pire : l'énergumène menace maintenant de publier d'autres lettres secrètes sur des sujets plus graves ; il ne s'agit plus seulement du meurtre d'Escovedo, mais de politique européenne, de secrets diplomatiques, de la vérité des relations entre Philippe et son frère et, pour comble, de l'honneur d'une des plus grandes familles d'Espagne, les Mendoza, en la

personne de la princesse Eboli.

Que va faire le roi ? Il esquisse une piteuse défense : « Il torture avec malice, dit-il, le sens de mes billets ; ce que je lui écrivais était la conséquence de ce qui me disait ; or, il me trompait. » Puis, par choix politique, il s'incline : il renonce aux poursuites. Sa lettre de désistement est marquée du sceau de la raison d'État ; elle sauve – autant qu'il se peut – l'honneur du Prince : « Comme Perez, redoutant l'issue du procès et abusant de sa position, se défend de manière que, pour lui répondre, il serait nécessaire de toucher à des affaires plus importantes que celles qui doivent figurer dans les procès publics, à des secrets qu'on ne saurait y mêler, à des personnes dont la réputation et l'honneur doivent s'estimer plus haut que la condamnation de Perez, j'ai trouvé moins d'inconvénients à renoncer à le poursuivre devant le tribunal d'Aragon qu'à aborder les points ci-dessus mentionnés. Mais... je certifie que les crimes de Perez sont aussi grands que sujet en ait jamais pu commettre contre son Roi et seigneur... »

*

Donc, Perez demeure un danger qu'il faut – à tout prix – écarter. Comment ? Soucieux d'éviter un plus grand scandale public, respectueux des *fueros* d'Aragon qui empêchent toute velléité d'enlèvement, il reste à Philippe II un procédé idéal pour se débarrasser du fâcheux personnage, l'arme suprême à sa portée, et à sa dévotion : le procès inquisitorial !

Certes, l'ermite de l'Escorial ne méconnaît pas les inconvénients de ce type de procédure : temps judiciaire indéfini, scrupules des juges et plus spécialement des inquisiteurs de Saragosse dont le zèle n'est rien moins qu'incertain... On n'ignore pas, par ailleurs, que le Grand Inquisiteur, le cardinal archevêque de Tolède, est un ami proche de l'accusé. N'est-ce point encourir le risque d'un nouvel acquittement ? Ces objections sont vite balayées : le tribunal de l'Inquisition dépend de Madrid ; il suffit donc de trouver une accusation d'hérésie. La chose est aisée : les témoins stipendiés ne manquent pas... Un familier de Perez déclare l'avoir entendu dire, quand il était dans l'exercice de ses fonctions, que si Dieu le Père voulait mettre obstacle à sa justification, il lui couperait le nez pour avoir permis que le Roi se montrât si déloyal envers lui. Énorme blasphème ! Réminiscence de l'hérésie vaudoise qui prête à Dieu un corps et des membres... On ajoute que pendant l'instruction de son procès – lequel, rappelons-le, a duré dix ans ! – il s'est écrié en parlant de Dieu : « On dirait qu'il dort. S'il ne fait pas un miracle pour moi, je ne croirai plus en lui... » Voilà un autre blasphème : le nom de Dieu ne doit jamais être prononcé ! C'est

oublier opportunément que les statuts de l’Inquisition eux-mêmes interdisent d’imputer à grief d’un accusé « des paroles qui échappent dans un moment de colère, même si elles sont blasphématoires ou hérétiques. »

Mais il n’y a pas que les paroles. On rapporte que l’ancien commis entretenait des relations avec Henri, Prince de Béarn – un huguenot ! –, qu’il projetait même de s’enfuir en Hollande, terre d’hérésie. Puis, comme si la Vérité et la Conscience n’ont pas été assez malmenées, on ramasse à l’entour les ragots les plus infâmes et – suprême infamie ! – on accuse Perez d’un délit qui, à cette époque, était puni de la peine du feu : la sodomie. Penauds, ses détracteurs finissent par reconnaître qu’il leur est impossible de fournir la preuve de leurs accusations. N’importe ! L’appareil est en mouvement ; l’Inquisition a du grain à moudre. Au reste, l’objectif est moins de punir un crime d’hérésie que de se débarrasser d’un dangereux agitateur. Preuve, si nécessaire, de l’infernale collusion d’intérêts entre l’Église et la Royauté. Les juges ecclésiastiques achèvent ici de démontrer qu’ils sont des instruments de gouvernement et non des protecteurs de la Religion.⁶

Deux inquisiteurs arrivent donc à Saragosse avec mission de transmettre à l’Inquisiteur général, Don Gaspard de Quiroza, l’acte d’accusation. Les difficultés commencent lorsqu’il s’agit de mettre la main sur l’accusé, pour le transférer de la prison dorée des *manifestados* où il séjourne à celle du Saint-Office établie entre les murs glacés de l’antique château mauresque d’Aljaferia.

Le 24 mai 1591, ordre est donné au grand alguazil du Saint-Office de se saisir du prisonnier. Dans la ville, ce n’est qu’un cri : « On viole nos fueros ! » La foule commence par manifester bruyamment son opposition. Aux cris de « Vive la liberté ! » « Vive la nation ! » « Mort aux traîtres ! », on voit déferler dans les rues des paysans, mêlés aux nobles et aux curés... Tout un peuple patriote prêt à en découdre, amassé sous les fenêtres du marquis d’Almenara, représentant du Roi. Le *Justicia*, qui avait eu la faiblesse de déclarer légale la remise de Perez à l’Inquisition, est violemment pris à partie par une meute déchaînée ; il ne trouve son salut qu’en se réfugiant avec ses lieutenants dans l’hôtel du marquis.

Et voilà que le tocsin se met à sonner. On vient à peine de l’entendre que les portes de la maison du marquis sont enfoncées à coup de massue. Les barreaux des fenêtres sont arrachés. Les émeutiers écharpent au passage l’envoyé du Roi.⁷ On voit alors la foule en délire se ruer sur l’Aljaferia, menacer de brûler des inquisiteurs si on ne lui rend pas Antonio Perez. L’inquisiteur attermoie, mais ne cède pas. Il consent seulement à ce que le prisonnier soit détenu, pour son compte, dans la prison des *manifestados*. Sous un dais d’épées nues, debout dans un carrosse, Perez est reconduit dans

une prison « légale ». La ville résonne de son triomphe et l'émeute semble un temps s'apaiser.

C'est, pour l'autorité royale, un terrible camouflet. Peu assurés de leur victoire, les magistrats aragonais cherchent à composer. Des pourparlers commencent ; ils aboutissent vers la fin de l'été à un compromis : la *manifestacion* est suspendue – le temps du procès – pour « raison de foi », sans cependant être annulée. Ainsi Perez serait-il livré derechef à l'Inquisition sans que les *fueros* aient à en pâtir.

Ces tractations – on ne sait comment – parviennent aux oreilles de Perez qui, du fond de sa prison, a de bonnes raisons de s'en inquiéter. Retomber entre les mains des inquisiteurs, c'est pour lui alternativement le bûcher ou l'extradition. Et, dans le second cas, l'exécution de la sentence de mort prononcée par les juges madrilènes. La décision s'impose : il faut fuir. Fuir encore... Grâce à la complicité d'un ami fidèle, Gilles de Mesa, il parvient à se procurer une lime et, trois nuits durant, scie les barreaux de sa fenêtre. Mais le plan d'évasion est éventé au dernier moment. La captivité, cette fois, est renforcée. Il n'y a plus d'espoir.

Le cours des événements, dès lors, se précipite. Le 24 septembre – jour choisi en secret par les inquisiteurs et le vice-roi pour remettre Perez entre les mains des alguazils du Saint-Office – les arquebusiers refusent de le livrer. Un ami, Diego de Heredia, fait sonner le tocsin. La foule, à ce signal, se rue vers la prison. C'est de nouveau l'émeute. Dans la confusion et l'épouvante, des familiers de l'Inquisition sont mis à mort. Des boutiques sont saccagées. En un instant, les rebelles se jettent contre les portes de la prison avec des poutres en guise de béliers. Extrait de sa cellule, Perez est conduit dans une sorte d'allégresse guerrière jusqu'à l'hôtel du marquis de Heredia. Là, il enfourche un cheval et le voici, au grand galop, qui court vers les montagnes sur la route de France. La liberté !

Octobre 1591. On voit s'avancer vers Saragosse une armée de huit cents hommes et vingt-cinq canons, appuyée par quinze mille miliciens. C'est l'heure du retour à l'ordre et de la vengeance, celle d'un homme : Philippe II. Bafoué dans cette affaire lamentable, il en prend occasion pour retirer ses privilèges à l'Aragon et en finir une fois pour toutes avec ces *fueros* qui défient son autorité. Le rapport de force est cette fois inversé.

Le *Justicia* esquisse un mouvement de résistance. Mais que pèsent une vingtaine de seigneurs avec leurs domestiques et une troupe de moines devant cette armée castillane commandée par un chef de fer, Alonso de Vargas. Saragosse capitule.

Terrible, la répression : le Grand Justicier Don Juan de Lanuza est décapité en place publique. L'ordre de Philippe II était pour le moins

pressant :

– Faites-moi savoir son exécution aussitôt que son arrestation.

Le pays est frappé de terreur. D'autres notables aragonais sont soumis au même châtimement. Par centaines, des prêtres, des jurisconsultes, des gentilshommes sont plongés dans les sinistres cachots. On rase leur maison. On punit de mort le cri de « Liberté ! » Vargas peut écrire à son Roi que « la pacification est complète ».

Alors, pour la première fois de sa vie, Philippe II montre qu'il peut être accessible au pardon. Il accorde une amnistie, mais une amnistie tellement restrictive qu'elle en devient symbolique. En sont exclus, en effet, les magistrats qui ont signé des consultations sur les *fueros*, tous ceux qui hébergeront des proscrits, la population des prisons du Saint-Office... Cela fait beaucoup de monde ! Au demeurant, il s'agit là de l'amnistie royale. L'Inquisition, quant à elle, ne se sent en rien concernée par cette « clémence » : elle poursuit imperturbablement ses arrestations et ses informations secrètes. Et ses autodafés ! Dans la solennité retrouvée, est célébrée à Saragosse, au lendemain de la victoire, « la fête des soixante-dix-neuf » : six malheureux sont brûlés vifs, et soixante-treize autres condamnés à diverses pénitences. L'éclat de cette fête où les soixante-dix-neuf victimes ont défilé devant le peuple maté et silencieux redore le prestige de l'Inquisition dans la ville rebelle.

*

Et Perez ? On le cherche partout. Dans la maison où il avait habité avant sa fuite, on croit découvrir la preuve d'un sacrilège : une médaille en or sur laquelle sont gravés des caractères. Un docteur en astrologie, consulté, déclare sans ambages que ce type de médaille matérialise un pacte avec le diable. On l'expédie à Philippe qui détourne le regard : « Rendre cela aux inquisiteurs, écrit-il en marge de la lettre. C'est à eux de faire l'instruction. »

Mais où trouver Perez ? Une tourbe de meurtriers est à ses trousses. On sait qu'il a franchi les Pyrénées, qu'il s'est retiré à Pau, près de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV. Par deux fois, il manque d'être assassiné. Un jour, c'est un brigand qui tente de le poignarder dans une rue de Bordeaux. Une autre fois, c'est une « petite femme proprette et fringante » qui est envoyée à Pau pour le séduire et l'entraîner dans un château pour le livrer à des cavaliers espagnols. Mais le pouvoir séducteur de la victime est plus grand : l'ensorceleuse tombe sous son charme. Perez finit par comprendre que sa sécurité, en France, n'est pas assurée. Il passe du Béarn en Angleterre où il est accueilli par Elisabeth comme un prince. Mais, ici encore, sa vie est en danger. Il échappe au coup de pistolet d'un Irlandais, espion de

Philippe, que la reine fait pendre.

Partout des attentats, partout des gens armés contre lui par son ancien maître. La menace est d'autant plus sérieuse que Perez n'ignore pas que Philippe a promis aux criminels lancés sur sa trace la grâce et la fortune pour prix de sa peau. Il finira par rentrer à Paris, sous le règne d'Henri IV, et il y rédige ses célèbres *Relaciones* – une justification de ses aventures – où éclate au grand jour la duplicité de Philippe II.

Pendant ce temps, l'Inquisition continue son procès, grossi de nouvelles charges : le voici désormais descendant d'un *converso*, Perez de Hariza, brûlé en 1489. Il est finalement condamné comme « hérétique formel, huguenot convaincu, impénitent obstiné » à être brûlé en effigie, avec san-benito et mître. L'autodafé a lieu le 20 octobre 1592.

Plus tard, après la mort de Philippe II, Perez aura la joie d'apprendre que sa femme et ses enfants sont sortis de prison et les secrétaires entraînés dans sa disgrâce rappelés à la cour de Philippe III. Il tentera alors, assez piteusement, il faut le dire, d'offrir au nouveau souverain ses services... d'espion ! « Je pourrai rendre de grands services : je connais des détails précieux sur les affaires des Suisses ; j'ai des relations amicales avec les Vénitiens et les Anglais, leurs ambassadeurs, le connétable de France, le comte de Soissons ; je pourrai résider à Besançon ou à Constance ; on me donnerait cent ou cent cinquante écus par mois. » On le rabroue cyniquement : « Ce vieux, s'écrie le grand commandeur de Castille, n'a ni honneur ni jugement ; à son âge, il ne devrait plus songer qu'à se cacher en un coin et à faire pénitence de ses crimes. »

De fait, il tombe dans la misère et meurt à Paris, oublié, le 3 novembre 1611. L'année suivante, sur une requête de son épouse et de ses six enfants, la « Suprêma » casse le jugement de 1592 – et le réhabilite.

Comment expliquer ce retournement – très inhabituel – de l'Inquisition ? L'énigme Perez est, sur ce point, complète. Des papiers secrets, détenus en lieu sûr, auraient-ils servi de monnaie d'échange ? Ténèbres des secrets d'État... On a parlé aussi de l'intervention royale. Après tout, ce grand serviteur de l'État n'avait-il pas rendu à la royauté un service inestimable en se réfugiant en Aragon, permettant par cette action à Philippe II de détruire les institutions séculaires du pays, ces *fueros* qui tenaient tant au cœur de leurs citoyens, mais figuraient comme une excroissance monstrueuse sur le visage de la monarchie espagnole ?

Ainsi grâce à Perez, l'autorité royale s'était trouvée raffermie. Cela valait bien une réhabilitation... posthume !

1. Don Juan d'Autriche, demi-frère de Philippe II, avait reçu, à contrecœur, la difficile mission de succéder au duc d'Albe aux Pays-Bas et de pacifier la rébellion.
2. Cité par Forneron, *Histoire de Philippe II*, Tome 3, p. 57.
3. Il se peut que la décision de Philippe II ait été également dictée par la découverte de papiers secrets envoyés en Espagne à la mort de Don Juan, survenue peu après celle d'Escovedo, et innocentant ce dernier.
4. Elle mourut au château de Prastana en 1592, sans avoir retrouvé la liberté.
5. Sa réclusion durera dix ans.
6. Forneron : *op. cit.*
7. Il mourra de ses blessures quinze jours plus tard.

L'INDOMPTABLE BRUNO

AUX PREMIÈRES HEURES du 17 février 1600, la prison de Tor di Nona à Rome fut réveillée par un bruissement de pas, rythmé par le son étouffé de chants lugubres : des frères du couvent San Giovanni In Decollato venus apporter à un condamné les derniers secours de la religion.

Cela faisait des mois, des années, qu'une exécution d'hérétique n'avait eu lieu à Rome. L'Inquisition, un temps assoupie, s'était brusquement ressaisie.

Dans la chapelle de la prison, les « consolateurs » commençaient de réciter la prière des morts. Tout à coup, vers six heures, encadré par deux geôliers, l'homme parut. Mince, petit, les traits creusés et pâlis, enveloppé de son habit noir de pénitent qui accusait la pâleur de son teint, il marquait la quarantaine passée. Seul le regard vif, pétillant d'astuce et d'intelligence, exprimait la vie ; une vie tout intérieure, profonde, méditative. Brièvement, sa vue passa sur la grande salle, les hommes en robe blanche. Et, instantanément, il comprit que l'heure était venue. Son procès à lui avait duré huit années. La condamnation remontait à huit jours : le 8 février. Pendant ces huit jours, il avait eu le loisir de réfléchir, une dernière fois. Une réflexion capitale dont seule sa mort cette fois était l'enjeu. Il eût suffi d'une parole de rétractation, guettée, attendue, voulue par ses persécuteurs, et la sentence eût été adoucie : on lui aurait accordé d'être étranglé avant d'être brûlé. Mais l'homme est tout d'une pièce. Ce reniement qui, avant le prononcé de la sentence, lui aurait valu d'échapper au bûcher et probablement de finir ses jours dans un couvent, ce n'est pas au moment où son âme allait « s'élever au paradis » qu'il l'exprimerait.

Les prieurs comprirent que leur insistance était vaine. Il n'y avait plus de temps à perdre. Les hommes de justice invitèrent le condamné à revêtir le san-benito. Le cortège se mit en marche.

Sur le Campo dei Fiori, la foule fiévreuse, vibrante, s'agglutinait depuis plusieurs heures. Toute la ville était là, partagée entre l'émotion de voir brûler un malheureux et la curiosité d'un spectacle d'épouvante. Le bûcher avait été dressé près de la Fontaine de la

Terrina. Quand le condamné monta sur l'estrade, dépouillé de ses vêtements, mains liées et pieds nus, un grand silence se fit. On le ligota au poteau du bûcher. Puis, pour être sûr que pas une parole ne sortirait de ses lèvres, même quand son corps se tordrait dans les flammes, le bourreau lui appliqua le mors en bouche. Cela, dit la chronique, « en raison des abominables paroles qu'il proférait, sans vouloir écouter ni les consolateurs ni les autres. »

Au moment où un moine lui montra l'image du Christ, alors que le feu commençait de lui lécher le corps, l'homme détourna le visage « et le rejeta d'un air sombre ».

Ainsi périt, misérablement grillé, impénitent et insoumis, libre jusque dans la mort, celui qui fut Giordano Bruno, philosophe, dramaturge, mathématicien, penseur critique et visionnaire, l'homme le plus cultivé de son temps.

*

L'histoire de Giordano Bruno¹ est celle d'une longue errance.

Il est né en 1548 à Nola, en Italie, près de Naples, où son père était sous-officier. Sa mère, Frausila Savolino, une riche héritière, lui inculque dès son jeune âge le goût du beau, renforcé par la splendeur du paysage environnant : une nature riche et luxuriante, peuplée d'arbres, de jardins, inondée de lumière ; mais, au fond, désespérante pour un enfant unique épris de rêves et de savoir. S'il veut sortir de l'ensommeillement de sa campagne, il n'existe qu'une destination : Naples.

C'est son premier voyage. À dix-sept ans, il franchit la porte du couvent San Domenico Maggiore, et entre dans les ordres. On le baptise, alors, du prénom de Giordano. Huit années plus tard, en 1573, il est ordonné prêtre. Pendant deux ans, il prépare sa thèse de théologie. Les deux références philosophiques du temps s'appellent Aristote et Thomas d'Aquin. Quoi d'étonnant que sa thèse de doctorat, le jeune Bruno la consacre à la doctrine de ce maître incontesté ? C'est notamment grâce aux enseignements de saint Thomas que l'art de la mémoire – dite mnémotechnie – s'était propagé chez les dominicains en sorte de devenir l'élément fondamental de leur savoir. On a pu prétendre, sans doute avec raison, que c'est essentiellement pour appréhender cet enseignement de la mnémotechnie que Bruno, déjà doué d'une mémoire phénoménale, a rejoint l'ordre dominicain pour le quitter aussitôt sa formation accomplie. Ce qui est certain c'est qu'en 1576 Bruno sort de religion. Une indocilité – déjà ! – en est la cause : le frais émoulu docteur en théologie, en discussion avec un séminariste, n'a-t-il pas revendiqué le droit de lire les livres condamnés pour hérésie ? Menacé d'un procès interne à l'ordre

dominicain, il choisit de se rendre à Rome où, s'il faut l'en croire, le Pape Pie V l'aurait appelé « pour monstrier sa mémoire artificielle ». Là, il aurait été accusé à tort d'un crime commis par un autre dominicain : avoir jeté un frère dans le Tibre ! La chose était, semble-t-il, pratique courante... Un malheur n'arrivant jamais seul, on trouve dans sa cellule des ouvrages interdits reproduisant notamment des passages d'Erasme². C'est la goutte de trop.

Il lui faut abandonner le froc, la Ville éternelle et ses dangers. La rupture est, cette fois, définitive. Le voici donc, à vingt-huit ans, excommunié – condamné à l'exil.

Où aller ? Il pérégrine – trois années durant – à travers les principales villes de l'Italie : Gênes, Turin, Venise, Padoue. Il vit d'expédients, enseigne Aristote et saint Thomas. Il semble qu'il ait cherché, pendant ces années, à trouver un arrangement avec son ordre. Vains efforts. Il comprend que, tant qu'il demeure sur le sol italien, sa sécurité est menacée. Alors, une nécessité urgente : quitter la péninsule. Il vient d'avoir trente ans.

Une vie d'errance et d'aventures va commencer à travers toute l'Europe. Elle durera treize années. Elle fera de lui ce « chevalier errant du savoir »³ et verra l'éclosion d'une œuvre vaste et profonde, située aux frontières de la physique et de la philosophie, et qui projettera une lumière crue sur les ombres noires de l'intolérance.

Première destination : Genève, la patrie de Calvin, refuge privilégié des défroqués et de tous les persécutés de l'Église catholique. Il commence par acheter des vêtements civils aux fins de circuler incognito. Il s'inscrit à l'université. Pour vivre, il prend un emploi de correcteur d'imprimerie. Mais la ville réformée n'est pas ce havre de paix et de bonheur qu'il escompte. Le fanatisme protestant n'a rien à envier à celui des catholiques. Un libelle publié contre un régent du collège, La Faye, « qui ne respecte ni la foi ni la probité intellectuelle », lui vaut de moisir quelques jours en prison. Après avoir reçu de sévères remontrances, il décide, deux mois plus tard, de quitter cette ville où il a espéré pouvoir vivre « en toute liberté et sécurité ».

Septembre 1579. Bruno arrive à Toulouse : il y demeure deux années, comme professeur de philosophie – une chaire obtenue par concours. Les périls religieux qui agitent la ville éveillent sa méfiance. Filer au plus vite, de nouveau...

L'été de 1581, le voici à Paris. C'est à l'époque la plus belle ville du monde, la rivale de Venise. Ce sera la période la plus féconde de sa vie. Là, il va mûrir sa réflexion mnémotechnique inspirée du lullisme⁴. Ce procédé de mémorisation, reliant images et idées, le Nolaï le portera à son point culminant. Il lui consacre un traité (en latin) : *De*

l'ombre des Idées. C'est le début de la renommée.

Un lecteur – et dedicataire ! – de marque : le roi Henri III. Frotté d'ésotérisme et éperdu d'italianisme, – il parlait l'italien et même le toscan à la perfection – le roi de France l'appela un jour et... (cédons la parole à Bruno) « me demanda si cette mémoire que je possédais et que je professais était une mémoire naturelle ou bien le résultat de la magie. Je lui donnai satisfaction ; et avec ce que je lui dis et lui fis essayer par lui-même, il sut qu'il ne s'agissait pas de magie mais de science. » L'admiration royale porte ses fruits : Bruno se voit attribuer une chaire de « lecteur extraordinaire »⁵ au Collège des Lecteurs Royaux, le futur Collège de France. Le Tout-Paris intellectuel – théologiens, physiciens, poètes, mages lullistes et philosophes – se presse pour l'entendre. Un de ses disciples raconte : « Bruno improvisait avec beaucoup de facilité sur le premier sujet proposé. Il parlait avec tant d'éloquence, dictant avec la rapidité à laquelle courait sa pensée, qu'on ne pouvait pas le suivre avec la plume, et transporté par l'ardeur de son esprit et la sincère conviction de ce qu'il enseignait, il transportait à son tour son auditoire, stupéfait par un génie, une mémoire et un savoir aussi grands. »⁶

C'est vers cette époque (1582) que Bruno publie sa comédie *Le Chandelier* – une farce philosophique dans l'esprit de la *Comedia dell'arte* – dans le dessein, déclare-t-il ironiquement, de « jeter quelques lumières sur certaines ombres des idées qui épouvantent les imbéciles et qui, à l'instar des diables de Dante, font reculer au loin les ânes. »

Au début du printemps 1583, Bruno décide de quitter Paris pour rejoindre Londres. C'est là, sous la houlette de l'ambassadeur de France Michel de Castelnau, proche de la Reine d'Angleterre, qu'il publiera en italien ses œuvres majeures, donnant la pleine mesure de sa vision cosmologique : *Cause, Principe et Unité* ; *l'Infini* ; *l'Univers et les Mondes* ; *l'Expulsion de la Bête triomphante* ; *la Cabale du Cheval Pégase* ; *les Fureurs héroïques*. Une véritable fièvre du savoir l'habite. Il pense enseigner à l'université d'Oxford. Las, une querelle retentissante avec les aristotéliennes du cru, dont il rapporte les détails dans le *Repas des Cendres*, lui en ferme définitivement les portes.

Le voici donc de retour à Paris au début du mois d'octobre 1585. Le climat a changé. Poussé par des besoins d'argent, il rédige un petit ouvrage critique contre la pensée aristotélienne qui lui apporte un regain de célébrité mais, à rebours, lui aliène l'Université parisienne. À trop disputer contre les « erreurs d'Aristote », le Nolain finit par en commettre à son tour, pour son propre compte...

Désormais privé de la protection royale, il s'enfuit de France et poursuit son errance. Il voyage en Allemagne quatre années encore.

Un vent léger de tolérance souffle à présent sur la patrie de Luther. C'est le moment pour lui de trouver une université accueillante pour enseigner ses idées ; elles se succéderont : Wittemberg, la ville de Luther (1586-1588) Helmsted (1589) Francfort, la cité du livre (1590-1591). Pendant ce temps, il publie en bon latin trois grands poèmes philosophiques. Mais la bête conformiste, dogmatique, intolérante, montre toujours ses griffes. Certes, dans ses enseignements, Bruno ne dispute pas la religion. Les sempiternelles querelles entre luthériens, calvinistes, anglicans, catholiques, ne sont point son affaire. Ce qu'il cherche à propager, c'est sa métaphysique, sa doctrine cosmologique, ce « savoir » que chacun s'accorde à abandonner à la tradition. Or, cette tradition, Bruno la dénonce, la combat de toutes ses forces : non, la terre n'est pas le centre du monde ; non, elle n'est pas immobile, elle est animée et le ciel est infini, peuplé de soleils et de mondes innombrables.⁷ Et Dieu dans tout cela ? Il est toute puissance, bien entendu. De sorte que nier l'infini de l'univers revient inévitablement à nier Dieu dans la mesure où « qui nie l'effet infini, nie la puissance infinie. »⁸

De telles idées philosophiques ne peuvent que le conduire à l'isolement. Comme il avait dû quitter l'Angleterre et la France, il lui faut quitter l'Allemagne, excommunié – par les luthériens cette fois.

Une rencontre met un terme à cette pérégrination européenne – et scelle son destin.

*

Giovanni Mocenigo avait trente et un ans. C'était un noble Vénitien au maintien compassé, passionné de magie ; il avait cherché à faire la connaissance de l'auteur de *De Umbris*, lequel venait justement de trouver refuge à Venise en ce début d'automne 1591.

Tout de go, le jeune homme déclara au Nolain son souhait d'apprendre de lui « les secrets de la mémoire ». C'était pour Bruno une aubaine matérielle. L'année suivante, le philosophe logeait chez son élève. Mais la mésentente s'installa très vite entre les deux hommes. Déçu dans ses attentes, impatient, colérique et ombrageux, le jeune patricien finit par se convaincre que le Nolain lui celait des vérités essentielles et pensa avoir conclu un marché de dupes. Il écrivit au libraire Ciotti qui lui avait présenté Bruno : « J'ai chez moi cet individu à mes crochets. Il m'a promis de m'enseigner beaucoup de choses et en échange il a reçu de moi un tas d'affaires et d'argent. Mais je n'arrive pas à obtenir de lui ce que je souhaite. Je le soupçonne de ne pas être un homme de bien ».⁹

Le soupçon se mua en haine lorsque son hôte lui fit connaître au mois de mai son intention de repartir pour Francfort à l'occasion du

salon du livre. Il était question également pour l'auteur d'y publier un nouvel ouvrage, *Des sept arts libéraux*, dédié au pape Clément VIII, nouvellement élu et qui passait pour un homme éclairé ; une belle occasion d'obtenir son pardon et de retourner vivre en Italie en homme libre. La résolution de Mocenigo fut prise sur le champ.

Dans la nuit du 22 mai 1592, cinq hommes firent irruption dans la chambre du philosophe. Des gondoliers, accompagnés d'un serviteur, et à leur tête Mocenigo lui-même. Brusquement tiré de son sommeil, Bruno fut traîné dans un grenier et enfermé. Une étonnante scène de chantage se déroula alors, le praticien menaçant le philosophe de le dénoncer à l'Inquisition s'il ne lui enseignait pas comme promis l'art de la mémoire des mots, l'autre répondant qu'il le lui avait appris à satiété et qu'il entendait bien partir pour Francfort.

Le lendemain puis, coup sur coup, les 25 et 29 mai, Mocenigo enverra à l'Inquisition trois lettres de dénonciation, dégoulinantes de fiel, toutes marquées par la méchanceté et l'ingratitude, mais positivement accablantes par la révélation d'actes et paroles qui, si elles étaient authentifiées, ne pouvaient que conduire leur auteur au bûcher. Ainsi de la première de ces lettres, adressée à l'inquisiteur Giovan Gabriele da Saluzzo :

« Très révérend Père et très haut Seigneur, moi, Zuane (Giovanni) Mocenigo, fo "fils" de messire Marco Antonio, dénonce à Votre Paternité très révérende, par acquit de conscience et sur ordre de mon confesseur, avoir entendu dire de la part de Giordano Bruno le Nolano, alors qu'il discutait avec moi, dans ma propre maison, ce qui suit : que c'est grande erreur de la part des catholiques d'affirmer que le pain se transsubstantie en chair ; qu'il était ennemi de la messe ; qu'aucune religion ne lui plaisait ; que le Christ était un "sinistre individu", et qu'accomplissant ses tristes œuvres pour séduire le peuple, il pouvait bien prédire qu'il serait arrêté ; qu'en Dieu il n'y a pas de distinction de personnes, car cela serait imperfection de Dieu, que le monde est éternel et que les mondes sont innombrables, et que Dieu ne cesse de créer ceux-ci, car, affirmait-il encore, Dieu veut autant qu'il peut ; que les miracles du Christ n'étaient qu'apparents et que cet homme était un mage, de même que les apôtres, et que lui-même aurait la capacité d'en faire autant et plus qu'eux ; que le Christ n'est pas allé à la mort de bon gré, et qu'il a fui la mort autant qu'il l'a pu ; qu'il n'y a pas de punition à cause des pêchés, etc., que les âmes créées par œuvre de la nature passent d'un animal à l'autre [...]. Il a manifesté aussi le dessein de vouloir faire une nouvelle secte sous le nom de nouvelle philosophie ; il a dit que la Vierge ne pouvait avoir enfanté, et que notre foi catholique était pleine de blasphèmes contre la majesté de Dieu ; qu'il faudrait ôter la parole et leur rente aux frères (dominicains et franciscains) parce qu'ils corrompent le monde ; qu'ils sont des ânes, et que nos opinions sont des doctrines d'ânes, que nous n'avons pas la preuve que notre foi plaise à Dieu ; et que de na pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fassent suffit pour bien vivre, et qu'ils faudrait se rire de tous les autres pêchés ; et enfin, je l'ai entendu dire qu'il s'étonne comment Dieu supporte autant d'hérésies

Entre-temps, Bruno avait été transféré dans les prisons du Saint-Office. Il n'en sortira – huit années plus tard – que pour monter au calvaire.

*

Venise était en ce temps gouverné par un Conseil des Dix, peu préoccupé de foi ou d'idéologie, tout absorbé qu'il était par le commerce, principalement avec l'Orient. Dans l'Italie divisée, la République Sérénissime figurait une terre indépendante et sans partis, « comme une rose demeurée intacte au milieu de tant d'épines ». ¹¹ L'essor intellectuel était à l'image de la vie économique : florissant. Les discussions d'idées avaient libre cours. Aussi bien, l'inquisition vénitienne était la plus modérée de toute la péninsule.

Sur le fond, au regard des accusations portées contre lui par son ancien élève, Bruno n'en figurait pas moins un véritable hérétique. Il lui fallait donc se défendre bec et ongle. Une chance pour lui : Mocenigo, inculte, ignorait les textes de son hôte. Emporté par sa vindicte, il déformait grossièrement la pensée du philosophe, accumulait les contresens. Surtout, il demeurait jusqu'à présent l'unique accusateur. Or, selon la règle fondamentale du procès inquisitorial : *unus testis, nullus testis*, « un seul témoin, pas de témoin ». Par bonheur, à l'ouverture du procès, le 26 mai – les choses ne traînaient pas au tribunal de Venise ! – les libraires Ciotti et Briciano, cités dans la première lettre de dénonciation du Vénitien, n'alimentèrent aucune charge contre Bruno.

On aborda donc les différents chefs d'accusation. Le contenu de ses œuvres ? Adroitement, l'accusé placera la discussion sur le seul terrain philosophique : « J'ai toujours parlé dans chacun de ces livres sous l'angle de la philosophie et suivant les principes et la lumière de la nature, sans égard prioritaire à ce qui doit être considéré selon la foi. Et je crois qu'on n'y retrouvera rien qui puisse permettre de juger qu'ouvertement j'ai pu plutôt m'en prendre à la religion qu'exalter la philosophie, bien que j'aie pu développer nombre de choses impies en me fondant sur la lumière naturelle. » La foi catholique ? Bruno protesta véhémentement : s'était-il jamais placé en dehors du giron de l'église ? Même, au contraire, il avait multiplié les démarches pour obtenir la levée de son excommunication. Quant à la lecture des livres de Luther et de Calvin, n'était-ce point une condition obligée pour s'opposer à leur doctrine ? À rebours, son éloge de saint Thomas suffirait à attester de son respect des théologiens. Sur le Christ, Bruno se montra catégorique. Il nia, en bloc, les déclarations du délateur, affectant une mine contrite : « Je ne sais comment on peut m'accuser

de pareilles choses ; je voudrais être mort plutôt que d'avoir tenu de tels propos. » Puis, pour parachever sa défense, ayant fait résolument choix de la liberté, il abattit « la carte du repentir »¹² : « Toutes les erreurs que j'ai commises, quant à la vie catholique et à mon état de religieux régulier, comme toutes les hérésies que j'ai défendues et les doutes que j'ai nourris concernant la foi catholique en ce qui est fixé par la Sainte Église, je les déteste et les abhorre à présent. Je me repens d'avoir fait, soutenu, dit, cru ou supposé chose qui n'était point catholique. Et je prie ce Saint Tribunal, eu égard à des faiblesses, de vouloir me recevoir au sein de la Sainte Église en m'administrant des remèdes appropriés et en usant à mon endroit de miséricorde. » Après quoi, il tomba à genoux devant ses juges, dans un geste théâtral d'humble pénitence et de recueillement. On dut le prier à deux reprises de se relever.

À ce stade du procès, la cause de Bruno paraît bien engagée : un seul accusateur, aucun témoin à charge, une dialectique habile et convenue (admission de doutes et d'erreurs considérés du seul point de vue philosophique), un repentir sincère...

C'était compter sans Rome.

*

Depuis quelque temps, la règle avait été établie qu'un résumé de chaque procès d'inquisition serait envoyé au Saint-Siège avec, dans les cas les plus graves¹³, une copie de toutes les pièces du procès. C'est, malheureusement pour notre philosophe, ce que fit ici l'inquisiteur Fra Gabriele da Saluzzo. Une partie de bras de fer s'engagea alors entre Rome et Venise, la première exigeant le transfert de l'accusé devant la juridiction romaine, la seconde s'abritant derrière les usages de la République qui voulaient qu'un accusé fût jugé par les inquisiteurs locaux.

Les Vénitiens persistèrent dans leur refus d'extradition : « Nous exerçons une bonne justice sous l'autorité de sa Sainteté », dira le doge au Pape. Le nonce apostolique Taverna répondit en décembre : « Bien que la justice de Venise soit la meilleure qui puisse être, il s'agit ici d'un hérétique, hérésiarque, apostat et auteur de livres impies, déjà accusé par l'Inquisition de Naples et ailleurs. »

Mais, en dépit de ces arguments, d'ailleurs empreints de mauvaise foi (les fautes commises par Giordano dans sa jeunesse relevaient de l'ordre dominical et non de l'Inquisition), Venise refusait de céder : un procès commencé à Venise doit s'achever à Venise !

On convint finalement de confier une enquête au Procureur de la République Federico Contarini. Le 7 janvier, ce dernier déposa ses

conclusions en tout point accablantes. Il y est question notamment de la « vie licencieuse et diabolique » du Nolain en terre hérétique, de ses « très graves fautes en matière d'hérésie » et – insigne perfidie ! –, Contarini fait remarquer, d'ailleurs sans l'ombre d'une preuve, que Bruno « de peur de se voir lourdement et rapidement condamné » aurait lui-même projeté de formuler une requête pour voir sa cause entendue par la justice romaine. Ce rapport pernicieux met un point final aux atermoiements : par cent quarante-deux voix contre trente, Bruno est renvoyé devant le tribunal romain du Saint-Office.

Le 19 février 1593, un navire lève l'ancre pour Ancône, avec Bruno à son bord. Arrivé à Rome – huit jours plus tard – ce dernier est incarcéré dans les geôles de l'Inquisition, juxta la basilique Saint-Pierre.

Pour le prisonnier, un espoir : approcher Clément VIII, le pape fraîchement élu ; un homme ouvert, du moins le croit-il, au point d'avoir songé à lui dédier son dernier livre, *Sette arti liberali*. Étrange naïveté de la part d'un homme à l'intelligence supérieure : le nouveau pontife, sous des airs paisibles, lui est foncièrement hostile.

Le procès romain va se dérouler avec sa lenteur accoutumée.

*

Le captif promène son regard autour de sa cellule : une grande pièce lumineuse aux fenêtres grillagées. Collé au mur, un lit. Au centre, une table, des sièges et, sur l'un d'eux, des draps et des serviettes de toilette que l'on changera deux fois par semaine. Ce qui frappe l'occupant, dès l'abord, c'est ce silence autour de soi, un silence de tous les instants – profond, irréel, absolu. Pour le reste, des règles strictes : s'il est possible de se raser, de prendre un bain et de se nourrir correctement, interdiction en revanche de communiquer avec les occupants des autres cellules, de lire ou d'écrire quoi que ce soit qui ne soit en rapport direct avec la procédure. Interdiction, aussi, d'expédier du courrier. En un mot, l'isolement.

Plusieurs mois vont s'écouler. L'été s'achève, et c'est alors que le vrai procès de Bruno connaît un rebondissement fatal. Ce jour-là, Fra Celestino da Verona, un capucin dont, pour son malheur, Giordano avait partagé la cellule à Venise, adresse au Saint-Office une lettre le concernant. Selon Celestino, le nolais aurait tenu devant lui des propos impies. Ajoutées aux déclarations de Mocenigo, ces nouvelles accusations forment un réquisitoire aggravant. Du coup, la protection juridique tirée de l'insuffisance du témoignage unique vole en éclat.

Terribles, ces accusations – et par leur nombre et par leur précision. Les voici dans leur ensemble. Bruno a dit :

1.

Que le Christ pêcha mortellement quand il a fait sa prière au jardin des Oliviers en récusant la volonté du Père, lorsqu'il a dit : *Pater, si possibile est, transeat a me calix iste.*

2.

Que le Christ ne fut pas mis en croix, mais qu'il fut pendu sur deux morceaux de bois en forme de fourche comme on le faisait alors et qu'on appelle potence.

3.

Que le Christ était un chien, un enclé ; que celui qui gouverne le monde était un traître parce qu'il ne savait pas bien le gouverner, et levant les mains, il faisait les cornes au ciel.

4.

Qu'il n'y a pas d'enfer, que personne n'est damné éternellement, mais qu'avec le temps tout le monde se sauve, selon la parole du prophète : *Numquid in aeternum deus irascetur ?*

5.

Qu'il y a des mondes, que toutes les étoiles sont des mondes et que le fait de croire qu'il n'y a qu'un seul monde est une grande ignorance.

6.

Que, une fois morts, les corps, les âmes vont se transmigrant d'un monde dans l'autre et d'un corps dans l'autre.

7.

Que Moïse fut un magicien très astucieux, et que parce qu'il était très expert en la magie, il vainquit facilement les magiciens du Pharaon ; et qu'il fit semblant d'avoir parlé avec Dieu sur le Mont Sinaï, et que la loi qu'il donna au peuple hébreu, il l'a inventée et imaginée.

8.

Que tous les prophètes ont été des hommes astucieux, menteurs, trompeurs, et que pour cela ils ont mal fini, c'est-à-dire qu'ils ont été condamnés par la justice à une mort honteuse, comme ils l'avaient bien mérité.

9.

Que se recommander aux saints est une chose ridicule, à éviter.

10.

Que Caïn fut un homme de bien, et qu'il eut raison de tuer son frère Abel, parce qu'il était un méchant et un bourreau d'animaux.

11.

Que si on l'oblige à redevenir frère de saint Dominique, il enverra promener le monastère où il se trouvera, et alors, il ira

immédiatement en Allemagne ou en Angleterre chez les hérétiques, pour y vivre plus commodément et y implanter ses hérésies nouvelles et infinies.

12.

Que celui qui a fait le bréviaire ou l'a organisé, est un chien misérable, un enculé, un pauvre type ; que le bréviaire est comme un luth désaccordé, qu'en lui se trouvent de nombreuses choses profanes et hors du sujet, et que pour ça il n'est pas digne d'être lu par des hommes de bien, mais qu'il devrait être brûlé.

13.

Qu'en ce qui concerne les enseignements de l'Église, on ne peut rien prouver.

Pourquoi cette dénonciation en règle ? On s'est beaucoup interrogé, sans réponse. Jalousie ? Vengeance ? Aurait-on fait croire au délateur, emprisonné lui-même dans les geôles de l'Inquisition depuis dix années, que Bruno avait porté témoignage contre lui ? C'était dans les usages de l'Inquisition de créer les conditions d'un climat propice à la délation. Mais qui peut affirmer que ce fut le cas ? Y aurait-il eu chez Celestino – autre hypothèse – une volonté d'adoucir son propre sort ? En ce cas, l'homme qui périra lui-même sur le bûcher, au Campo dei Fiori, trois mois avant Bruno, se sera trompé.

Les dés ont roulé...

Il y a pire : Fra Celestino en appelle aux témoignages de trois codétenus qui confirment à leur tour les accusations. L'un d'eux, un certain Graziano, renchérit : Bruno rejetait le culte des saintes images ! Ce sera le coup de grâce.

Le procès romain s'engage à présent sur des bases sérieuses.

*

Vers la fin de l'année, Bruno a déjà subi pas moins de huit interrogatoires auxquels s'ajoutent sept autres du procès vénitien. L'accusé sent que, désormais, sa vie est en jeu. La machine inquisitoriale a du pain sur la planche... Il lui faudra jouer avec ses persécuteurs un jeu subtil du chat et de la souris. Il y excellera, concédant, finassant, abjurant, discutant, ergotant, mais quel espoir de sortir vainqueur de cette joute truquée ?

Sans se départir envers le tribunal d'un calme imperturbable, fruit de la *contradio animi* « recueillement de l'âme » comme il la qualifie lui-même dans ses œuvres, Bruno conserve dès l'ouverture du procès la stratégie défensive qu'il avait observée devant les juges de Venise, laquelle consiste à nier en bloc les graves accusations d'hérésie en opposant, pour les blasphèmes, le point de vue philosophique ou

scientifique. Ainsi du Christ et des prophètes : les paroles de mépris sont réfutées avec hauteur, mais sur la question de la forme de la croix (*crux commissa* ou *crux immissa* ?), Bruno ne déploie son érudition et ne démontre que la croix à quatre branches avait été inventée par les Égyptiens pour agir sur l'influence des astres, « manière détournée de faire savoir aux rustres que la religion chrétienne doit beaucoup aux mythologies antiques et à la perennis philosophia »¹⁴. Quant à La Trinité, il exprime humblement ses doutes en se déclarant disposé à les dissiper. Au sujet de la magie, Bruno ne renie pas ses écrits (*De magia*) mais réduit sa définition à la « connaissance des secrets de la nature capable de l'imiter dans ses œuvres », condamnant par ailleurs comme pêché la sorcellerie, l'idolâtrie et toutes formes de superstition.

Restent les grandes questions de la transmigration des âmes et de la pluralité des mondes. L'hypothèse de la transmigration des âmes qui, il y insiste, ne concerne pas les animaux, demeure pour lui un jeu de l'esprit, une hypothèse purement philosophique : en aucun cas une réalité. Pour ce qui est de sa doctrine cosmologique, en revanche, il campe sur ses positions, avec un soupçon de réserve : s'il affirme l'éternité de l'univers, il admet philosophiquement la corruptibilité de ce monde-ci et des créatures le composant : « Ce globe terrestre a eu un principe et peut avoir une fin comme toutes les autres étoiles qui sont des mondes comme lui... Tous sont engendrés et corruptibles comme les animaux composés de principes contraires. »

C'est en vérité un jeu dangereux que d'opposer continuellement le dogme à la philosophie. Et pour les juges, à la longue, un jeu lassant.

Le procès continuait. Après la phase dite « offensive », on passa à la phase « répétitive » (*bis repetita*) au cours de laquelle était réexaminé l'ensemble des charges, réentendu tous les témoins. Phase cruciale que ce retour en arrière en ce que les témoins, qui n'avaient pas le moyen de relire leurs premières dépositions, pouvaient – surtout s'il s'agissait de faux témoins – hésiter ou se contredire. À rebours, la confirmation de certains détails, des années plus tard, donnait poids aux accusations.

L'inculpé avait le droit de refuser cette seconde étape du procès. Un droit que nul cependant ne se serait avisé de revendiquer : les précédentes dépositions étaient alors tenues pour acquises ! À ce stade du procès, Bruno rejeta le concours de l'avocat que le Saint-Office proposait aux accusés. Il se défendrait seul ; on lui avait permis, toutefois, d'obtenir la copie intégrale du dossier.

Chaque partie avait peaufiné son intervention : le procureur « fiscal » en rédigeant ses *articulis*, liste des charges retenues (au total vingt-trois chefs d'accusation !), l'accusé en préparant ses *interrogatorias*, questions destinées aux témoins et dont les réponses

seraient consignées par les juges. Comme on le voit, le procès inquisitorial – machine à broyer les individus – tenait aux formes de la justice.

Le déroulement des audiences fut dramatique pour Bruno. Confirmées en tous points, les déclarations des témoins. Sur les vingt-trois chefs d'accusation, on en comptait seize pour lesquels le chiffre d'au moins deux témoins concordants était atteint. Pour ces seize chefs donc, l'accusation devenait juridiquement inattaquable.

Et voilà que tout d'un coup le dossier s'alimentait d'une nouvelle dénonciation... de Mocenigo ! Revenant à la charge, le traître soutenait que Bruno, dans le *Cantus Circaeus*, « a cherché à représenter le pontife sous la figure du porc ». Le philosophe contesta catégoriquement cette interprétation, emportant sur ce point, semble-t-il, la conviction des juges.

*

À la fin de l'année 1594, le procès entra théoriquement dans sa phase finale. Bruno établit pour sa défense un dernier factum de quatre-vingts pages qu'il fit remettre le 20 décembre au tribunal. La sentence était sur le point d'être rendue lorsque, le 15 février 1595 – coup de théâtre ! – le pape intervint en personne pour demander la production de tous les ouvrages de l'accusé. C'était relancer la procédure, sans doute pour de nombreuses années...

Un an s'écoula avant que toutes les publications de Bruno – la plupart rares et introuvables – ne fussent réunies. Une année encore pour que les inquisiteurs en examinent le contenu avec le zèle requis. C'était devenu désormais l'enjeu du procès. On n'attendit pas que la censure achevât son œuvre pour rouvrir les débats à la fin du mois de mars 1597.

Derechef, Bruno fut soumis au feu roulant des questions sur l'essence de sa métaphysique : la pluralité des mondes, les rapports de l'âme et de la matière.

Dans la religion de Bruno, il n'existe ni paradis ni enfer. L'idée de la survie de l'âme individuelle est rejetée. Après la mort, l'esprit et la matière se dissolvent dans les « espaces infinis » pour se recomposer autrement. Rejetés également, car inconciliables avec les mondes infinis, le dogme de La Trinité et celui du péché originel : « L'homme est un Dieu sur terre » a-t-il écrit superbement dans *L'Expulsion de la bête triomphante*. La morale chrétienne elle-même est battue en brèche, cette morale réprimante fondée sur la croyance d'un Dieu qui récompense et qui punit. Il faut abolir tous ces dogmes et laisser libre cours à « l'abondance infinie des choses ». C'est, en résumé, à une

remise en cause fondamentale du rapport de l'homme à l'univers qu'invite l'œuvre de Bruno. Cela, les juges ne pouvaient l'admettre – ni le tolérer. Enjoint d'abandonner « cette vanité des mondes multiples », Bruno se montra obstiné, développa ses arguments. Au comble de l'impatience, les juges décidèrent de recourir à la torture. C'était inévitable, Bruno le savait, il s'y était préparé au cours de ces longues années de détention.

Ce qui devait arriver se déroula, au cours d'une journée de ce début de printemps 1597, dans l'obscurité livide d'une salle basse de la prison du Saint-Office. Mis à nu, ligoté, Bruno perçut le grincement du treuil actionné par le bourreau et, hissé progressivement au-dessus du sol, sentit de proche en proche la respiration lui manquer, ses bras se disloquer. Il ferma les yeux, son cœur battait à le tuer. Puis, le corps du supplicié retomba sur le pavement. Alors les inquisiteurs, avec un accent de poignante compassion et le regard consterné, formulèrent leurs questions, tandis que la plume du greffier grattait les réponses sur le parchemin. Invariables, les réponses : s'il affirmait regretter ses doutes sur La Trinité, Bruno refusa de céder sur l'essentiel. Lorsqu'il fut convenu que la confession n'aurait pas lieu, le captif fut ramené dans sa cellule.

*

Le temps passe – dix-huit mois : une éternité !

Vers la fin de l'hiver 1498, Bruno est interrogé une dernière fois par le tribunal. Une occasion de soutenir une ultime défense de sa philosophie, dont il sait pourtant qu'elle est regardée, en tout point, comme hérétique.

Dialecticien hors de pair, Bruno tente astucieusement de concilier l'inconciliable – les textes sacrés et sa philosophie hétérodoxe – en donnant au procès théologique une dimension philosophique. La génération du cosmos ? Oui, l'esprit et la matière, créés par Dieu, sont deux principes éternels, incorruptibles. Mais la matière se transforme... Et ce n'est pas contredire la Genèse qui dit que « ce qui a été, c'est ce qui sera, et il n'est rien de nouveau sous le soleil » que de l'affirmer. L'infinité de l'univers ? La réponse de Bruno élude la contradiction : « Je dis, selon ma philosophie, que la puissance de Dieu étant infinie produit des choses infinies, et qu'un effet fini suppose dans tous les cas une puissance infinie... » La question de l'âme ? Tel le miroir, chaque esprit réfléchit, avec ses particularités, le modèle universel. Le mouvement de la terre ? La position philosophique de Bruno, dont la démonstration se trouve dans ses livres, ne contredit pas l'Écriture qui n'envisage les choses que sous l'angle « métaphorique » et non précisément philosophique.

Mais quelle chance Bruno a-t-il de convaincre, même avec la rhétorique la plus sophistiquée, des juges acharnés à déceler dans le moindre de ses propos le signe aveuglant de l'hérésie ? Les arguments métaphysiques du Nolain glissent sur les parois lisses du dogme comme l'eau sur les plumes du canard...

Quelques mois vont encore s'écouler avant que le procès n'entre dans sa phase terminale. Grossi des textes censurés du philosophe, l'acte d'accusation se décline en trois chefs. Premier chef d'accusation : les injures et blasphèmes contre le clergé, péché de chair, magie, superstitions... Cela ne tient pas : Bruno a toujours protesté de sa foi catholique. Deuxième chef d'accusation : les « erreurs » dogmatiques touchant le Christ, les Saints, La Trinité, l'Incarnation. Ici Bruno peut s'en tirer : les déclarations de Mocenigo sont certes corroborées par deux autres témoignages, mais ces témoignages émanent de relaps, hérétiques eux-mêmes et, de plus, Bruno a exprimé ses doutes sur la question. Troisième chef d'accusation : les thèses philosophiques développées dans ses livres et censurées. Sur ce point, l'accusation fait mouche. La position de Bruno, des plus critiques, ne peut être contournée que d'une seule manière : l'abjuration.

C'est alors qu'un nouveau personnage, un éminent théologien, gardien vigilant de la foi, fait son apparition. Il se nomme Robert Bellarmin. On retrouvera quelque temps plus tard ce jésuite digne et compassé au procès de Galilée. Pour lors, sa mission consiste à établir la liste détaillée des propositions que le Nolain doit abjurer. Huit propositions au total, extraites de l'œuvre foisonnante de l'accusé et rédigées avec la plus grande précision. Huit propositions hérétiques selon les canons de l'Église. Le choix de Giordano est clair : l'impénitence, c'est-à-dire le bûcher, ou la rétractation, et il en sera quitte pour des années supplémentaires de détention.

Le 15 février 1599 – à l'occasion de son vingtième interrogatoire –, Bruno fait connaître sa décision : l'abjuration. Comme à Venise naguère, il renonce, pour prix de sa vie, à son droit de philosopher librement. Une capitulation qui se résume à quatre lignes d'un procès-verbal dressé sur-le-champ : « Et tu dis maintenant reconnaître comme hérétiques les huit propositions censurées et être prêt à les détester et abjurer en lieu et temps qui plairont au Saint-Office, et en outre, être prêt à faire obéissance au sujet de toutes les autres qui te sont reprochées. » L'Inquisition, une fois de plus, a triomphé. Du moins, les juges le croient-ils. Car, le 5 avril, Bruno fait parvenir au Saint-Office un nouveau texte assorti de réserves sur deux des propositions abjurées.

Le procès rebondit ! On décide, cette fois, d'en hâter le cours.

Le 9 septembre, la congrégation se réunit pour statuer sur ce cas atypique. À l'unanimité, les six conseillers décident de recourir à la torture. Un homme s'y oppose : le Pape Clément VIII. Il ordonne qu'on reprenne la cause et qu'on fixe un terme à Bruno pour se repentir.

La décision des inquisiteurs n'en demeure pas moins révélatrice : auraient-ils opté pour la torture si la « cause » était entendue ? C'eût été faire acte sanguinaire, gratuitement. Or ces théologiens étaient des hommes de foi sincères et non, par principe, des tortionnaires. La vérité, c'est que la « culpabilité » leur échappait et que l'accusé, de son côté, s'ingéniait à leur compliquer la tâche.

Voici la fin.

Le 10 septembre on présente à Bruno une nouvelle liste de propositions à abjurer, avec le fatidique délai de quarante jours. Bruno use d'arguties, se déclare prêt à accepter l'abjuration... mais relance en même temps la controverse en adressant à Clément VIII un mémoire argumenté. Décidément, ce procès prend des airs de farce ; il faut en finir, une bonne fois pour toutes.

Le 20 janvier 1600, après qu'une dernière délégation de dominicains a tenté vainement de le convaincre de renoncer à son obstination et d'accepter une abjuration pleine et entière, Clément VIII ordonne que l'accusé, reconnu comme un hérétique formel, impénitent et obstiné, soit condamné et remis au bras séculier.

*

Ce jour-là, 8 février 1600, le frère Giordano fut conduit du palais du Saint-Office à celui du cardinal Madruzzi, Piazza Navola. Les neuf magistrats inquisiteurs étaient assis sur des bancs, face au condamné. Une foule immense grouillait à l'extérieur du palais. Lorsque le silence se fit, le notaire Elaminio Adrianni prononça solennellement la sentence :

« Ayant invoqué le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ et celui de sa très glorieuse Mère et toujours Vierge Marie en la présente cause et les causes susdites, venues devant ce Saint-Office et qui opposent, d'une part, le révérend Giulio Monterenti, docteur en droit et procureur fiscal dudit Saint-Office, et d'autre part, toi-même, frère Giordano Bruno, mis en accusation et interrogé pour des crimes dont tu as été reconnu coupable au cours du procès, condamné en outre pour impénitence, obstination et entêtement ; Par cette sentence définitive [...] nous disons, prononçons, sentencions et déclarons ce qui suit, après avoir entendu les conseils et le sentiment des révérends pères, maîtres en théologie et docteurs en l'une et l'autre loi, que nous avons consultés : Nous te jugeons et déclarons, frère Giordano Bruno, hérétique impénitent, entêté et obstiné [...] et comme tel [...] tu dois être remis à la cour séculière ; ainsi nous te remettons à monseigneur le gouverneur de Rome, ici présent, afin que tu sois puni par les peines prévues, le priant toutefois instamment qu'il

veuille bien adoucir la rigueur des lois à l'égard de ta personne, écartant le danger de mort et la mutilation des membres »¹⁵.

Selon un témoin, Gaspard Schoppius, Bruno fut sommé une dernière fois de renier ses idées. L'homme demeuré libre jusqu'au bout prononça alors ces paroles célèbres, traduisant tout à la fois l'héroïsme du philosophe grandi par le martyre et la peur intériorisée de ses juges ébranlés dans leurs certitudes : « Vous qui me condamnez, vous tremblez plus que moi qui subis votre sentence. »

Enfin, le 17 février 1600, le bûcher de Bruno s'enflamma.

1. Son prénom de baptême était Filippo.
2. Le célèbre humaniste hollandais, contempteur du clergé corrompu, avait été en 1563, lors du Concile de Trente, interdit de lecture.
3. L'expression est de Natale Benazzi et Matteo D'Amico : le *Livre noir de l'Inquisition*, Bayard éditions.
4. Au XIII^e siècle, Raymond Lulle avait mis au point un système de mémorisation assez complexe, mais censément universel, fondé sur une combinaison de lettres et d'images en rapport avec les signes du zodiaque.
5. Autrement dit : dispensé, par dérogation spéciale, d'assister à la messe.
6. Cité par Spampanato, *Vita di Giordano Bruno*, Gela, Rome, 1988.
7. « Devant nos yeux, les corps sont bornés par d'autres corps : l'air limite les collines, les montagnes l'air, la terre, la mer, et la mer limite toutes les terres ; mais au-delà du grand tout, il n'est rien hors de lui qui le borne. » G. Bruno, *L'Infini, l'univers et les mondes*, Berg International, 1987.
8. *L'Infini, l'univers et les mondes*, op. cit.
9. Cité par Spampanato, op. cit.
10. L. Firpo, *Document vénitien*, cité par Natale Benazzi et Matteo D'Amico, op. cit.
11. L'expression est de Philippe de Commynes.
12. Bertrand Levergeois, *Giordano Bruno*, Fayard.
13. *Nisi in causis arduis*.
14. Hélène Védrine, op. cit.
15. Firpo, op. cit.

LA CHASSE AUX SORCIÈRES

VERS LA FIN DU XV^e SIÈCLE, les grandes hérésies éradiquées, un personnage redouté, mais oublié, fait dans tous les états de l'Europe une réapparition fulgurante : le Diable ! Le voici, au siècle de Montaigne, présent dans tous les esprits, plus craint, plus palpable, plus incarné que jamais, véritablement imbriqué dans la vie quotidienne.

D'où vient-il ce Diable que l'on va, deux siècles durant, sans relâche, invoquer, adorer, combattre, pourchasser, pour finalement le reléguer au rang des mythes ? Du christianisme vainqueur. Symbole de tous les péchés et de tous les vices, il est l'enfant pervers des dieux païens – romains, gaulois et gallo-romains – l'Ange Déchu, le Seigneur des Ténèbres nommé Satan ou Lucifer : l'antithèse de Dieu.

C'est lui, ce grand diable cornu, à la queue et aux pieds de bouc qui, dans l'imaginaire populaire, hante la nuit les landes désertes où se tient le Sabbat. C'est lui qui pose sa griffe malfaisante sur les hommes, prenant la forme qui lui plaît, « toujours prêt, selon Jean Wier, à procurer les ruines du genre humain, par ouverture ou par abîmes, par vomissements de flammes ou par croulement d'édifices. » Mais ce démon a une armée, légion d'hommes et, surtout, de femmes qui ont secrètement pactisé avec lui, célébrant son culte et servant ses desseins : ce sont les sorciers et les sorcières, les « suppôts de Satan ». De cette réalité, personne ne doute. « Non seulement la masse, mais l'élite, dont l'immense majorité des intellectuels, étaient persuadés que les hommes rencontraient à chaque pas un piège du Malin. »¹ Poursuivre et détruire, à toute force, ces ennemis de Dieu – et de son Église – qui pullulent et souillent la face du globe, telle est désormais la lourde tâche de l'Inquisition.

Pour dire le vrai, jusqu'alors, l'Église avait accordé aux problèmes de la sorcellerie un intérêt secondaire. On ne savait trop comment aborder la question au point de vue de l'orthodoxie. Les sorciers existaient depuis le fond des âges. Condamnés à la lapidation par la loi mosaïque, ils étaient pourchassés et systématiquement condamnés au bûcher sous l'empire romain pour exercice illégal de la divination,

réservé aux seuls augures. À rebours, les premiers évêques voyaient dans la pratique de la sorcellerie une résurgence des superstitions païennes propre à troubler la sensibilité, toujours vivace, du peuple des campagnes. Mais de répression, point. On fit mieux : le Haut Moyen-Âge, loin de songer à la combattre, tenait la science noire pour une rivale populaire, mais acceptable, de la Science.

Tout changea avec la prolifération des hérésies et son relent de manichéisme, qui, de proche en proche, infecta la pensée chrétienne. Comment douter, désormais, que la terre fût un champ clos d'affrontement entre la puissance de Dieu – à travers son Église – et celle du Mal – incarné par un Satan d'autant plus redouté qu'il demeurait invisible ?

Cependant, les sorciers qui avouaient leurs crimes et montraient des signes de repentir étaient traités avec une relative indulgence. Il n'était pas rare que les inquisiteurs eux-mêmes fissent appel à leurs services pour découvrir des hérétiques ou, plus simplement, guérir des maladies. Le paganisme et son lot de superstitions – à deux générations près – laissaient encore des traces. Au vrai, les inquisiteurs, comme la plupart des membres du clergé, n'étaient pas moins crédules que le commun des mortels de leur temps. Ils croyaient autant à la magie, la sorcellerie, l'alchimie, l'astrologie qu'aux miracles des Saintes Écritures.² D'où cette indulgence relative pour les crimes de divination, et une habitude qui s'était prise d'abandonner ce type d'affaires au tribunal séculier, à moins d'être en présence d'un cas d'hérésie manifeste comme, par exemple, l'invocation des démons.

En tout cas, mieux valait relever de l'Inquisition que du tribunal séculier, toujours impitoyable. Léa fait observer qu'en 1445, le Concile de Rouen traitait encore les sorcières avec une singulière mansuétude. Il prescrivait d'adresser un sermon public aux invocateurs de démons, préalablement coiffés de la mitre en papier ; s'ils abjuraient le diable, il était recommandé de les remettre en liberté après l'accomplissement d'une pénitence. Il s'agissait, on le voit, plus de sauver des âmes que de détruire les corps.

Mais cette indulgence ne dura pas. La répression s'activa à mesure que l'esprit du Mal se répandait. Le pape Jean XXII donna un tour de vis à la répression par une série de bulles. Dès 1320, il confia aux inquisiteurs la poursuite des pratiques diaboliques (envoûtements, incantations, profanations de sacrements) qui influencèrent le *Manuel des inquisiteurs* de Bernard Gui, lequel consacre un chapitre de l'ouvrage (VI^{ème} partie) à l'interrogatoire des « sorciers, devins, invocateurs de démons ». En 1376, un autre inquisiteur, Nicolas Eymerich, qualifia la magie et la participation au Sabbat de crimes d'hérésie. Un siècle plus tard, le pape Innocent VIII, effrayé de la prolifération de ces pratiques, montrera du doigt dans la bulle

« *summis desirantes* » (5 décembre 1484) ces hommes et femmes « oublieux de leur propre salut » et qui, « reniant d'une bouche sacrilège la foi qui leur a été donnée au Saint Baptême, se sont livrés aux démons incubes et succubes : par des incantations, des charmes, des conjurations, d'autres infamies superstitieuses et des formules magiques, ils font s'étouffer et s'éteindre la progéniture des femmes et les petits des animaux. Ils font dépérir les moissons de la terre, les raisins des vignes et les fruits des arbres, les hommes et les femmes, les animaux domestiques ou de labour, et autres animaux de toutes espèces, les vignobles, les vergers, les prés, champs de blé et autres céréales. »

Par cette bulle, le souverain pontife invitait les inquisiteurs à exercer leur ministère en procédant « en toute liberté à la correction, à l'incarcération et à la punition des personnes qui commettent les crimes susdits... par des condamnations, peines d'excommunication... ou autres plus redoutables, tout droit d'appel leur ayant été enlevé... avec si besoin le concours du bras séculier nonobstant les décisions apostoliques antérieures. » C'était une véritable déclaration de guerre !

Dans le droit fil de cette résolution, deux inquisiteurs dominicains, allemands l'un et l'autre, Heinrich Instor et Jacob Sprenger, forts d'une expérience des flammes acquises sur le terrain en Italie, en Autriche, et surtout en Allemagne où le peuple cohabitait avec les diables, publièrent à Cologne en 1486 leur célèbre ouvrage *Malleus Maleficarum*, le *Marteau des sorcières*, répertoire universel, véritable bible des travaux d'inquisition en matière de sorcellerie. Tout était codifié, recensé, défini : la magie, les maléfices, les secrets des envoûtements, les « arts » démoniaques.

Ce *Marteau des sorcières*, diffusé en Allemagne, en France et en Italie, fondera la doctrine et, d'une certaine manière, donnera le départ d'une chasse aux sorcières qui durera près de deux siècles.

*

Sorcières ? La statistique est là, indiscutable : la femme exerce une « primauté » d'inculpation à proportion de neuf sur dix. Ridiculement, mais naïf et très convaincu, un théologien de la Renaissance expliquera cette disproportion par des raisons physiologiques : fabriquée à partir de la côte de l'homme, la femme, du fait de cette faiblesse congénitale, est moins apte à résister aux tentations du démon. Un érudit de notre temps, le docteur Cabanès, proposera une explication plus « naturelle » : si les femmes dominent les procès de sorcellerie, c'est que « nombres d'entre elles sont victimes de leur imagination, surexcitées par leur tempérament ; elles sont, par suite, plus sujettes aux hallucinations malades ; elles sont, en outre, plus

disposées que les hommes à satisfaire des jalousies, des vengeances, des haines personnelles. »

Le fait est prouvé que les sorcières étaient plus nombreuses, plus familières au petit peuple. On les consultait, la nuit venue, dans leur chaumière, à l'écart du village, pour rencontrer l'Amour ou pour éloigner les mauvais esprits ou pour connaître l'avenir... Comment douter que ces pouvoirs, elles les tenaient d'une alliance avec le diable – et de qui d'autre ? Des légendes se répandaient. On évoquait ces assemblées nocturnes au centre de vastes landes où hommes et femmes, jeunes et vieux, chevauchant dans les airs un bâton, une chaise ou le démon lui-même sous la forme d'un coq ou d'un bouc, se rendaient quatre fois par an dans les plaines pour célébrer des rites infernaux. On relatait des scènes d'ivresse festive aboutissant à la débauche la plus infâme. C'était alors la fameuse ronde du sabbat « ressuscitée » par Michelet avec le lyrisme exalté que nous lui connaissons : « Ils tournaient dos à dos, les bras en arrière, sans se voir ; mais souvent les dos se touchaient. Personne peu à peu ne se connaissait bien, ni celle qu'il avait à côté. La vieille alors n'était plus vieille. Miracle de Satan. Elle était femme encore, et désirable, confusément aimée. »

Travaillée par la rumeur et glacée d'horreur, l'imagination collective touche au délire. On se rapporte des détails monstrueux : « Les assistants festoient et, après avoir terminé, se lèvent et se placent autour d'une statue toujours présente à ces cérémonies... Une chatte noire, de la taille d'un chien moyen, descend à reculons, se présente de dos, la queue dressée. Le nouvel adepte l'embrasse le premier sur le train arrière, puis le président de l'assemblée et tous les autres font de même... »

On raconte qu'au Sabbat on mange des « crapauds, chair de pendu, charognes qu'on désensevelit, arrache des cimetières, fraîchement mises sous terre, chaires d'enfants non baptisés ou bestes mortes d'elle-mêmes... »

Mais cette cérémonie du Sabbat, c'est avant tout un hommage rendu au Diable en personne : « Le démon préside la réunion, assis sur un trône, sous les dépouilles terrifiantes d'un bouc ou d'un chien. On se prosterne devant lui pour lui rendre honneur, de différentes façons : tantôt à genoux, en acte de supplication, tantôt de dos, ou encore la tête renversée et les jambes levées, de façon à ce que l'esprit soit tourné vers le ciel. On lui offre les chandelles noires comme la poix ou des nombrils de nouveaunés, puis, en signe d'hommage, on baise son anneau... Chacun des démons prend par la main l'adepte dont il a la charge... Ils se tournent le dos et forment un cercle, secouant la tête comme des fous, se tenant par une main et élevant de l'autre une chandelle noire déjà usée car elle a servi à l'adoration du diable. Ils

chantent pour ce dernier des chants obscènes, rythmés par des timbales et des musettes... tandis qu'ils s'accouplent... »³

La fête dure jusqu'à l'aube. Alors, assure-t-on, Satan prend tout d'un coup la forme d'un gigantesque coq noir, puis, au bout d'un interminable cocorico, se dilate dans les airs, enveloppé d'une brume méphitique...

Ces relations, si absurdes qu'elles nous paraissent comiques, avaient suscité de doctes controverses. Chacun – savant, théologien, universitaire – y allait de son explication. On finit, autour de toutes ces descriptions, par échafauder une doctrine. En 1458, l'inquisiteur Nicolas Jacquier, après avoir décrété que les sorcières portaient en elles la marque indélébile de Satan, le *stigma diabolicum*, affirmera que si tout cela était illusion, cette illusion caractérisait une hérésie. Ce à quoi Sprenger, trente ans plus tard, dans son code de sorcellerie, ajoute que si le Sabbat est une illusion, toute la sorcellerie est une illusion tombant sur le coup de l'hérésie.

Étranger à ces controverses, le peuple des campagnes ne voyait en tout cela nulle imagination. Plutôt, une réalité effrayante. Le peuple croyait aveuglément à la sorcellerie et, par-delà les rites infernaux, aux pouvoirs des sorcières. Pas seulement le peuple : de bons magistrats et même de brillants esprits. Ambroise Paré distinguait sérieusement diverses catégories de démons, faisant du pacte diabolique signé par les sorcières une réalité tangible. Si un savant aussi illustre qu'Ambroise Paré accusait ouvertement les sorcières de répandre les maladies, de provoquer des orages et de détruire les récoltes, comment le populaire n'y aurait-il cru ?

L'on sait que parmi les sorcières, il y avait beaucoup de sages-femmes : pas un village qui n'eût la sienne. Très vite, la croyance s'installa que ces « sages-femmes » tuaient les enfants avant le baptême pour servir Satan en reculant le jour du jugement dernier. Les murmures d'épouvante allaient devenir un cri de damnation et répandre – pendant plus de deux siècles – une terreur d'imagination qui, des campagnes, remontera aux sphères les plus élevées de l'Église et du royaume tout entier. On tremblait devant ces servantes de Satan, protégées par les charmes et les sortilèges, défiant l'Église de Dieu. On les voyait partout. N'importe quel événement accidentel ou tragique survenu dans un hameau était imputé aux sorcières. « Le soupçon s'attachait peu à peu à quelque vieille femme d'humeur acariâtre ; aussitôt on l'arrêtait, car, aux yeux des inquisiteurs, une simple menace telle que *tu t'en repentiras*, lancée négligemment, mais suivie du moindre malheur, suffisait à justifier l'arrestation et le procès. Tous les voisins accouraient en foule et se constituaient accusateurs ; celui-ci avait perdu une vache, cet autre avait vu sa récolte ruinée par la grêle ; les chenilles avaient ravagé le jardin d'un troisième ; telle

femme avait souffert d'un avortement ; le lait de telle autre s'était subitement tari ; une autre encore avait perdu un enfant plein de vie ; deux amants s'étaient querellés ; un homme était tombé d'un pommier et s'était rompu le cou. »⁴

C'est dire les pouvoirs spécifiques qui étaient attribués aux sorcières. Elles pouvaient, croyait-on, étouffer les créatures pendant la nuit en traversant les murs des maisons, ou même en se métamorphosant en un animal familier, tel le chat ; elles pouvaient transformer les hommes en loup (les fameux loups-garous) ravageant la contrée, tuant le bétail, pour finalement rentrer chez eux en reprenant forme humaine. Elles pouvaient, aussi bien, grâce à la fabrication de philtres, d'amulettes et de talismans, provoquer l'avortement, guérir ou tuer. Des peintures et des gravures de l'époque nous montrent des sorcières en train de plonger dans un chaudron rempli de poudre magique des serpents et des corbeaux vivants, en prononçant une forme d'incantation ; d'autres élèvent vers le ciel un vase rempli d'ossements ; d'autres égrènent un chapelet dont les grains sont des dés et de minuscules crânes de fœtus. Elles savaient encore l'art d'enfoncer les aiguilles dans des figures de cire modelées à l'image de celles ou ceux qu'elles voulaient envoûter.

Ce qui prime, dans ces croyances stupides, c'est le sophisme : une corrélation, qui paraît évidente, entre la rencontre fortuite d'une sorcière et l'événement malheureux qui, quelquefois, survenait des semaines ou des mois plus tard. D'autant que, plus la croyance s'affermissait, plus la griffe du diable se voyait au détour de chaque catastrophe. Telle était la spirale infernale.

*

La terreur continuelle du diable justifiait la répression codifiée des inquisiteurs. En 1568, Jean Wier dénombrait soixante-douze princes des ténèbres et pas moins de 7 405 925 diables divisés en 111 légions de 6 666 suppôts chacune !

À cette époque, peu nombreux étaient ceux qui se risquaient à minimiser le phénomène ou seulement à afficher leur scepticisme. Il y en eut quelques-uns : le même Wier, illustre médecin de Clèves, déclara que si les sorcières étaient des servantes du diable, le vrai coupable était le diable. Il convenait donc de soigner les sorcières plutôt que de les brûler. Molita, un légiste de Constance, railla les « miracles du diable », penchant pour l'illusion. Cette thèse de l'illusion démoniaque fut d'ailleurs développée, deux ans après la publication du *Malleus maleficarum*, par un autre allemand, Ulrich Muller (1489) et, quelques années plus tard, par un savant italien courageux, Gian Francisco Donzinibio, qui publia un manuel entier sur

la sorcellerie. S'appuyant sur l'opinion de spécialistes, il concluait à l'impossibilité scientifique des choses rapportées – produit manifeste de l'illusion – réfutant par ailleurs les témoignages des « soi-disant sorcières », car « ils étaient donnés par des personnes trompées par leur imagination, dans le but de tromper les autres ». Ce manuel valut à son auteur de subir à son tour les foudres de l'Inquisition. Il n'ébranla en rien la croyance générale aux sorcières – et à la sorcellerie.

Déjà, trente années plus tôt, en 1457, un évêque humaniste Nicola De Cues, prêchant à Bressanone à propos d'un procès de sorcières, avait tenté – à contre-courant des traditions religieuses et populaires – d'extraire la superstition de la gangue du réel. Sa thèse était hardie mais pertinente : plus on accréditait ces histoires de sorcières, plus on augmentait la peur du diable et plus on servait ses desseins : gagner Dieu en puissance ! C'était prêcher dans le désert.

Un siècle plus tard, un célèbre philosophe, porté vers le doute et qui avait eu la curiosité de visiter des sorcières en prison, osa exprimer son opinion « en conscience » : les sorcières sont des folles et rien d'autre. « Je leur eusse plutôt donné de l'ellébore que de la ciguë... C'est mettre ces conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif. » Ce philosophe s'appelait Montaigne. Mais la sagesse est, hélas, la chose au monde la moins partagée. Les sorcières resteront sans défense, dans un temps dominé par l'obscurantisme.

La répression qui s'abattit sur elles fut, d'un bout à l'autre de l'Europe, implacable. Elle s'exerça sous l'effort combiné quoiqu'indépendant de l'Église et de l'État. Car – phénomène digne de remarque – dans un premier temps, les procès de magie et de sorcellerie relèveront indifféremment de la compétence des juridictions ecclésiastiques ou séculières. Peu à peu, dans toute la France, les juges épiscopaux, sous l'influence du Parlement, affirmeront leur primauté sur les inquisiteurs. En pratique, l'Église conservait l'initiative des poursuites : elle instrumentait sous l'œil attentif du juge royal, qui de son côté enregistrait les interrogatoires de l'accusé et des témoins par l'inquisiteur. Mais, une fois la peine prononcée par le juge d'Église, l'hérétique était transféré dans les prisons royales pour y être jugé, non plus sous l'angle théologique, mais au regard d'un crime de lèse-majesté (le crime de sorcellerie) entraînant *ipso facto* un verdict de mort. Ce que résume comiquement Brunneau dans ses *Maximes sur les lois criminelles* : « Le Juge d'Église n'a prescrit que des jeûnes et des prières pour l'accusé, le juge royal les abrège par une condamnation à mort. Ainsi il est exempt de jeûne. »

Ce principe de « double peine » est, au demeurant, clairement inscrit dans le *malleus maleficarum*. À la question « Les sorcières et,

avec elles, leurs partisans, leurs protecteurs et leurs défenseurs sont-ils complètement soumis à la juridiction ecclésiastique diocésaine et à la juridiction civile, que les inquisiteurs de la perversion hérétique se trouvent exonérés de cette cause ? », il est répondu par l'affirmative : « Les inquisiteurs de la peste hérétique déléguée par le Siège apostolique ne doivent pas s'intromettre dans des questions de divination et de sortilèges, à moins qu'elles ne sentent l'hérésie [...] mais là où le crime n'est pas purement ecclésiastique, comme dans le cas des sorcières puisqu'elles causent des dommages temporels, elles doivent être punies par le tribunal civil et non ecclésiastique. » Une « explication » est donnée à ce hiatus : « Si l'interrogatoire et la punition de cette sorcière ne relevaient pas complètement de la juridiction civile, comment les trois lois civiles qui suivent pourraient-elles s'appliquer ? En effet, le Code (de Justinien) stipule, au chapitre des sorciers :

1.

Tous ceux qui sont communément appelés sorciers subiront la peine capitale ;

2.

Quiconque attente à la vie d'innocents par l'art de la magie sera jeté aux bêtes ;

3.

Les uns et les autres seront soumis à la question et à la torture, et aucun fidèle sous peine d'exil et de perte de ses biens n'aura affaire à eux [...] ».

Devenue donc question civile et non plus seulement ecclésiastique, la chasse aux sorcières avait de beaux jours devant elle. D'autant que l'épidémie se développait à mesure que les guerres éclataient. Or, le ^{xv}^e siècle est rempli de ces guerres dévastatrices dont les populations subissaient les conséquences. Les rapines, les viols et la férocité de la soldatesque ne pouvaient que susciter des réactions vengeresses. Combien de vocations de sorcières, combien d'alliances avec les forces du Mal ne sont-elles pas nées de ce désir de vengeance contre les « débauches épouvantables ».

*

C'est au ^{xvi}^e siècle que la persécution atteint son horrible apogée. Selon les registres de l'Inquisition, ce serait environ trente mille personnes qui, au cours du siècle, sont montées au bûcher pour crime de « sorcellerie ». Les archives des procès qui nous sont parvenus autorisent à avancer le chiffre de soixante-dix mille.

Universel, le massacre. Partout on brûle avec fureur. À Genève, en

1515, cinq cents sorcières sont brûlées en trois mois. Un évêque italien se vanta d'en avoir fait massacrer plus de deux cent en une année. Le petit évêché de Bamberg, en Allemagne, compte à lui seul sur ses registres six cents sorcières et devins brûlés en quelques mois. Pendant des années, à Cologne, on brûlait en moyenne trois cents sorcières par an. À Côme, en 1514, trois cents femmes sont brûlées. En Savoie, ce fut jour de liesse lorsque le sénat détruisit en un moment huit cents sorcières.

Le phénomène, on le voit, ne concerne pas que les pays catholiques. Les protestants étaient tout aussi cruels envers les sorciers. Cette répression généralisée, caractéristique de cette « horreur satanique » que l'Église entretenait de pair avec l'État, ne cessera qu'à la fin du XVII^e siècle.

Un seul pays garda la tête froide : ce fut, paradoxalement, l'Espagne ! Les inquisiteurs, impitoyables avec les hérétiques et les *convorsos*, montraient plus d'indulgence envers les sorciers dont l'aveu suffisait et qui s'en « tiraient » généralement par une pénitence, voire une centaine de coups de fouet. Ce « principe du silence » porta ses fruits : on n'entendit plus parler de sorcellerie en Espagne.

Rien de cette mansuétude en France, où la chasse aux sorcières s'exerça avec un mélange de sottise et de cruauté sans égal. L'on se souvient du cas des « Vaudois » d'Arras : ces hommes et ces femmes brûlés après avoir été livrés au bras séculier pour seul crime d'avoir participé au sabbat. Encore faut-il rappeler que les inquisiteurs étaient ici conduits par un intérêt personnel.

Le juge Boguet, qui fit régner la terreur dans le Jura, était un laïc honnête. Dans ce pays de sapins, âpre et pauvre, les foyers de sorcellerie ne se comptaient plus. Les serfs désespérés vivaient dans l'intimité du Malin. On célébrait ordinairement, au fond des forêts, le culte du mouton noir. Notre homme s'était scrupuleusement instruit du rituel du sabbat. En bon juriste, il avait tiré un manuel de ses recherches, un manuel qui fit autorité : *le Discours des sorciers* (1602), d'une précision terrifiante. On y apprend qu'après l'avoir baisé « aux parties honteuses de derrière », les sorcières « rendent compte à Satan de ce qu'elles ont fait dès la dernière assemblée, étant ceux-là les mieux venus qui ont fait mourir le plus de personnes et de bêtes, qui ont baillé le plus de maladies, qui ont gâté le plus de fruits, bref qui ont commis le plus de méchancetés et d'abominations ». Suivent des descriptions de rondes folles, si folles que « quelquefois les femmes avortaient [...] Les stropiats, vieux, décrépités et caducs étaient ceux qui dansaient le plus légèrement. »

Point cruel pour autant, le bon juge de Saint-Claude. Efficace seulement : « La torture, dit-il, est superflue, les sorcières n'y cèdent

jamais. » Il a donc à cœur de les faire étrangler avant de les brûler ; une exception pour les loups-garous « qu'il faut avoir bien soin de brûler vif ». Il s'en fallut que ce magistrat méthodique ne transformât le Jura en une région désertique. La mort seule l'en empêcha.

Autre juge « consciencieusement exterminateur »⁵ : Monsieur de Lancre. Son champ d'intervention ? Le Pays Basque, où il reçut mission de se rendre pour y résoudre un étrange phénomène d'épilepsie collective que les juges locaux s'avouaient impuissants à régler. Les lettres patentes du Roi (17 janvier 1609) définissaient tout un programme : « Il s'est trouvé dans le pays de Labourd un si grand nombre de sorciers et sorcières qu'il en est quasi infecté, dont les habitants reçoivent une telle affliction qu'ils seront contraints d'abandonner leurs maisons et leur pays s'il ne leur est pourvu promptement des moyens pour les préserver ».

Voilà donc Monsieur de Lancre, conseiller du parlement de Bordeaux, au demeurant homme distingué et cultivé, à la recherche du Diable au pays de Labour. En fait de sorcellerie, notre homme savait tout et croyait à tout. Cela ne laissait de présager une belle carrière de démonologue. Il consigna, lui aussi, l'expérience acquise en un ouvrage qui fit un succès plus grand encore que celui de Boguet : *Tableau de l'inconstance des Mauvais Anges et Démons* (1610). En juge dévot qui ne doute de rien, il raconta sa bataille victorieuse contre Satan. En moins de trois mois, quatre-vingts femmes – et trois prêtres ! – furent brûlés, grâce à la spirale implacable mais tellement efficace de la délation. Toutes les accusations étaient prises pour argent comptant ; et les témoins étaient jugés dignes de créance dès l'âge de huit ans ! Il n'y a lieu de s'étonner du triomphe de ce bon juge qui croyait à Satan autant qu'à Dieu⁶ et décrivait le Sabbat avec la plume d'un reporter :

« Le Sabbat est comme une foire de marchands mêlés, furieux et transportés qui arrivent de toutes parts. Une rencontre et un mélange de cent mille sujets soudains et transitoires, nouveaux à la vérité mais d'une nouveauté effroyable qui offense l'œil et soulève le cœur. Parmi ces mêmes sujets, il s'en voit de réels et d'autres prestigieux et illusoires : aucuns plaisants comme sont des clochettes et instruments mélodieux qui ne chatouillent pas l'oreille et ne touchent en rien au cœur, les autres déplaissants plein de difformité et d'horreur. Les femmes volent et courent échevelées comme furies à la mode du pays, ayant la tête si légère qu'elles ne peuvent souffrir couverture. On les voit aussi nues, graissées ou non. Elles arrivent ou partent, penchées sur un bâton ou un balai ou portées sur un bouc ou un animal, ayant le Diable soit devant pour servir de guide, soit derrière et en queue comme un rude fouetteur. Et lorsque Satan les veut transporter en l'air, il les essore et élance comme des fusées bruyantes et, en la descente, elles fondent bas, cent fois plus vite qu'un aigle ou un milan ne saurait fondre sur sa proie. »

Le pire est que l'homme était sincère...

Une dernière et symptomatique figure de ces juges laïcs à la « conscience tranquille », décimeurs de sorcières, qui vécurent vieux et moururent dans leur lit, entourés de l'estime et de la considération générale : Nicolas Rémy dit *Rémigus*. Ce magistrat de Nancy, « licencié ès loix », professeur de littérature et de jurisprudence, avait reçu mission de purger la Lorraine d'une épidémie terrible de magiciens et de sorcières provoquée, comme d'habitude, par le passage anarchique des troupes et des bandits de toutes sortes. De fait, on ne croyait plus qu'au Diable.

Sous le ministère de Rémy, un déferlement de terreur, sans équivalent jusqu'alors, submergea le pays lorrain. Entre la peur du diable et l'effroi des bûchers, les villageois préféraient ne pas choisir, abandonner leur terre et s'enfuir. Le bilan de cette « répression diabolique », Rémy nous le donne dans un gros livre paru à Lyon en 1595 : l'homme assure avoir brûlé neuf cents sorcières en quinze années (entre 1576 et 1591) ce qui représente pas moins de soixante crémations par an ! Voilà qui est propre à justifier son surnom de « Torquemada lorrain »... Lui aussi pense avoir fait œuvre pieuse en répandant la terreur, lui aussi n'a jamais été habité par le moindre doute. Son traité, nourri de références gréco-latines, écrit dans un style ampoulé, est un réceptacle des témoignages les plus délirants, des descriptions les plus incroyables, les plus obscènes, confessées au cours de ses interrogatoires. L'on n'ose imaginer les moyens mis en œuvre par ce « mystique de la férocité » pour obtenir de telles confessions... Il en fera d'ailleurs lui-même l'aveu implicite dans une lettre au cardinal de Lorraine : « Ma justice est si bonne, dit-il, que l'an dernier, il y en a eu seize qui se sont tués pour ne pas passer par mes mains. » C'était assez souligner la primauté « des remèdes » de la justice laïque sur les procédures patientes et tatillonnes du tribunal inquisitorial.

*

Jetons maintenant un coup d'œil sur le déroulement du procès en sorcellerie.

À la base – presque toujours – une dénonciation, avec ou sans preuve. Mais la dénonciation n'est pas forcément préalable aux poursuites. Il arrive quelquefois que la rumeur – à elle seule – commande l'ouverture du procès. Alors on décerne un *monitoire*. Ce monitoire est une injonction affichée aux portes de l'Église ou de la maison municipale – selon la qualité de la partie poursuivante : inquisiteur ou juge séculier –, injonction donnée à quiconque qui a « vu et entendu quelque chose concernant l'existence d'une sorcière manifeste ou suspecte » de se porter dénonciateur. Aucun risque pour

celui qui dénonce : son nom ne sera pas communiqué à l'accusé. Dans certaines régions, des troncs sont installés pour assurer l'anonymat des dénonciations. Il n'en faut pas plus pour instaurer un climat de méfiance générale. Les tremblements de la peur se mêlent à l'hystérie du soupçon. Sprenger, qui connaît son affaire, peut affirmer : « Ils seront nombreux à comparaître devant le juge pour présenter leur dénonciation. » Ces témoins, on les écoute avec la plus grande attention ; on les interroge sous serment ; on examine avec soin le moindre soupçon révélé car « plus on enlève à l'accusé la possibilité de se défendre, plus il incombe au juge d'enquêter avec sollicitude. » Bel équilibre, en vérité !

Force est d'admettre cependant que les interrogatoires des témoins étaient conduits avec scrupule. Qu'on en juge par cet extrait du *Marteau des sorcières* : « Interrogé sur la réputation de la personne dénoncée, surtout pour ce qui est de la foi, il répond que, pour la moralité, c'est une femme qui jouit d'une bonne (ou d'une mauvaise) réputation, et pour ce qui est de la foi, il dit qu'à tel endroit elle a la réputation d'avoir des pratiques contre la foi, qu'elle agit comme une sorcière. [...] À la question de savoir s'il a vu ou entendu ces choses lui-même, il répond qu'il se trouvait en ce lieu. À la question concernant les personnes qui se trouvaient là, il répond : "Tel ou tel." [...] Interrogé sur le motif de sa conviction, il dit qu'il est convaincu parce que l'accusée avait parlé en riant. Sur ce point, il convient de mener l'enquête avec grand soin, car, en rapportant les paroles des autres, certains parlent parfois pour rire, discuter, séduire ou provoquer, et parfois, au contraire, dans l'intention d'affirmer quelque chose. On lui demande encore s'il fait sa déposition par mauvais vouloir, haine ou rancœur, ou bien s'il omet de dire quelque chose par amitié ou faveur, et il dit que... Enfin, on lui enjoint en vertu du serment prêté de garder le secret sur tout ce qu'il a dit et tout ce qui lui a été demandé par le juge ».

L'arrestation se déroule par surprise. Comme on redoute le pouvoir qu'elle détient de la terre « dont le centre est la région des flammes infernales », on place la sorcière dans un panier soulevé au moyen d'un bâton glissé entre les anses. La malheureuse est ainsi conduite jusqu'à la prison. Là, on la dénude et on la revêt d'une chemise fabriquée dans les vingt-quatre heures. Devant le tribunal également, toutes précautions seront prises pour contrer les pouvoirs magiques de la sorcière. Ainsi, on la fera pénétrer dans la salle à reculons pour que le juge ait l'avantage de la voir avant qu'elle n'ait pu exercer la puissance de son regard sur lui. Il lui faudra en outre, ce juge, se défendre lui-même en se signant sans cesse et, surtout, en prenant soin de ne pas se laisser toucher par la sorcière.

L'interrogatoire peut commencer : c'est *l'audition de bouche*. On lui

demande, sous serment, de « dire, attester et déposer toute la pure et exacte vérité ». Puis le juge lit le rapport d'accusation. Le plus souvent, un ramassis d'indices plus ou moins vagues, d'accusations sans preuves : tel a déposé qu'elle a ensorcelé son enfant, tel affirme ne l'avoir jamais vue à l'église, tel a parlé de sa mauvaise réputation... On lui demande de se défendre : « D'ordinaire, l'accusée se récrie ; elle se déclare innocente des méfaits qu'on lui impute. Le juge essaie toujours de l'effrayer par la violence de ses gestes, la véhémence de son langage. Il a recours à toutes sortes de ruses pour obtenir l'aveu attendu, l'aveu qui sera considéré par lui comme une véritable victoire. S'il y a deux inculpés, il ne manque d'affirmer au second que le premier a tout avoué, alors qu'il n'en est rien ; il se complaît dans les équivoques, les sous-entendus. Jamais, dans ses interrogatoires, l'accusée n'est assistée d'un avocat ; l'avocat est même toujours absent de ces tristes procès : une sorcière ne doit point être défendue. »⁸

Il arrive que les malheureuses – manifestement atteintes d'hystéries – reconnaissent spontanément leur culpabilité. Réalisant dans l'effroi les scènes démoniaques qui leur ont été rapportées, elles se mettent à rouler à terre, entrent en transe, jettent au juge des propos décousus et orduriers. Oui, elles sont allées au Sabbat, elles y ont dansé, se sont livrées au diable. Oui, elles ont écorché des serpents et des crapauds en les faisant bouillir dans une marmite avec des herbes... Oui, elles sont devenues louves, ont dévoré des passants... Ici, le procès s'arrête ; l'aveu suffit, on les mène droit au bûcher.

Quelquefois, le seul comportement du juge suffit à provoquer l'aveu. Tel magistrat, raconte Bodin, « montrait un visage si atroce et une voix si terrible... que, par ce moyen, les accusées se confessaient soudain comme ayant perdu tout courage. » Mais combien qui nient farouchement !

Mise en présence de témoins – c'est la *confrontation* –, la sorcière sait désormais ce qui l'attend. Comme elle est généralement incapable de nommer des témoins à décharge, le procureur requiert qu'elle soit soumise à la torture. Préalablement, on procède à une expertise médicale. Non pour s'assurer que l'accusée est en mesure de supporter physiquement la question, mais pour permettre au médecin ou au chirurgien de repérer la *Marque* que porte en elle toute personne qui s'est donnée au démon. Pour ce faire, la femme est entièrement rasée par la *personne vile* – l'homme habituellement chargé de toucher les chiens et de récupérer les égouts. Après quoi, le praticien enfonce des aiguilles dans les parties suspectes jusqu'à découvrir la zone insensible, celle qui caractérise le sceau du diable. Interminable épreuve subie par la pauvre femme au prix des douleurs qu'on imagine. Nicolas Rémy, docte et borné, consacre un chapitre entier de sa *Démonolâtrie* à cette *Marque du Diable* : « Ceux-là errent cent et cent

fois, ceux-là sont des fous qui prétendent expliquer de tels phénomènes par des causes naturelles.» Une fois la *Marque* découverte, le médecin délivre un certificat qui équivaut à un arrêt de mort. Encore convient-il que ce « certificat » soit corroboré par l'aveu de l'accusé.

C'est tout le rôle de la torture. Répétée autant de fois que nécessaire,⁹ elle est presque toujours efficace. Au reste, les aveux obtenus n'ont pas seulement vocation à démontrer la culpabilité ; ils servent à établir une jurisprudence et, au démonologue, à nourrir la doctrine : « Il ne s'avisait pas que ces réponses toujours pareilles étaient provoquées par des questions toujours pareilles ; que, loin de confirmer les théories des inquisiteurs, elles les reflétaient... La barbarie délirante des bourreaux soutenait la dialectique délirante qui avait créé la religion satanique. Sur son chevalet de torture, le sorcier légitimait les fantasmes des théologiens. »¹⁰

C'est ainsi que, le corps transpercé d'aiguilles, les membres disloqués, engorgés de litres d'eau, brûlés au fer rouge, les doigts écrasés entre des lames de fer, tant de malheureux et de malheureuses finiront pas dire « la vérité », cette vérité révéree, attendue, exigée, qui remplira des rouleaux de procès-verbaux d'interrogatoires.

Un témoignage, sans doute le plus émouvant laissé par une victime, suffit à l'édification. C'est une lettre que le bourgmestre Johanes Junius, condamné au XVI^e siècle pour sorcellerie à Bamberg, a écrit à sa fille avant de mourir : « Mille fois bonne nuit, ma fille chérie Véronique. Innocent, j'ai été emprisonné, innocent, j'ai été torturé, innocent, je dois mourir. Car quiconque est enfermé dans la prison des sorcières est torturé jusqu'à ce qu'il se décide à inventer une confession quelconque [...]. Mon bourreau m'a tant écrasé les pouces que le sang a jailli des ongles et de partout, et je n'ai pu utiliser mes mains pendant quatre semaines, comme tu peux le voir à mon écriture. Ensuite, ils m'ont dévêtu, attaché les mains derrière le dos, et suspendu, me soumettant à de violentes secousses. J'ai eu alors l'impression que le ciel et la terre se rejoignaient, ils ont fait cela huit fois avant de me laisser tomber, et j'ai souffert terriblement. C'est ainsi que j'ai fait ma confession, mais ce n'étaient que mensonges. Voici, chère enfant, ce que j'ai confessé pour échapper à des douleurs et à des tortures que je n'aurais pas réussi à supporter [...]. J'ai dû dire quelles personnes j'avais vues pendant le sabbat [...]. J'ai été contraint de les nommer [...]. J'ai dit que j'aurais dû tuer mes enfants, mais que j'avais tué un cheval à la place [...]. Cela n'a servi à rien [...]. J'ai dit que j'avais pris une hostie consacrée et l'avais profanée. Quand j'ai eu dit cela, ils m'ont laissé tranquille... »¹¹

Mais il y a ceux qui ne cèdent pas, ceux que la torture n'arrive pas à briser. Pour ceux-là, point de salut : il est considéré de science

infaillible que l'insensibilité à la souffrance tient du pouvoir du démon. C'est une preuve de *taciturnité* : artifice par lequel Satan contrecarre l'action des inquisiteurs.

Ainsi donc, le procès est dirigé en sorte d'aboutir systématiquement à une déclaration de culpabilité. Rien ne doit venir ébranler la conviction des juges. Pas même l'in vraisemblance du fait. Michelet rapporte le cas de cette sorcière qui a avoué avoir utilisé la substance du corps d'un enfant mort et déterré pour des compositions magiques. Or, le mari proteste : « Allez au cimetière : l'enfant y est. » On le déterre : le corps effectivement est intact. Sur quoi le juge décide que c'est une *apparence*, une « illusion du diable ». La femme est brûlée.

*

C'est l'heure de la sentence.

Rares sont les verdicts d'innocence¹², soit que les témoignages aient été jugés suffisamment nombreux, soit que l'aveu ait été obtenu sous la torture. La culpabilité entraîne automatiquement la peine de mort. Voici la formule d'une sentence de mort prononcée en Lorraine contre un sorcier, sentence qui fut répétée, invariablement, des milliers de fois :

« Veu le procès extraordinairement instruit par Nous les prévôts ou Maire et gens de justice de Nancy à la requête du procureur d'office, contre N., prévenu et accusé de sortilège et vénéfice, sçavoir l'information, l'audition de bouche dudit accusé, recolements et confrontations, les conclusions dudit procureur en date du..., notre sentence du..., par laquelle aurions condamné ledit accusé à la question ordinaire et extraordinaire, l'acte et procès-verbal de ladite question, les conclusions définitives dudit sieur procureur et l'avis de Messieurs les maîtres eschevin et eschevins de Nancy... disons que, par ladicte procédure et par la confession dudit accusé, iceluy est suffisamment atteint et convaincu dudit crime de sortilège et vénéfice ; de quoi l'avons condamné et condamnons à estre delivré entre les mains de l'exécuteur de haulte justice, pour par luy être exposé au carcan à la vue du peuple l'espace d'un demi-quart d'heure ou environ, puis mené et conduit au lieu où l'on a accoustumé supplicier les delinquants, et illec attaché à un poteau, y estre estranglé après qu'il aura aucunement senty l'ardeur du feu, son corps ars, bruslé et réduit en cendres, tous et chascuns de ses biens declarez acquis et confisqués à qui il appartiendra, les frais de justice pris sur iceux au préalable. »

L'on comprend que, plutôt que de subir cette montée au calvaire, nombre d'accusés aient préféré se donner la mort en prison. Nicolas Rémy, qui relate ces suicides, en exprime affreusement le regret : « J'ai hâte, écrit-il, d'en venir à des procès de meilleure issue. » Et de compter par le menu les supplices de maints « patients » expiant sous le bûcher leurs crimes imaginaires, après avoir été exposés à la risée

du populaire...

Telle est la conviction de ce chasseur de sorciers qu'il déplore l'indulgence réservée aux enfants emmenés par leurs mères au Sabbat. L'usage, en Lorraine, était « seulement » de les faire passer trois fois sous les verges, à l'endroit où les parents avaient subi leur supplice. À la suite de quoi ils étaient abandonnés, sans biens ni ressources. Pour *Rémigus*, c'est là une marque de faiblesse : « Je n'ai jamais pensé que de cette manière, il était satisfait aux lois », écrit-il dans son *Traité*. C'est, selon lui, toute la race des sorciers qu'il faut détruire. Et de réclamer contre les rejetons (garçons et filles âgés de sept à dix ans !) la peine capitale.

Ni l'Inquisition ni le pouvoir temporel n'osèrent.

1. Philippe Erlanger, *La vie quotidienne sous Henri IV*, 1958.
2. Gerbert d'Auriac, évêque de Reims et de Ravenne (qui affirmait que la Terre était ronde !) passait pour être nécromancien à ses heures. Cela ne l'empêcha pas de devenir pape...
3. F.M. Guazzo, *Compendium maleficarum*, Milan, 1608.
4. H.-C. Léa : *op. cit.*
5. L'expression est de Michelet.
6. Il avait écrit : « Tout au commencement et comme à l'entrée du pays, Satan nous guetta comme de guet à pens pour éluder notre commission. »
7. *Démonolâtrie*.
8. Charles Pfsister, *Nicolas Rémy et la sorcellerie en Lorraine à la fin du XVIe siècle*. Revue historique, 1907.
9. Une femme l'a subi jusqu'à cinquante-six fois.
10. Philippe Erlanger, *op cit.*
11. Cité par Natale Benazzi et Matteo d'Amico, *op. cit.*
12. Selon le *Marteau des sorcières* : « Là où concorderaient des témoins valables, c'est-à-dire ne témoignant pas par inimitié, suffisamment nombreux, c'est-à-dire 6,8, 10 tous ayant fait serment : dans ce cas [...] selon le droit, on doit soumettre aux peines et cela qu'elle ait avoué son crime ou non. »

L'AUTODAFÉ DU 30 JUIN 1680

« **L** Y AURA UNE AUTRE FÊTE le 30 de ce mois, dont je vous ferai écrire une ample relation. Vous la trouverez bien extraordinaire. On y brûle beaucoup de Juifs ; et il y aura d'autres supplices pour des hérétiques et des athées. Ce sont des choses horribles. »

C'est en ces termes contrastés – frayeur et fascination entremêlées – que la marquise de Villars, de passage à Madrid, annonce à son amie Madame de Coulanges l'autodafé général du 30 juin 1680. Elle avoue cependant, dans une lettre datée du 25 juillet suivant, s'être abstenue de se rendre à la « fête » : « Je n'ai pas eu le courage d'assister à cette horrible exécution de Juifs. Ce fut un affreux spectacle selon ce que j'ai entendu dire... » C'était vrai.

Un tableau célèbre de Francisco Rizi¹ a immortalisé cette manifestation hors norme qui connut en son temps un retentissement inégalé. Ce fut incontestablement, de tous les autodafés, le plus extraordinaire, le plus grandiose – et en même temps le plus terrifiant.

L'autodafé (de l'espagnol *auto de fé*, « acte de foi ») est le point d'orgue du procès inquisitorial. C'est le moment où la communauté chrétienne tout entière – le peuple, les grands, les corps constitués, le clergé – se réunit au cours d'une cérémonie solennelle pour afficher le dynamisme de sa foi. C'est aussi le moment où la procédure, de secrète qu'elle était jusqu'à présent, devient publique. Les accusés sont extraits de leur cachot, la plupart après des années d'incarcération, pour apparaître soudain en pleine lumière et connaître enfin le sort que l'Inquisition a décidé pour eux : *reconciliados* « réconciliés », autrement dit réintégrés dans la communauté des fidèles pour les uns, *penitentiados* quant à ceux qui seront condamnés à des peines afflictives ; *relaxados* – exécutés par le feu – pour les autres.

Mais l'autodafé, c'est d'abord un spectacle à la fois liturgique et mondain, au relent de théâtre, conçu et mis en scène pour frapper les imaginations, toucher l'œil, subjuguier et émouvoir, en sorte que nul – accusé comme spectateur – ne puisse « en ressortir totalement indemne. »²

Celui du 30 juin 1680 est historique à plus d'un titre : c'est le dernier autodafé général³ célébré en présence du roi d'Espagne. C'est l'occasion en outre de fêter le mariage du Roi, le débile Charles II (le dernier des Habsbourg d'Espagne) et de Marie-louise d'Orléans, fille aînée du Régent de France. Pour la circonstance, on décide de faire appel à un éminent expert, l'architecte du palais du Roi en personne, Joseph del Olmo qui, en l'occurrence, se voit confié la double fonction de maître d'œuvre et de narrateur officiel de la cérémonie. L'usage s'était institué, en effet, de rédiger de l'autodafé général un récit imprimé, vendu pour un prix et une durée fixés par l'autorité royale. L'ouvrage de Joseph del Olmo – que nous suivrons ici –, au contraire de la plupart des comptes rendus touffus et redondants de ses prédécesseurs ecclésiastiques, est un chef-d'œuvre de précision et de clarté journalistique : trois cents pages de minutieux détails, de récits colorés, de peintures très exactes des protagonistes, dignes d'une vidéo moderne. À ce point de vue, on peut dire que l'auteur, en bon chrétien, a atteint son but : permettre aux malchanceux qui n'avaient pu assister au spectacle de se consoler par la lecture de son récit, et donner l'occasion aux spectateurs présents de « revivre l'événement » avec un plaisir renouvelé.

On apprend d'autre part, en lisant del Olmo, que la date du 30 juin fixée pour la cérémonie ne relève pas du hasard : c'est le jour qui « par un heureux rapprochement » se trouve être celui de la fête de saint Paul « et celui auquel l'église célèbre le triomphe de la foi sur l'obstination des juifs ». Le voici donc qui prépare sa mise en scène avec d'autant plus de force et d'entrain.

*

Tout avait commencé un mois plus tôt, le 30 mai, par la proclamation aux carrefours de l'autodafé. Un texte édifiant : « On fait savoir à tous les habitants de Madrid, résidence de Sa Majesté, que le Saint-Office de l'Inquisition de la ville et du royaume de Tolède célébrera un acte public de foi dans la place majeure de la ville, le dimanche 30 juin de la présente année, et que les habitants pourront jouir des grâces et indulgences accordées par les souverains pontifes, à tous ceux qui assistent ou prêtent aide à un acte de foi. »

Sur la place, on avait élevé une grande extrade en bois de plus de mille cinq cent mètres carrés, où la cérémonie allait se dérouler. À l'intérieur de la plate-forme, appelée *cadalso*, un enchevêtrement d'escaliers et de salles agencées en bureaux, prisons, réfectoires, infirmeries... On avait même pris soin d'aménager des salles d'audience pour les repentants de la dernière heure. On le voit : aucune perte d'espace.

Remontons sur la plate-forme, et jetons un coup d'œil sur le tableau de Francisco Rizi. Face à face, deux ensembles de gradins ou *tablados*. D'un côté les juges du Saint-Office, de l'autre les accusés. Entre les deux ensembles, une estrade, surélevée pour que chaque condamné puisse être vu de tout le monde pendant la lecture de sa sentence : cette exhibition, mêlant intentionnellement la honte à la douleur, était la composante essentielle de cette cérémonie emblématique. La préparation en était minutieuse : « Sur la plate-forme de ce théâtre, on ménagea trois couloirs ; le premier, à deux mètres et sur toute la longueur du mur du palais du comte de Barajas, d'où leurs Majestés devaient assister à l'autodafé. Ce couloir de près de quatre mètres de large et de quatorze de long permettait à la procession des condamnés de passer devant leurs Majestés pour qu'elles pussent les voir de plus près. À plus de six mètres de ce couloir, on en fit un autre de quatre mètres et demi de large et quatorze de long au milieu duquel on fit une sorte d'estrade orientée à l'est, d'un bon d'un mètre de haut, d'un mètre et demi de large et presque deux et demi de long, sur laquelle on dressa deux espèces de loges entourées de barreaux, d'un demi-mètre de côté et d'un mètre de haut, avec des portières par où devaient entrer les condamnés pour entendre un raccourci de leur procès et le verdict ; de chaque côté de ces loges, il y avait quatre marches pour y monter et en descendre ; face aux loges, sur la même estrade, tout près des barreaux on dressa deux chaires d'où on lisait procès et verdict et, entre les deux, on disposa deux petites tables destinées à recevoir les deux coffrets contenant les extraits de procès et les sentences. »⁴

La construction de cette grosse machine fut achevée en un temps record : six jours ! Les ouvriers, à en croire del Olmo, étaient galvanisés : « Prenant sur leur temps habituel de repos et à peine celui de manger, ils retournaient au chantier avec tant d'ardeur et de joie que, pour exprimer leur enthousiasme, ils s'écriaient : Vive la Foi de Jésus-Christ ; il faut finir à temps ; et si le bois vient à manquer, nous saurons bien démonter nos maisons pour un si saint usage. »

Le résultat fut ce formidable « théâtre » baroque qu'un prélat n'hésita pas à qualifier de... « neuvième merveille du monde », juste après le Palais de l'Escorial – c'est tout dire ! Il faut reconnaître que le décorum était impressionnant, digne des fastes de l'Antique. Tout l'espace du théâtre était couvert d'un vélarium agrafé à treize mètres du sol à vingt-six pilastres revêtus d'un damas cramoisi : sage précaution pour protéger les spectateurs de la chaleur du grand soleil d'été. Chaque immeuble était pompeusement orné. Le balcon du roi était doré.

Peu de jours avant le commencement de la fête, des ordres avaient été envoyés aux divers tribunaux de province de vider les prisons en sorte que tous les accusés puissent arriver à Madrid en même temps, la veille du jour fixé pour l'autodafé. Les ministres du Saint-Office allaient les recevoir à l'entrée de la ville et les introduisaient en carrosses hermétiquement clos pour empêcher qu'ils ne fussent reconnus.

Vers dix heures du soir, tout ce monde est rassemblé dans les prisons secrètes de l'Inquisition. On leur demande de se tenir prêts pour le lendemain matin. Don Antonio Gambrana de Bolanos, inquisiteur le plus ancien, assisté d'un secrétaire, entre alors dans les cellules où se trouvent ceux des malheureux condamnés à être remis au bras séculier, les *relaxados*. À chacun, on lit sa sentence, la même pour tous : « Mon frère, on a examiné votre affaire, et elle a été communiquée à des personnes doctes et profondément versées dans les lettres et les sciences. Vos crimes sont si grands et d'une si mauvaise qualité, que pour leur châtiment et pour l'exemple, on a trouvé juste que demain vous ayez à mourir. Je vous en préviens afin que vous puissiez le faire comme il convient. Deux religieux resteront près de vous. »

Vingt-trois fois de suite, le verdict de mort tombe en ces termes fallacieux. Cynisme insoutenable qui le dispute à celui du narrateur qui le rapporte. Qu'on en juge : « Au surplus, en considération de la mauvaise nuit que les condamnés allaient passer, et de la peine, de la fatigue, que les religieux et les familiers allaient prendre, le tribunal avait abondamment pourvu à une provision de biscuits, de chocolat, de confitures et de diverses boissons pour soutenir et rafraîchir ceux qui en auraient besoin. »

La veille de cette nuit tragique, une étrange cérémonie se déroule à travers la ville. Vers sept heures du soir, une compagnie de volontaires, appelés « Compagnie de la Foi », quitte les bâtiments du tribunal où elle était cantonnée, et se rend en habit de parade, avec tambours et trompettes, dans un cliquetis d'armes étincelantes, à la porte d'Alcala où, sur un ordre du corrégidor, le marquis d'Ugenas, on avait entassé un haut monceau de fagots. Chaque soldat en prend un, et la troupe se dirige vers la place du Palais-Royal où elle fait halte. Le capitaine monte alors jusqu'aux appartements du Roi pour offrir au souverain le fagot « le mieux proportionné »... Il faut ici céder la parole au narrateur : « Le duc de Pastrana le reçut du capitaine et le porta à S.M., qui, le prenant dans ses propres mains, alla le faire voir à la reine, son épouse. S.M. le remit ensuite au duc de Pastrana, en lui donnant l'ordre de la rendre au capitaine, et de lui dire en même temps que S.M. le chargeait de le porter en son nom au bûcher, et qu'elle voulait que ce fût le premier fagot que l'on jetât au feu. »

Le capitaine s'incline. Voilà donc le fagot royal suspendu au bout de sa canne, voilé de crêpe noir. Chaque soldat place de même son fagot au bout de son pic, et c'est en fanfare éclatante que la sainte milice se rend au lieu du bûcher pour y déposer les fagots. Seul le fagot du Roi est mis à part, pour que, selon sa volonté, le moine incendiaire l'enflamme le premier.

Le lendemain, en fin d'après-midi, une autre procession se déroule avec une pompe et un ordre impressionnants, sous l'œil attendri de l'assistance : la procession des *croix verte et blanche*. Toute une symbolique ! Joseph del Olmo nous donne la clef des signes contenus dans le choix de ces couleurs : « La couleur verte a toujours, comme on le sait, signifié l'espérance. C'est pour cette raison que l'Inquisition a pris une croix verte dans ses armoiries, et l'étendard de cette croix, qui reste constamment près de l'autel élevé sur le théâtre de l'acte, semble dénoter l'espérance que doivent conserver les coupables dans la miséricorde divine et dans le pardon qu'ils peuvent encore obtenir du tribunal par leur repentir. Quant à la croix blanche, elle est placée sur le lieu du supplice de ceux qui ont justement mérité d'être remis à la justice séculière, armée pour la vengeance de la foi ; et comme cette vertu, la foi, se représente toujours dans l'éclat d'une parfaite blancheur, on a donné cette couleur à la croix, afin de manifester clairement la cause pour laquelle les condamnés sont mis à mort [...] les patients pourront aussi entendre par là que la croix de la foi, bien qu'offensée, est, pour ce qui la concerne, prête à recevoir la teinte que leurs sentiments, au moment de leur mort, voudront lui donner. »

Raisonnement qui se dispense de commentaire...

Cette fabuleuse procession dure entre quatre et cinq heures, environnée d'une foule frénétique accourue de tous les quartiers de la grande ville survoltée, engorgeant les rues et obstruant les places. Il y a là tous les commissaires, greffiers et familiers du Saint-Office, les qualificateurs et les chœurs de la cathédrale. La chapelle royale chante le *miserere*. Puis le cortège se forme : cinq familiers en tête, tenant des bâtons d'ébène et d'argent. Derrière eux, les dominicains portant la lourde croix verte voilée de noir, dont les cordons sont tenus par deux Grands d'Espagne, familiers de l'Inquisition. Suivent la confrérie de Saint-Pierre Martyr, portant la croix blanche, les franciscains, les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, les Augustins, Recollets, les Frères de la Victoire, de la Miséricorde, de la très Sainte-Trinité, les Carmes, les Bénédictins, les ministres ecclésiastiques, le gouverneur de la ville et le procureur fiscal... tous porteurs de torches, encadrés par une cinquantaine de familiers armés du bâton noir frappé de l'emblème du Saint-Office.

La nuit tombante, le long sillage d'hommes et de feu parvient enfin sur la Plaza Mayor. Là, la grande croix accusatrice est plantée au

milieu de l'autel sacré et flamboyant, toujours recouverte par le nuage d'un voile noir transparent en signe de deuil, « le deuil maternel de l'Église causé par la perte spirituelle de ses enfants apostats. »

Cela fait, la confrérie de Saint-Pierre martyr continue sa progression jusqu'à l'esplanade, située aux abords de la ville où ont été dressés les bûchers. Dans les ténèbres de la nuit et au son des tambours militaires, la croix blanche est déposée à la place réservée. Les soldats de la compagnie de la foi montent la garde. C'est fini pour ce jour.

Le lendemain, dès l'aube, les clochers de la cathédrale, auquel répondent les carillons funèbres de toutes les églises de la ville, donnent le signal de la grandiose cérémonie.

C'est dimanche et le début d'un beau jour. Sous le ciel impeccablement bleu, la foule, fiévreuse et extasiée, couvre les trottoirs et les flancs des immeubles, envahit les rues : une multitude accourue de mille lieues à la ronde pour assister au magnifique spectacle de l'autodafé royal. Chose incroyable, des lève-tôt ont réussi à s'emparer des tribunes. Il faut l'intervention des hallebardiers pour les dégager. Les fenêtres, les balcons et même les toits sont pris d'assaut. Un témoin raconte : « Toutes les fenêtres de la place donnant sur les estrades étaient surchargées de gens, et même les troncs de pins qui, dominant l'ensemble, supportaient les bannes, étaient ceints, de bas en haut, de bras de paysans, qui purent y reposer leur fatigue et en faire un précieux ornement. »⁵

Lorsque tout le monde est installé, le Roi fait au balcon son apparition, pâle et vêtu de noir. Dans la tribune royale, les galeries grouillent de spectateurs de choix : reines et ambassadeurs, seigneurs, dames de la cour « se disputant entre elles le prix de la beauté et l'éclat de la parure », diplomates, chanceliers, prélats et dignitaires ecclésiastiques. On attend.

Au même moment, un cortège part de la *Casa Santa* : palais, tribunal et prison de l'Inquisition. Ce cortège est une lugubre procession. En tête, cent charbonniers armés de piques et de mousquets⁶ suivis par des soldats de la foi. Puis s'avance la croix verte de l'Inquisition recouverte d'un voile noir, entourée par douze prêtres en surplis et un grand concours de familiers. Derrière la croix, une autre troupe de familiers portant chacun, en haut d'une perche, un mannequin de paille affublé du san-benito et coiffé du bonnet pointu : ce sont les condamnés par contumace. Leurs noms et leurs « crimes » sont étalés en grosses lettres sur un écriteau épinglé au milieu de la poitrine. Derrière, on aperçoit d'autres familiers porteurs de coffres peints en noir, couverts de dragons et de flammes, renfermant les ossements des hérétiques qui ont eu la chance de mourir en prison, ou de ceux que l'Inquisition a fait déterrer pour la circonstance...

Voici, après les morts, les « vivants » – à dire vrai, plus morts que vivants –, pieds nus, la corde au cou, grotesques et pitoyables avec leur scapulaire jaune croisé d'une croix rouge de saint André et leur grand bonnet de carton sur la tête. Tous portent un cierge à la main. Ceux qui portent un cierge jaune doivent être admis à la pénitence : la corde qu'ils portent au cou comporte autant de nœuds qu'ils doivent recevoir de centaines de coups de fouet. Ceux qui portent un cierge vert et ont les épaules nues savent qu'ils seront condamnés à la prison perpétuelle. Ceux qui vont être brûlés vifs s'avancent derrière, les mains liées, accompagnés d'un familier de race noble et d'un dominicain qui leur offrent de temps en temps un crucifix à baiser. Parmi eux, cinq femmes. Douze sont bâillonnés. Tous portent des robes et des capuchons semés de flammes. À leur suite vient le tribunal de Tolède, le conseil suprême de l'Inquisition, les tribunaux et le conseil de Castille. L'alguaquil-chef précède la magistrature, porteur de deux cassettes en nacre frangées d'or contenant les sentences des condamnés.

Enfin, s'avance l'inquisiteur. Il a grande allure : vêtu de violet, de même couleur que la selle et la housse de son cheval ; entouré de douze laquais dont les livrées de peluches de soies sont aussi violettes. Une grande chevauchée d'alguaquils, vêtus de blanc et de noir, ferme la marche.

Ce défilé de grotesques a de quoi frapper un peuple palpitant de foi, un peuple qui sent, à travers tout cet appareil, le rayonnement mystique de la Religion et de la monarchie espagnole. Pour ce peuple, catholique par essence, point de doute : l'Inquisition est le seul rempart contre l'hérésie. Une cérémonie comme celle-là, grandiose et à la fois effrayante, ne peut que le renforcer dans l'exaltation de sa foi. Voilà pourquoi il court, ce peuple, il s'installe, il attend. Les voilà !

*

L'inquisiteur a pris place sur une haute estrade, non loin de l'autel surmonté de la croix verte voilée de crêpe.

Soudain, le silence se fait. Un silence qui ressemble à un recueillement. L'inquisiteur, revêtu d'une chape, mitre en tête, s'approche du balcon et, après une révérence, demande au Roi de prononcer le serment solennel : « Leurs Majestés, jurent-elles et promettent-elles sur leur foi et sur leur parole que, comme Rois catholiques par la grâce de Dieu, elles défendront et propageront de tout leur pouvoir la foi professée par notre sainte mère l'Église apostolique de Rome, poursuivront et feront poursuivre les hérétiques et les apostats ennemis de cette Église, donneront et feront donner la protection et l'assistance nécessaires aux ministres du Saint-Office de

l'Inquisition, et pour que les perturbateurs de notre religion chrétienne soient arrêtés et châtiés conformément aux sacrés canons, sans exception d'aucune personne quel que soit son rang ? »

Le Roi, debout, tête nue, prononce la formule consacrée. La reine se lève à son tour, promet et jure. On allume alors les cierges et l'encensoir. Puis, dans les vapeurs doucement acres de l'encens, la messe commence. Il est midi.

Mais le temps fort de l'autodafé, le moment crucial de la cérémonie, c'est le prononcé du sermon. Sur le champ, l'assistance se tait, impatiente, tremblante, avide. La voix de l'orateur, Frère Thomas Navarro, de l'ordre des prêcheurs, prédicateur du roi et qualificateur de la Suprême, tonne sous la voûte toilée de ce théâtre funèbre. Le thème choisi est un classique : la haine du Juif. C'est un flot d'anathèmes et de vociférations qui se déverse de la bouche du prédicateur sur la foule médusée : « Quels pécheurs plus ennemis de Dieu, plus dignes de châtiment que ceux qui observent la Loi de Moïse, les juifs perfides ? Chez eux l'espérance est aveuglement, la patience est obstination, et la constance bornée est opiniâtreté. Gens dont la vie est tellement infâme que, pour renchérir sur une vie dissolue, pleine de tous les genres de vices, d'usure et d'injustices, saint Pierre-Damien ne trouva, il y a des siècles, rien de mieux que : *ab eis in veritate judaice vivitur* [...]. Vous êtes haïs de tous les hommes et de Dieu, car vous êtes leurs pires ennemis ; il est donc très juste que le Saint Tribunal vous châtie, et défende aujourd'hui la cause de Dieu : *Exurge Domine, judica causam tuam* [...] ; face à votre obstination nous serons plus fermes dans la Foi : le Saint Tribunal ne peut plus tolérer votre obstination, et doit vous livrer, en ce jour, au feu, pour défendre la cause de Dieu, *Exurge Domine*. »⁷

C'est le moment propice de faire venir les accusés. Pour cet acte important de la cérémonie, l'art de l'architecte avait fait de la nécessité du nombre une construction originale. Au milieu du théâtre, en face du balcon du Roi, on avait aménagé deux espèces de cages, sous lesquelles chaque « criminel » (c'est l'expression systématiquement utilisée par Joseph del Olmo dans sa relation quand il évoque les accusés ; il est symptomatique de retrouver ce même vocable sur la plume de la délicate comtesse D'Aulnoy dans le récit très coloré qu'elle fait de la cérémonie dans ses Mémoires) pouvait se tenir, et, par un jeu de ballet bien réglé, écouter la lecture des *meritos*⁸. Deux pupitres élevés à quelques mètres des cages étaient occupés par des juges du tribunal qui se relayaient. Après la lecture du verdict, le condamné reprenait sa place sur les gradins pendant qu'une autre victime avait déjà pris place dans la seconde cage pour entendre, à son tour, la sentence la concernant. Ainsi, il n'y avait pas de temps mort – si l'on ose dire.

Pathétique instant que celui de la lecture des peines, prolongé durant des heures entières, à la honte des condamnés encagés et à la joie cruelle de l'assistance chauffée à blanc.

Témoin privilégiée de la scène, la comtesse d'Aulnoy voit défiler « ces pauvres malheureux, si proches du Roi qu'il entendait leurs plaintes et leurs gémissements. Entre ces pleurs et ces supplications, ceux d'une jeune fille qui ne paraissait pas avoir dix-sept ans, laquelle étant du côté de la Reine, s'adressait à Elle pour obtenir sa grâce ; elle était d'une beauté merveilleuse : Grande Reine, lui disait-elle, votre présence royale n'apportera-t-elle point quelques changements à mon malheur ? Considérez ma jeunesse, et qu'il s'agit d'une Religion que j'ai sucé avec le lait de ma Mère. La Reine détournait ses yeux, et témoignait en avoir grande pitié : cependant elle n'osa jamais parler de la sauver. »

Il y eut au total, selon notre témoin-reporter « vingt juifs, tant hommes que femmes, et un renégat mahométan qui furent brûlés ; cinquante juifs ou juives pris pour la première fois et repentants furent condamnés à une longue prison, et à porter un san-benito [...] Dix autres accusés de bigamie, de plusieurs maléfices et de sortilèges étaient destinés au fouet et aux galères. »

*

La monotonie de la lecture des sentences imposait ce que nous appellerions un entracte. Il s'y ajoutait l'immobilité de l'air, la moiteur pesante d'une chaleur d'été. Bientôt, l'assistance n'eut plus qu'un mouvement : se rafraîchir. On avait tout prévu à cet effet. Des buvettes avaient été installées autour de l'amphithéâtre, on donna des collations, on distribua « aux personnes distinguées, aux juges et aux *familiers* » toutes sortes de victuailles : des gâteaux, des fruits secs, du vin, du jambon. On imagine la presse et la rumeur de cette houle humaine agglutinée autour des buffets. Le désordre, fatalement, s'ensuivit : dans la confusion, un condamné, déjouant la surveillance des deux familiers qui l'escortait, parvint à s'évader. On ne le retrouvera jamais. Celui-là, au moins, aura échappé à l'abjuration proposée à chacun des condamnés.

C'était, à la nuit tombée, le moment où la cérémonie confinait à l'apothéose. Dans la lueur hallucinante des torches, le cortège noir et jaune des *réconciliés* s'avavançait lentement vers l'autel et, là, à genoux, prononçait la formule rituelle :

« Moi X domicilié à Y, ici présent devant Vos Seigneuries, inquisiteurs de la dépravation hérétique, avec autorité apostolique et ordinaire, ayant devant moi le signe de la Croix et les quatre Saints et Sacrés Évangiles, en reconnaissant la Vraie Foi, catholique et apostolique, j'abjure, j'exècre et

j'anathémise toute espèce d'hérésie et d'apostasie qui s'élèverait contre la Sainte Foi catholique et la Loi évangélique du Christ notre Rédempteur et Sauveur, et contre le Saint-Siège et l'Église romaine, et spécialement celle dans laquelle je suis méchamment tombé et que j'ai confessée devant vos Seigneuries, et dont on m'a donné ici publiquement lecture et dont j'ai été déclaré coupable ; j'abjure et je promets de suivre et de garder la Sainte Foi que suit, que garde et qu'enseigne la Sainte Mère Église romaine et d'être toujours obéissant au Pape notre seigneur et à ceux qui canoniquement lui succéderaient sur le Saint-Siège apostolique, et à leurs décisions ; et que je reconnais que tous ceux qui seraient contre cette Sainte Foi Catholique sont dignes d'être condamnés, et je promets de ne jamais me joindre à eux et que, dans la mesure de mes moyens je les poursuivrai, et je révélerai et notifierai leurs hérésies dont j'aurais connaissance à un Inquisiteur de la dépravation hérétique et Prêlat de la Sainte Mère Église où que je me trouve. Je jure et promets de recevoir humblement toutes les pénitences qui me seraient infligées et de les accomplir en tout, de toutes mes forces et de tout mon pouvoir, sans en rien discuter : je veux, je consens et il me plaît que, si un jour (que Dieu m'en garde) je venais à manquer à ce que je viens de dire en quoi que ce soit, je sois alors tenu et considéré comme impénitent et relaps et je me soumettrai à la correction et à la sévérité des Sacrés Canons, afin que sur ma personne, en tant qu'inculpé du dit délit d'hérésie soient exécutées les censures et les peines qu'ils prévoient ; et, à partir de jour, j'admets que ces peines me soient infligées et soient exécutées et que je doive les subir dès qu'il sera prouvé que je n'ai pas respecté l'abjuration que je viens de faire, et je prie le secrétaire ici présent de m'en donner acte, et à cette assistance d'en être témoin. »9

Alors l'inquisiteur, somptueux, théâtral et impressionnant dans ses ornements pontificaux, entra en lice, entouré de deux diacres tenant le livre et la lampe. Après avoir dévidé les prières de l'exorcisme, il s'agenouillait selon le plus rigoureux cérémonial, pendant que les chœurs de la Chapelle royale entonnaient le *Miserere*, et que des prêtres en surplis, rythmant les prières et les chants des musiciens, frappaient d'un petit coup de baguette l'épaule des prisonniers. À ce moment, « par un système si astucieux qu'on ne peut voir comment », on retira le voile noir de la Sainte Croix, pendant que la Chapelle continuait à chanter l'hymne en faux-bourdon. Étrange et captivante mise en scène, bien faite en vérité pour combler le goût bien connu des Madrilènes pour les fantasmagories mystico-théâtrales.

Une fois que l'inquisiteur, mitre et crosse en main, eût donné l'absolution générale, la messe commencée douze heures plus tôt s'acheva.

Il était maintenant plus de neuf heures du soir et, là-bas, dans l'étroit réduit de son balcon, le Roi n'avait pas bougé. Extraordinaire constance qui devait arracher au chroniqueur ce témoignage d'admiration béate :

« Depuis huit heures du matin, sa Majesté était au balcon sans que la chaleur le dérangeât, la confusion d'une telle foule l'offensât, ni la durée

d'une aussi longue cérémonie l'ennuyât. Et son zèle et sa dévotion l'empêchèrent sur la fatigue car il ne s'écarta pas un seul quart d'heure, ni même pour manger, du balcon. Et, l'autodafé s'étant terminé à l'heure indiquée, il demanda si cela continuait encore ou s'il pouvait s'en retourner. Tous remerciaient vivement le Ciel de voir que sa Majesté par sa présence persévérante et immobile, faisait preuve d'une Foi invincible, et d'une telle fermeté dans sa ferveur zélée. »

Alors, le Roi s'étant retiré du balcon, les dernières torches s'éteignirent : chacun put rentrer chez soi.

*

Mais le vrai « spectacle » de la journée n'était ni la procession, ni le Roi, ni la cérémonie elle-même. C'était, vers le soir, la mise à mort des suppliciés. La remise des malheureux aux mains des autorités séculières obéissait à un cérémonial non moins émouvant. Elle commençait par la formule classique – sommet d'hypocrisie « spirituelle » – donnée par Eymerich dans son *Manuel des inquisiteurs* : « L'Église de Dieu ne peut plus rien pour vous parce que vous avez abusé déjà de sa bonté. En conséquence, nous vous chassons de l'Église et nous vous abandonnons à la justice séculière, la priant néanmoins, et instamment, de tempérer sa sentence de telle sorte qu'elle puisse agir à votre égard sans répandre votre sang et vous mettre en danger de mort. » Hypocrisie d'autant plus inqualifiable que les bûchers étaient déjà dressés... Point besoin d'ajouter que cette responsabilité dans l'œuvre de mort, le bras séculier l'endosse avec une joie toute temporelle : la destruction humaine est sa besogne favorite !

Le tribunal avait demandé quelques jours auparavant aux juges civils de préparer vingt poteaux munis d'anneaux pour y glisser, le moment voulu, le discret cordon de miséricorde destiné aux repentis.

C'est alors l'occasion d'une nouvelle procession, en marge de l'autodafé.

En fin d'après-midi, après la lecture des sentences de mort, on a fait descendre aux *relaxados* l'escalier par lequel ils étaient montés sur les gradins, pour les conduire jusqu'à la place dégagée, devant les barrières du grand théâtre. Là, Don Fernando Alvarez de Valdès, secrétaire du Secret de l'Inquisition, remet la cargaison humaine à Don Francisco de Herrera Eniquez, Corregidor, et à ses alguazils. Montés sur des mules, on conduit les malheureux hors de la ville, en file indienne, derrière les effigies. La procession est précédée par un escadron des « soldats de la foi », accompagné de quelques grands d'Espagne en costume d'apparat. Derrière suit le secrétaire de l'Inquisition qui va assister à l'autodafé, et en rendre compte.

Tout autour, une foule excitée, haineuse, effroyable. Une foule qui a choisi son spectacle : l'exécution hors de la ville plutôt que le parachèvement sublime de la cérémonie. Tout au long du chemin, alors que le jour baisse et que s'allument les torches, le public se répand en insultes, crache au visage des condamnés, accablés d'impuissance et gonflés de rage pour les uns, tremblants et pâles de terreur pour les autres. Qui, tenant à sa propre existence, aurait osé élever un son discordant, ou même montrer le moindre signe de pitié ou de sympathie envers un proche figurant dans l'affreux cortège ?

Le ciel s'assombrissant, l'atmosphère devient écrasante, littéralement démentielle s'il faut en croire le témoignage de Madame B. Carrey : « La fermeté avec laquelle ils allèrent au supplice a quelque chose de fort extraordinaire. Il y en eut qui se jetèrent d'eux-mêmes dans le feu, d'autres qui faisaient brûler leurs mains, et puis leurs pieds, les avançant sur les flammes et les y tenant avec une tranquillité qui faisait regretter que des âmes si fermes n'eussent pas été éclairées des lumières de la foi. »¹⁰

Opérant un distinguo entre les repentis et les obstinés, le narrateur officiel, Joseph del Olmo, nous montre les seconds avec « d'horribles couleurs sur le visage, les yeux fous qui jetaient presque des flammes, et toute l'expression de leur physionomie était telle qu'ils semblaient possédés du démon. »

*

Minuit. C'est l'heure du bourreau. Le voici qui commence par allumer le feu. Puis un à un, les condamnés sont poussés vers le bûcher, liés au poteau. C'est le moment suprême que la foule attend dans un âpre silence. Mémoires de Madame d'Aulnoy : « Les *reos* furent alors emmenés à la porte de Fuencarral. Ces misérables, avant que d'être exécutés, eurent à souffrir mille tourments. Les moines mêmes qui les assistaient les brûlaient à petit feu avec des flambeaux pour les convertir ; plusieurs personnes qui étaient montées sur le terrain leur donnaient des coups d'épée et le peuple les accablait de pierres. »

Des bûchers flambants et crépitants, s'élève une épaisse fumée cachant les dernières grimaces et contorsions des suppliciés. Puis tout le monde s'en retourne chez soi, à la lueur tremblante des torches, tandis que les cendres des condamnés, encore chaudes, sont dispersées à coups de pelle par le bourreau, éparpillées pour « qu'il ne reste d'eux, à jamais, ni trace, ni souvenir. »

1. Huile sur toile, 2,77 x 4,28 m, 1683, actuellement au Musée du Prado.
2. Michèle Escamilla-Colin, *Crimes et Châtiments dans l'Espagne inquisitoriale. Tome I*, Berg International, 1992.
3. L'auto-da-fé général se distingue de l'auto-da-fé particulier par la pompe – le Saint-Office est seul présent dans l'auto-da-fé particulier – et le nombre très supérieur de victimes.
4. Joseph del Olmo, cité par Michèle Escamilla-Colin : *op cit*.
5. Cité par Michèle Escamillia-Colin : *op. cit*.
6. Ils honoraient la procession en fournissant le bois des bûchers.
7. Reproduit par Joseph del Olmo.
8. Motifs résumés de la condamnation.
9. Cité par Michèle Escamillia-Colin : *op. cit*.
10. Cité par Michèle Escamillia-Colin : *op. cit*.

GOA OU LES TRIBULATIONS D'UN FRANÇAIS AUX INDES

GOA, ASSOUPPIE DEPUIS DES SIÈCLES au grand soleil de l'Inde, fait en 1688 un réveil fracassant sur le devant de l'actualité européenne. La cause ? Un écrit anonyme publié à Paris et qui fera l'objet de six éditions successives à Amsterdam, Lyon, Cologne. Son titre ? *Relation de l'Inquisition de Goa*¹. Le nom de son auteur n'apparaîtra qu'en 1709 : Charles Dellon, un jeune médecin français arrêté et emprisonné à Goa, condamné comme hérétique et qui croupira cinq années dans les geôles de l'Inquisition portugaise. Une aventure, à dire vrai, hors du commun, sur fond de rivalité amoureuse, de jalousie et de vengeance, – narrée d'une plume leste et concise.

Le livre connaît un succès prodigieux : les éditions françaises se multiplient – huit au total jusqu'en 1759 ; trois éditions en langue allemandes entre 1688 et 1698 ; six éditions anglaises au XVIII^e siècle ; trois éditions portugaises.

À cette fortune, une raison simple : l'inédit. C'était bien la première fois qu'une victime de l'Inquisition osait porter témoignage contre l'institution. Ce silence s'expliquait par le serment que le Saint-Office faisait prêter aux accusés, avant de leur rendre la liberté, de conserver un secret absolu sur le déroulement de toute la procédure. On se doute que l'état de terreur dans lequel les réchappés quittaient le redoutable tribunal ne pouvait guère les inciter à violer ce serment. Il eût fallu déjà qu'ils se sentissent en sécurité pour le faire, là où ils demeuraient. Or, rares étaient les territoires qui n'étaient pas soumis à la juridiction du Saint-Office. Bref, la peur liait les langues. Dellon lui-même attendra dix ans avant de faire imprimer sa *Relation*.²

Le succès du livre a une autre explication : c'est une mine. On y trouve, dans un style sobre et dépouillé, exempt de tout ressentiment – c'est toute la force de l'ouvrage – une description quasi chirurgicale de la machine inquisitoriale. On pénètre avec effroi dans le cœur même du Saint-Office, on assiste aux interrogatoires, on entend les cris des suppliciés, on respire l'odeur méphitique des cellules, on découvre, de proche en proche, les mystères insondables d'une institution, celle de

Goa ; mais il est permis de penser que les choses ne se sont pas passées autrement ailleurs :

« Ce que j'ai à dire de l'Inquisition de Goa, nous dit l'auteur, doit être entendu de celles de Portugal & d'Espagne ; car encore que cette dernière soit moins cruelle que les deux autres, en ce que les exécutions publiques que l'on appelle auto de fe y sont moins fréquentes et que l'ignorance soit encore plus grande aux Indes qu'au Portugal, on voit néanmoins que c'est par le même esprit et les mêmes règles que se gouvernent tous les Inquisiteurs, et qu'on exerce la même rigueur dans toutes les exécutions de l'Inquisition en différents pays. »

De fait, les révélations de l'ouvrage font sensation. Ce que Dellon décrit de la vie en prison, de l'étirement du temps – cinq mois entre l'arrestation et le premier interrogatoire, plus d'un an avant la comparution devant le tribunal ! –, de la solitude et du silence des murs glacés, de l'ennui et du désespoir des « dénoncés » qui en viennent à avouer et à se dénoncer eux-mêmes pour « calmer la bête », tout cela crée le frisson mais donne à réfléchir.

Or, parce qu'elle ne vise pas à l'effet, cette « vision du vaincu » secoue les consciences : personne ne se doute que Dellon dise vrai. Le Sage et Montesquieu sont totalement convaincus de la véracité de son récit. Ce dernier, dans sa *Très humble remontrance aux inquisiteurs d'Espagne et de Portugal* enfourche la discussion. Bayle, Beccaria, de Morellet, D'Alembert feront chorus au Siècle des Lumières : quelle meilleure occasion de lutter contre le fanatisme que ce récit de Dellon ? Voltaire conclura d'un trait : « On se lasse à la fin d'être brûlé. » Les pages de Candide, où Pangloss et le héros sont aux prises avec l'Inquisition, sont directement inspirées de *La Relation de l'Inquisition de Goa*.

On peut dire que cette relation de Charles Dellon a joué en Europe un rôle essentiel dans la connaissance de l'Inquisition.

*

D'où venait-il, qui était-il ?

Charles Dellon, né à Agde en 1650, était un enfant de bourgeois. Son père était maître-chirurgien, comme son oncle. Lui-même sera médecin, quoi qu'il semble n'en avoir obtenu le diplôme que sur le tard. Mais à dix-sept ans, il avait choisi l'aventure. Il embarqua à Port-Louis en Bretagne sur le vaisseau *La Force* de la compagnie des Indes orientales. Direction : la route des épices. Il arriva à Surat, premier comptoir, le 28 septembre 1669, puis navigua trois années durant le long des côtes du Malabar sur les vaisseaux de la compagnie. Il rapporta de ce voyage une description minutieuse ; l'habitude en fut prise, désormais, pour chacune de ses expéditions. Toujours, il notera,

avec une précision toute médicale, ce qu'il observera : paysages, aliments, mœurs et coutumes. En mars 1673, après une mission accomplie dans le golfe persique, à Bandar Abbas, il s'installa à Daman, comptoir portugais proche de Surat. Un atout de taille : sa parfaite maîtrise de la langue portugaise, lui « rendant tout facile », comme il l'affirme.

À Daman, il se lia d'amitié avec le gouverneur Furtado de Mendonça, lequel l'engagea comme médecin. Il noua également des liens étroits avec d'importantes familles créoles. Il devint populaire, et jaloué. Quelle fut la cause de ses malheurs ? Lui-même se perd en conjectures. Des paroles imprudentes ? Quoique élevé dans la religion catholique et « fort attaché à la foi de [ses] pères », il était d'esprit assez libertin (comme il faut l'entendre au XVII^e siècle) et avait le goût exacerbé de la controverse théologique. Il disputa de religion avec des dominicains (qu'il soupçonne par ailleurs de l'avoir dénoncé), refusa de baiser à l'Église des « boîtes sacrées », s'obstina de ne pas porter de « chapelet au col », qualifia le crucifix de simple « morceau d'ivoire ». Autant dire qu'il avait réussi à se faire en peu de temps une belle réputation d'hérétique !

Mais il y eut autre chose, selon lui : une affaire de femme. Parmi ses bonnes fortunes, notre homme comptait une dame créole aimée tout à la fois du gouverneur et d'un « certain prêtre noir » qui se trouvait être en outre – manque de chance ! – secrétaire du Saint-Office... Que Dellon ne songea-t-il à faire un usage personnel de ses impressions qui le portèrent à écrire que les Portugais « sont dévots jusqu'à la superstition, amoureux jusqu'à la folie et jaloux jusqu'à la fureur, ce qui pourtant n'empêche pas les femmes de cette nation d'être fort galantes. »

L'estocade fut une parole d'une folle témérité prononcée en public à propos de l'Inquisition : « J'ajoutai que j'estimais la France heureuse de ne jamais avoir voulu admettre ce sévère tribunal et que je me croyais heureux moi-même de n'être point sujet à sa juridiction. » C'était, imprudemment, se jeter dans la gueule du loup.

Les choses allèrent vite.

Le commissaire du Saint-Office reçut l'ordre des Inquisiteurs de Goa de s'emparer du trublion. L'arrestation eut lieu le 24 août 1673. Voici Dellon à la prison de Daman.

« La prison de Daman est plus basse que la rivière qui en est proche, ce qui la rend humide et malsaine. [...] Cette triste demeure consiste en deux salles basses et une haute, proche de laquelle est l'appartement du geôlier. Les hommes sont en bas et les femmes en haut. La plus grande des deux salles basses a environ quarante pieds de longueur sur quinze de large, l'autre peut avoir les deux tiers de cette étendue. Nous étions dans cet espace environ quarante personnes, et il n'y avait point d'autre lieu

pour satisfaire aux nécessités ordinaires que celui-là. Les prisonniers rendaient leur eau au milieu de cette salle, et le ramas de ces eaux croupies y faisait une espèce de mare. Les femmes n'avaient point d'autre commodité dans leur étage, et il n'y avait entre elles et nous que cette différence, que leurs eaux s'écoulaient de leur salle haute, et tombaient à travers du plancher dans la nôtre, où toutes ces différentes eaux croupissaient. Pour les autres excréments, notre unique commodité était un large baquet qu'on ne vidait guère qu'une fois la semaine, en sorte qu'il s'y engendrait une multitude innombrable de vers, qui couvraient le pavé et qui venaient jusque sur nos lits. Pendant que je demeurai dans cette prison, le soin que je prenais de la faire nettoyer la rendait un peu moins horrible, mais quoi que j'y fisse jeter de temps en temps jusqu'à cinquante seaux d'eau pour un jour, la puanteur ne laissait pas pour cela d'y être extrême. Je me vis à peine renfermé dans cette triste demeure, que faisant une sérieuse réflexion sur mon malheur, j'en découvris aisément la cause apparente et je résolus de tout mettre en usage pour recouvrer ma liberté. Mes amis me disaient sans cesse que le meilleur et le plus prompt moyen pour y parvenir était de confesser volontairement et au plus tôt ce que je connaissais avoir donné lieu à ma détention. Voulant donc profiter de leur avis, j'écrivis à Goa au grand inquisiteur, qu'on appelle en portugais *inquisidor mor*. Je lui déclarai ingénument dans ma lettre tout ce dont je crus avoir pu être accusé, et je le suppliai de considérer que si j'avais manqué, ç'avait été bien plus par légèreté et par imprudence que par malice. Ma lettre fut fidèlement rendue, mais contre mon espérance et le désir de mes amis, l'on ne me fit point de réponse, et on me laissa languir dans cette puante et affreuse prison en la compagnie de plusieurs Noirs, qui aussi bien que moi étaient arrêtés par l'ordre du Saint-Office. »

Heureusement pour lui, une amie, Dona Francisca, lui fit parvenir des vivres pendant sa détention. Les autres prisonniers ne pouvaient compter pour subsister que sur la charité publique. Horribles détails : « Il y en eut qui furent pressés de la faim jusqu'au point de chercher de quoi subsister dans leurs propres excréments. J'appris à cette occasion que quelques années auparavant, environ cinquante corsaires malabars, ayant été pris et enfermés dans cette même prison, l'horrible disette qu'ils y souffrirent en avait porté plus de quarante à s'étrangler avec le linge de leur turban. »

Le jour de l'an 1674, après quatre mois de détention, Dellon est tiré de sa prison pour être conduit, les fers aux pieds, dans un palanquin jusqu'au port de la ville. Destination : Goa.

*

Depuis que Vasco de Gama avait trouvé le chemin des Indes en 1498, l'Océan Indien était devenu une mer portugaise. L'empire portugais d'Asie s'étendait, à l'est du Cap de Bonne Espérance, de Sofala à Macao. Partout, des comptoirs, une véritable « chaîne » le long de l'océan : Ormuz, Barcelore, Mangadore, Cochîn, Malacca,

Timor et Solor, dans l'archipel de la Sonde, jusqu'à Macao en Chine.

Dès 1510, les Portugais ont fait de la prestigieuse Goa la capitale de cet immense empire, le centre des échanges commerciaux de la cote Malabar et de l'Inde centrale.

L'Inquisition ne fut établie officiellement à Goa que le 2 mars 1560, quoiqu'on dénombrât déjà quelques « bûchers » sporadiques, tel celui de Jeronimo Dias, médecin judéo-chrétien, brûlé à Goa en 1543. Celui qui, de toutes ses forces, lutta pour la création d'un tribunal du Saint-Office, était un petit homme chétif, valétudinaire, débarqué à Goa en 1542, et qui passa sa vie à protéger les pauvres, les exploités et les malades. Il s'appelait Saint-François Xavier. D'une île Moluques où il séjournait en mai 1546, il écrivait au roi Joao III : « La seconde chose dont l'Inde a besoin pour que ceux qui y vivent soient de bons chrétiens, c'est que Votre Altesse envoie la Sainte Inquisition, car il y a beaucoup de gens qui vivent selon la loi de Moïse ou la secte de Mahomet, sans aucune crainte de Dieu ni vergogne envers le monde ; et comme ils sont éparpillés dans toutes les forteresses, la Sainte-Inquisition est nécessaire. » Étrange contraste de l'âme !

Quatorze années plus tard, le vœu du saint homme fut exaucé : le premier inquisiteur, Aleixo Diaz Falcao, faisait son entrée à Goa.

L'activité du Saint-Office dans « l'État de l'Inde » dura jusqu'à l'abolition de l'Institution en 1812 : elle fit environ seize mille victimes.

Dans la réalité, l'inquisition de Goa décrite par Léa comme « la plus impitoyable de la chrétienté », ne dirigea pas seulement ses poursuites contre les « nouveaux chrétiens » (marannes ou crypto judaïsants) ; elle étendit son champ d'action à la persécution des hindous convertis (plutôt « mal convertis » à supposer qu'ils eussent conscience de l'avoir été !) et qui n'avaient pas renoncé totalement à leurs pratiques brahmanistes.

Comme leurs homologues occidentaux, les juges des Sièges d'Orient poursuivaient tout à la fois les grandes hérésies traditionnelles (crimes contre la foi) et tous actes ou paroles constituant des insultes à la doctrine catholique, aux bonnes mœurs ou à l'institution inquisitoriale. Cela visait en bloc les blasphèmes, la bigamie, la sodomie, la détention de livres défendus. C'était, pour Charles Dellon, une perspective périlleuse.

*

Voici notre homme devant l'inquisiteur. C'est le 16 janvier, il est huit heures du matin. On lui ôte ses fers ; il est appelé en premier à l'audience :

« Après avoir traversé la salle, je passai dans une antichambre, et de là dans l'endroit où était mon juge. Les Portugais appellent ce lieu *Mesa do Santo Oficio*, c'est-à-dire table ou tribunal du Saint-Office ; il était tapissé de plusieurs bandes de taffetas, les unes bleues, et les autres couleur de citron. On voit à l'un des bouts un grand crucifix en relief, posé contre la tapisserie et élevé presque jusqu'au plancher ; au milieu de la chambre, il y a une grande estrade, sur laquelle est dressée une table longue d'environ quinze pieds et large de quatre ; il y avait aussi sur l'estrade et à l'entour de la table deux fauteuils et plusieurs chaises. À un des bouts et du côté du crucifix était le secrétaire, assis sur un siège ployant ; je fus placé à l'autre bout, vis-à-vis du secrétaire ; tout auprès de moi et à ma droite était dans un des fauteuils le grand inquisiteur des Indes, nommé Francisco Delgado de Matos [...]. Aussitôt que je fus entré dans la chambre de l'audience, je me jetai à genoux aux pieds de mon juge, pensant le pouvoir toucher par cette posture suppliante ; mais il ne me voulut pas souffrir en cet état et il m'ordonna de me relever. Puis m'ayant demandé mon nom et ma profession, il s'informa si je savais pour quel sujet j'avais été arrêté, il m'exhorta de le déclarer au plus tôt, puisque c'était l'unique moyen de recouvrer promptement ma liberté. Après avoir satisfait à ses deux premières demandes, je lui dis que je croyais savoir le sujet de ma détention et que s'il voulait avoir la bonté de m'entendre, j'étais prêt à m'accuser sur-le-champ ; je mêlai des larmes à ma prière et je me prosternai une seconde fois à ses pieds, mais mon juge sans s'émouvoir me dit que rien ne pressait, qu'il avait des affaires à terminer beaucoup plus importantes que les miennes, qu'il me ferait avertir lorsqu'il en serait temps, et ayant aussitôt pris une petite clochette d'argent qui était devant lui, il s'en servit pour appeler l'*alcaide* : c'est ainsi qu'on nomme le geôlier ou concierge de l'Inquisition. Cet officier entra dans la chambre, m'en fit sortir et me conduisit dans une longue galerie qui n'en était pas éloignée, où nous fûmes suivis par le secrétaire. »

Là, c'est la fouille. On ne laisse au prisonnier que son mouchoir... et son chapelet ! Pas de livres. On lui coupe les cheveux – c'est la règle – puis on le conduit à la Sainte Prison, appelée Santa Casa, située sur la grande place face à la cathédrale Sainte-Catherine.

On découvre encore, grâce à Dellon, le régime carcéral des prisons de l'inquisition de Goa, un régime ordinaire :

« L'on donne à chacun de ceux que leur malheur conduit dans ces saintes prisons un pot de terre plein d'eau pour se laver, un autre pot plus propre, de ceux qu'on appelle *gorgoleta*, aussi plein d'eau pour boire, avec un *púcaro*, ou tasse faite d'une espèce de terre sigillée, qui se trouve communément aux Indes et qui rafraîchit admirablement bien l'eau quand on l'y laisse quelque temps ; on leur donne aussi un balai, afin qu'ils tiennent leur chambre propre, une natte pour s'étendre sur une estrade où ils couchent, un grand bassin pour leurs nécessités que l'on change de quatre en quatre jours, et un pot pour le couvrir, qui sert aussi pour mettre les ordures qu'on a balayées. Les prisonniers sont assez bien nourris, ils font trois repas par jour, on leur donne à déjeuner à six heures du matin, à dîner à dix heures et à souper à quatre heures après midi. »

En cas de maladie, les prisonniers sont relativement bien traités : les médecins et les chirurgiens ne manquent pas de les visiter quand il faut. Une fois par mois environ, l'inquisiteur, accompagné d'un secrétaire et d'un interprète, leur rend visite : « Il leur demande s'ils ont besoin de quelque chose, si on leur apporte à manger aux heures prescrites et s'ils n'ont point quelque plainte à faire contre les officiers qui les approchent ; le secrétaire écrit les réponses que chacun fait à ces trois interrogations, ce qui étant fait, on referme incontinent la porte. »

Mais ces visites sont des leurres : « Elles ne sont jamais d'aucune utilité ni d'aucun soulagement aux prisonniers, qui sont assez dupes pour faire des plaintes, puisqu'elles servent au contraire à les faire traiter dans la suite avec plus d'inhumanité. »

*

Le plus dur à supporter, c'est le silence imposé aux prisonniers, « un silence perpétuel et fort exact, et un prisonnier qui entreprendrait de se plaindre, de pleurer ou même de prier Dieu trop haut se mettrait en un très grand danger de recevoir des coups de houssine de la main des gardes ; car ces messieurs au moindre bruit qu'ils entendent accourent à l'endroit où il se fait pour avertir que l'on se taise, et si le prisonnier manque d'obéir au premier ou au second commandement, ils ouvrent les portes et frappent sur lui sans pitié. Cette manière d'agir sert non seulement à corriger ceux que l'on châtie, mais encore à intimider les autres, qui tous entendent les cris et les coups à cause du profond silence qui règne dans toute cette maison. »

*

Voici venue l'heure de l'interrogatoire. Il faut, ici encore, laisser la parole au narrateur pour se représenter, dans sa réalité glaciale, la cruauté mentale d'un accusateur aux manières douces et charitables, apparemment honnête, face au désarroi d'un accusé de qui la conscience ne reproche aucun crime mais qui sait qu'il va devoir, s'il veut retrouver la liberté, s'accuser de son propre mouvement. C'est un moment pathétique.

« Je me mis d'abord à genoux, mais ayant reçu ordre de me relever et de m'asseoir, je me mis sur un banc qui était au bout de la table du côté de mon juge. Proche de moi sur le bout de la table il y avait un missel, sur lequel avant que de passer outre l'on me fit mettre la main et promettre de dire la vérité et garder le secret, qui sont les deux serments qu'on exige de ceux qui approchent ce tribunal, soit pour y déposer ou pour y recevoir quelque ordre. L'on me demanda ensuite si je savais la cause de ma détention et si j'étais résolu de la déclarer, à quoi ayant fait réponse

que je ne demandais pas mieux, je récitai exactement tout ce que j'ai rapporté au commencement de cette relation, touchant le baptême et les images, sans rien dire de ce que j'avais avancé de l'Inquisition, parce qu'il ne m'en souvenait pas alors ; mon juge m'ayant encore demandé si je n'avais plus rien à dire et ayant entendu que c'était là tout ce dont je me souvenais, bien loin de me rendre la liberté, comme je l'avais espéré, finit cette belle audience par les propres termes que voici : "Que j'avais pris un très bon conseil de m'accuser ainsi moi-même volontairement, et qu'il m'exhortait de la part de Notre Seigneur Jésus-Christ de déclarer au plus tôt le restant de mes informations, afin que je pusse éprouver la bonté et la miséricorde dont on use en ce tribunal envers ceux qui font paraître un véritable repentir de leurs crimes par une confession sincère et non forcée." Ma déclaration et son exhortation étant finies et écrites, l'on m'en fit la lecture et je la signalai, ensuite de quoi l'inquisiteur sonna sa clochette pour appeler l'*alcaide*, qui me fit sortir et me ramena dans ma chambre. »

Une seconde audience se tient quinze jours plus tard, en février :

« Aussitôt que j'y fus arrivé, on m'interrogea de nouveau pour savoir si je n'avais plus rien à dire et l'on m'exhorta à ne rien déguiser, mais au contraire à confesser sincèrement toutes mes fautes. Je répondis que, quelque soin que j'eusse pris pour m'examiner, je n'avais cependant pu me souvenir d'autre chose que j'avais déclaré. Ensuite, on me demanda mon nom, celui de mes père et mère, frères, aïeuls et aïeules, parrains et marraines. [...] L'on me demanda encore le nom du curé qui m'avait baptisé, en quel diocèse, quelle ville et enfin si j'avais été confirmé et par quel évêque. Ayant satisfait à toutes ces demandes, l'on m'ordonna de me mettre à genoux, de faire le signe de la croix, de réciter le Pater, l'Ave Maria, le Credo, les commandements de Dieu et de l'Église et le Salve Regina. Enfin, il finit comme la première fois en m'exhortant par les entrailles de la miséricorde de Notre Seigneur Jésus-Christ à confesser incessamment les fautes dont je ne m'étais pas encore accusé, ce qui étant écrit, lu en ma présence et signé de moi, on me renvoya. »

On devine la souffrance de l'accusé, obligé d'avouer des fautes dont sa mémoire n'a gardé aucun souvenir. De proche en proche, l'idée du suicide germe dans l'esprit du malheureux. Par trois fois, Dellon tente de mettre fin à ses jours. Une première fois, il feint d'être malade dans le but de se faire pratiquer une saignée et de délier ensuite la bande pour laisser tout le sang s'écouler. On le sauve « à la dernière faiblesse ». Cinq mois plus tard, il rompt une pièce d'or qui avait échappé à la fouille et l'aiguise contre un pot de terre en sorte de la rendre pointue et tranchante. Il croit pouvoir s'en servir comme d'une lancette pour s'ouvrir les artères du bras : la visite impromptue d'un *alcaide* lui sauve la vie... contre son gré. Cette fois, on lui met des menottes pour l'empêcher d'ôter les bandes qu'on lui a posées. On y ajoute un carcan de fer fermé par un cadenas, « en sorte que je ne pouvais plus du tout remuer les bras, mais ce procédé ne servit qu'à m'irriter davantage ; je me jetai par terre et me cognai la tête contre le pavé et les murailles, et pour peu qu'on m'eût encore laissé en cet état,

mes bras se seraient infailliblement déliés et je ne pouvais éviter d'en mourir. Mais comme on me gardait à vue, on vit bien par mes actions que la sévérité n'était pas de saison et qu'il valait mieux tenter les voies de la douceur. »

On se décide alors à lui ôter les fers ; C'est un compagnon de cellule, un robuste prisonnier noir, qui veillera à sa sécurité.

*

Le temps s'étire, indéfiniment, il faut tromper l'ennui : ce n'est pas le moindre des maux. Car sous la coupole du silence, la consigne est formelle : ni plume, ni lecture, ni travail manuel. Dans sa *Relation*, Dellon rapporte comment, pour vaincre la torture morale de la solitude et de l'inaction, il s'occupa par jeu d'apprivoiser des rats. Capturé la nuit au moyen d'une natte attachée à une taie d'oreiller contenant des grains de riz, l'animal est ensuite introduit dans un pot de terre renversé sur le plancher. Écoutons la suite : « À peine le jour commençait à paraître, que faisant glisser sous le pot la taie d'oreiller, j'y faisais entrer le rat et je la liais ensuite ; je prenais après cela le rat avec ma main garnie de mon bonnet, comme j'ai déjà dit, je lui découvrais la tête et je commençais par lui arracher les quatre dents en les ébranlant peu à peu avec une arête de poisson ; lorsque le rat n'avait plus de dents et que je pouvais le manier librement sans craindre d'être mordu, je l'attachais par-dessous le ventre avec un cordon, comme on attache ordinairement les singes, et après l'avoir fait manger, je l'enfermais dans un petit sac que j'avais fait avec des morceaux de drap que j'avais déchirés. »

Dans la journée, les rats sont enfermés dans une petite galerie creusée par leur maître dans la muraille : « J'avais grand soin de leur donner à manger et les petites singeries qu'ils faisaient servaient à me divertir et à m'amuser. »

*

Après dix-huit mois d'attente, Dellon se voit enfin notifier les charges retenues contre lui. Toute l'affaire roule sur trois chefs : le premier est d'avoir soutenu l'invalidité du baptême *flaminis*, le second est d'avoir proclamé qu'on ne doit pas adorer les images et – pis – d'avoir blasphémé contre celle d'un crucifix en le réduisant à une « pièce d'ivoire », et le troisième est d'avoir parlé avec mépris de l'institution inquisitoriale. Au moins sur les deux premiers chefs, il faut convenir que la défense de l'accusé ne manque ni d'habileté ni de hauteur :

« Je répondis à l'égard de ce que j'avais dit sur le baptême que mon

intention n'avait nullement été de combattre la doctrine de l'Église, mais que le passage *Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei* m'ayant paru très formel, j'en avais désiré explication. Monsieur le grand inquisiteur me parut surpris de ce passage que tout le monde sait par cœur, et je fus surpris de sa surprise. Il me demanda d'où je l'avais tiré. De l'Évangile saint Jean, lui dis-je, chapitre III, verset 5. Il fit apporter le Nouveau Testament, chercha l'endroit, le lut et ne me l'expliqua pas ; il était cependant bien aisé de me dire que la tradition l'explique suffisamment, puisqu'on a toujours regardé comme baptisés, non seulement ceux qui sont morts pour Notre Seigneur Jésus-Christ, sans avoir été baptisés à l'ordinaire, mais encore ceux qui ont été surpris de la mort dans le désir d'être baptisés et dans le regret de leurs péchés. Sur l'adoration des images, je lui dis que je n'avais rien avancé que je n'eusse tiré du saint concile de Trente, et lui citai le passage de la session XXV, *De invocatione sanctorum & sacris imaginibus : Imagines Christi, Deiparae Virginis & aliorum sanctorum retinendas, iisque debitum honorem & venerationem impertiendam, ita ut per imagines coram quibus procumbimus, Christum adoremus & sanctos, quorum illae similitudinem gerunt, veneremur*. Mon juge me parut encore plus surpris de cette citation que de la première, et l'ayant cherchée dans le concile de Trente, il referma le livre sans m'expliquer le passage. »

Et Dellon de tirer cette conclusion désabusée : « Il y a quelque chose d'incompréhensible dans ce degré d'ignorance en des personnes qui se mêlent de juger les autres sur des matières de foi. »

Face à cette muraille d'inculture et malgré le trouble qui le prend à l'écoute des réquisitions du procureur – qui réclame l'excommunication, la confiscation de ses biens et la remise au bras séculier –, Dellon se défend de son mieux ; il proteste de ses bonnes intentions, de sa foi catholique sincère et en appelle au témoignage de deux capucins français, le père Amboise et le frère Yves. On le laisse languir encore pendant deux mois. Attente insupportable, peuplée de tristes pensées et d'angoisses mortelles : « J'entendais tous les matins les cris de ceux à qui l'on donnait la question, qui est si cruelle que j'ai vu plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe qui en étaient demeurées estropiées, et entre autres le premier compagnon qu'on m'avait donné pendant ma prison. L'on n'a aucun égard dans ce saint tribunal à la qualité, à l'âge ni au sexe ; on y traite tout le monde avec une égale sévérité, et tous sont indifféremment appliqués à la torture presque nus, lorsque l'intérêt de l'Inquisition le requiert. »

*

Ce jour-là, les cloches de la cathédrale sonnèrent matines. C'était un samedi. Jamais encore, depuis presque deux ans que durait sa détention, Dellon n'avait entendu les cloches s'ébranler de la sorte. Il crut comprendre à ce signal que l'autodafé aurait lieu le lendemain. C'était exact.

Il faut ici rendre la parole au narrateur. Le récit que Dellon nous fait de l'autodafé qui se déroula le 12 janvier 1676 a une valeur documentaire exceptionnelle. C'est, à coup sûr, le tableau le plus complet et le plus poignant que nous possédons de cette funèbre cérémonie de l'autodafé qui marque, on l'a vu, le point d'orgue de la procédure inquisitoriale. L'auteur résume « de l'intérieur », avec des mots simples, sans pathos inutile, la terreur paroxystique des accusés qui, jusqu'à l'annonce finale, ignorent le sort qui les attend. Il était à ce moment onze heures du soir.

« Il n'y avait pas longtemps que j'étais endormi, lorsque mon réveil fut tout d'un coup interrompu par le bruit que firent les gardes en ouvrant les verrous de ma cellule ; je fus surpris d'y voir entrer des gens avec de la lumière, n'y étant pas accoutumé [...]. L'*alcaïde* me présenta un habit qu'il m'ordonna de vêtir, et de me tenir prêt à sortir quand il me viendrait appeler, et se retira laissant dans ma chambre une lampe allumée. Je n'eus dans cette occasion ni la force de me lever, ni celle de répondre, et dès l'instant que ces hommes m'eurent quitté, je fus saisi d'un tremblement universel et si violent, que de plus d'une heure il ne me fut pas possible de regarder l'habillement qu'on m'avait apporté ; enfin, je me levai et m'étant prosterné contre terre devant une croix que j'avais peinte sur la muraille, je me recommandai à Dieu et abandonnai mon sort entre ses mains, puis je me couvris de cet habit, qui consistait en une veste dont les manches venaient jusqu'au poignet et un caleçon qui descendait jusque sur les talons, le tout de toile noire rayée de blanc. Je n'eus pas longtemps à attendre après que j'eus pris l'habit que l'on m'avait laissé ; ces messieurs, qui étaient venus la première fois un peu avant la nuit, revinrent sur les deux heures du matin dans ma chambre, d'où ils me firent sortir pour me mener dans une longue galerie, où je trouvai bon nombre de mes compagnons de misère déjà arrangés debout contre la muraille ; je m'y mis à mon rang, et il en vint encore plusieurs après moi. Quoiqu'il y eût près de deux cents hommes dans cette galerie, comme tous gardaient un très profond silence, que dans ce grand nombre il n'y en avait qu'environ douze blancs qu'on avait peine à distinguer entre les autres, et que tous étaient comme moi vêtus de toile noire, l'on eût facilement pris toutes ces personnes pour autant de statues posées contre le mur, si le mouvement de leurs yeux dont le seul usage leur était permis n'eût fait connaître qu'elles étaient vivantes. L'endroit où nous étions ainsi assemblés n'était éclairé que par un petit nombre de lampes, dont la lumière était si lugubre que cela, joint à tant d'objets noirs, tristes et funestes, semblait n'être qu'un appareil pour célébrer des funérailles. Les femmes, qui étaient vêtues de même étoffe que nous, étaient dans une galerie voisine où nous ne pouvions les voir, mais je pris garde que, dans un dortoir peu éloigné du nôtre, il y avait aussi des prisonniers et des personnes vêtues de noir et en un habit long qui se promenaient de temps en temps. Je ne savais alors ce que c'était, mais j'appris peu d'heures après que ceux qui devaient être brûlés étaient là et que ceux qui se promenaient étaient leurs confesseurs. Comme j'ignorais les formalités du Saint-Office, quelque désir que j'eusse eu de mourir par le passé, j'appréhendais alors d'être du nombre de ceux qu'on devait condamner au feu ; je me rassurai cependant un peu en considérant que je n'avais rien dans mon habillement qui me distinguât des autres et qu'il

n'avait pas d'apparence qu'on dût faire mourir un si grand nombre de personnes qui étaient parées comme moi. Après que nous fûmes tous rangés contre la muraille de cette galerie, l'on nous donna à chacun un cierge de cire jaune ; l'on apporta ensuite des paquets d'habits faits comme des dalmatiques ou de grands scapulaires ; ils étaient de toile jaune avec des croix de saint André peintes en rouge devant et derrière ; l'on a coutume de donner ces sortes de marques à ceux qui ont commis, ou qui passent pour avoir commis, des crimes contre la foi de Jésus-Christ, soit juifs, mahométans, sorciers ou hérétiques qui ont été auparavant catholiques ; l'on appelle ces grands scapulaires avec ces croix de saint André *sambenitos*. Ceux qui sont tenus pour convaincus et qui persistent à nier les faits dont ils sont accusés ou qui sont relaps portent une autre espèce de scapulaire, appelé *samarra*, dont le fond est gris ; le portrait du patient y est représenté au naturel devant et derrière, posé sur des tisons embrasés, avec des flammes qui s'élèvent et des démons tout à l'entour ; leurs noms et leurs crimes sont écrits au bas du portrait ; mais ceux qui s'accusent après qu'on leur a prononcé leur sentence et avant leur sortie et qui ne sont pas relaps portent sur leurs *samarra*s des flammes renversées la pointe en bas, ce qu'on appelle *fogo revolto*, c'est-à-dire feu renversé. On distribua des *sambenitos* à une vingtaine de Noirs accusés de magie, à un Portugais atteint de même crime et qui de plus était chrétien nouveau ; et comme l'on ne se voulait pas venger de moi à demi et qu'on avait résolu de m'insulter jusqu'au bout, on m'obligea de vêtir un habit semblable à celui des sorciers et des hérétiques. [...] Ensuite de cette distribution, je vis paraître cinq bonnets de carton élevés en pointe, à la façon d'un pain de sucre, tous couverts de diables et de flammes de feu, avec un écriteau à l'entour, qui exprimait ce mot : *feiticeiro*, c'est-à-dire sorcier ; l'on appelle ces bonnets *carochas*, on les posa sur les têtes d'autant de personnes, les plus coupables entre celles qui étaient accusées de magie [...]. Enfin, après avoir attendu, le jour parut sur les cinq heures et l'on put alors remarquer sur les visages d'un chacun les divers mouvements de honte, de douleur et de crainte dont ils étaient agités, car quoique tous ressentissent de la joie se voyant sur le point d'être délivrés d'une captivité si dure et si insupportable, cette joie était cependant fort diminuée par l'incertitude où l'on était de ce qu'on devait devenir. L'on commença à sonner la grosse cloche de la cathédrale un peu avant que le soleil fût levé, ce qui est comme un signal pour avertir les peuples d'accourir pour voir l'auguste cérémonie de l'autodafé, qui est comme le triomphe du Saint-Office, et d'abord on nous fit sortir un à un. Je remarquai, en passant de la galerie dans la grande salle, que l'inquisiteur était assis à la porte, ayant près de lui un secrétaire debout ; que la salle était remplie de gens de Goa, dont les noms étaient écrits sur une liste que le secrétaire tenait à ses mains, et qu'en même temps qu'on faisait sortir un prisonnier, il nommait un de ces messieurs qui étaient dans la salle, qui s'approchait aussitôt du criminel pour l'accompagner et lui servir de parrain en l'acte de foi. Ces parrains sont chargés des personnes qu'ils accompagnent, sont obligés d'en répondre et de les représenter quand la fête est finie, et messieurs les inquisiteurs prétendent leur faire beaucoup d'honneur quand ils les choisissent pour cette fonction. J'eus pour parrain le général des vaisseaux portugais dans les Indes ; je sortis avec lui, et d'abord que je fus dans la rue, je vis que la procession commençait par la communauté des dominicains, qui ont ce privilège à cause que saint Dominique leur

fondateur l'a aussi été de l'Inquisition. Ils étaient précédés par la bannière du Saint-Office, dans laquelle l'image du fondateur est représentée en broderie très riche, tenant un glaive d'une et de l'autre une branche d'olivier avec inscription : *Justicia & Misericordia*. Ces religieux sont suivis des prisonniers qui marchent l'un après l'autre, ayant chacun son parrain à son côté et un cierge à la main. Les moins coupables vont les premiers, et comme je ne passais pas pour un des plus innocents, il y en avait plus de cent qui me précédaient. Les femmes étaient mêlées parmi les hommes, et l'ordre de cette marche n'était pas réglé par la diversité des sexes, mais seulement par l'énormité des crimes. J'avais comme tous les autres la tête et les pieds nus et je fus fort incommodé pendant cette marche, qui dura plus d'une heure, à cause des petits cailloux dont les rues de Goa sont parsemées, qui me mirent les pieds en sang. L'on nous fit promener dans les plus grandes rues, et nous fûmes partout regardés d'une foule innombrable de peuple, qui était accouru de tous les endroits de l'Inde et qui bordait tous les chemins par où nous devions passer, car on a soin d'avertir au prône dans les paroisses des lieux éloignés, longtemps avant que l'acte de foi se fasse. Enfin, couverts de honte et de confusion et très fatigués de la marche, nous arrivâmes en l'église de Saint-François, qui était pour cette fois destinée et préparée pour la célébration de l'autodafé. Le grand autel était paré de noir et il y avait dessus six chandeliers d'argent, avec autant de cierges de cire blanche allumés ; l'on avait élevé aux deux côtés de l'autel deux manières de trônes, l'un à droite pour l'inquisiteur et ses conseillers, l'autre à gauche pour le vice-roi et sa cour. À quelque distance et vis-à-vis du grand autel, tirant un peu vers la porte, l'on avait dressé un autre autel sur lequel l'on avait mis dix missels ouverts ; de là jusqu'à la porte de l'église, l'on avait fait une galerie large d'environ trois pieds avec un balustre de chaque côté, et de part et d'autre on avait placé des bancs pour asseoir les criminels et leurs parrains, qui s'y allaient mettre à mesure qu'ils entraient dans l'église, en sorte que les premiers venus étaient plus proches de l'autel ; aussitôt que je fus entré et placé en mon rang, je m'appliquai à considérer l'ordre qu'on faisait observer à ceux qui venaient après moi ; je vis que ceux à qui l'on avait donné ces horribles *carochas* dont j'ai parlé marchaient les derniers de notre troupe, qu'immédiatement après eux l'on portait un grand crucifix dont la face regardait ceux qui le précédaient et qui était suivi de deux personnes et de quatre statues à hauteur d'homme représentées au naturel, attachées chacune au bout d'une longue perche et accompagnées d'autant de cassettes portées chacune par un homme et remplies des ossements de ceux que les statues représentaient. La face du crucifix tournée vers ceux qui le précèdent marque la miséricorde dont on a usé à leur égard en les délivrant de la mort quoiqu'ils l'eussent justement méritée, et le même crucifix tournant le dos à ceux qui le suivent signifie que ces infortunés n'ont plus de grâce à espérer : c'est ainsi que tout est mystérieux dans le Saint-Office. La manière dont ces misérables étaient vêtus n'était pas moins propre à inspirer de l'horreur que de la pitié ; tant les personnes vivantes que les statues portaient une *samarra* de toile grise toute peinte de diables, de flammes et de tisons embrasés sur lesquels la tête du patient était représentée au naturel devant et derrière, avec sa sentence écrite au bas, portant en abrégé et en gros caractères son nom, celui de sa patrie et le crime pour lequel il était condamné. Outre cet habillement épouvantable, ils avaient encore de ces funestes *carochas*, couvertes

comme les vêtements de flammes et de démons. Les petits coffres où étaient enfermés les os de ceux qui étaient morts et à qui le procès avait été fait, devant ou après le décès, pendant ou avant leur détention, afin de donner lieu à la confiscation de leurs biens, étaient aussi peints de noir et couverts de démons et de flammes. »

Puis c'est la lecture publique des sentences : Dellon est condamné à la confiscation de ses biens et à cinq ans de galère, exécutable au Portugal. L'acte de foi se termine par la lecture de la sentence de tous ceux qui sont destinés à alimenter les bûchers de la Sainte Inquisition : « Le lendemain de l'exécution, on porte dans les églises des dominicains les portraits de ceux que l'on a fait mourir. Leur tête seulement y est représentée au naturel, posée sur des tisons embrasés ; l'on met au bas leur nom, celui de leur père et de leur pays, la qualité du crime pour lequel [ils ont été condamnés], avec l'année, le mois et le jour de l'exécution. »

Voici, pour finir, la liste des pénitences lues par l'inquisiteur à Charles Dellon après le prononcé de la sentence : « Dans les trois prochaines années, il se confessera et communiera, la première tous les mois, et les deux suivantes aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de Noël et de l'Assomption de Notre-Dame. Il entendra la messe et le sermon les dimanches et les fêtes, s'il en a la commodité. Il récitera pendant lesdites trois années tous les jours cinq fois le Pater et l'Ave Maria, en l'honneur des cinq plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il ne liera amitié ni aucun commerce particulier avec des hérétiques ou des personnes dont la foi soit suspecte, qui puissent préjudicier à son salut. Enfin il gardera exactement le secret sur tout ce qu'il a vu, dit ou oui ou qui s'est traité avec lui, tant à la table, qu'aux autres lieux du Saint-Office. » Francisco Delgado de Matos.

C'était – il faut en convenir – un moindre mal.

*

L'aventure de Charles Dellon ne s'arrête pas là. Il lui reste encore cinq années de galère à accomplir. Mais comment purger cette peine ? Puissance atlantique, le Portugal n'a pas de galères ! On décide en attendant de le transférer à Lisbonne.

Le 27 janvier 1676, le condamné est conduit, les fers aux pieds, à bord d'un vaisseau qui cingle à travers l'océan, atteint au Brésil et, au bout d'un long périple, arrive à Lisbonne onze mois plus tard, le 15 décembre. Direction la « Galère » : c'est le nom de substitution du bague – on ne peut mieux choisi... Une ambiance dantesque que nous décrit le nouvel arrivant avec, toujours, le même soin du détail : « Dans cette galère, tous les criminels sont attachés deux à deux par un pied seulement [...]. Il y a des esclaves fugitifs ou incorrigibles que

les maîtres mettent en ce lieu pour les châtier... On y voit aussi des Turcs qui ont été faits esclaves sur les vaisseaux corsaires de Barbarie [...]. Si quelqu'un de ces galériens commet une faute notable, il est fouetté d'une manière très cruelle, car on l'étend de son long le ventre à terre et, pendant que deux hommes le tiennent dans cette situation, un troisième lui frappe rudement sur les fesses avec une grosse corde goudronnée qui enlève ordinairement des portions de chair considérables, et j'en ai vu plus d'une fois qui, après de pareils châtiments, avaient les parties si mortifiées qu'il fallait y faire de profondes incisions, lesquelles dégénéraient en ulcères fâcheux et difficiles. »

Cet enfer carcéral ne pouvait que stimuler Dellon à user de tous les moyens pour en sortir. Il est informé qu'un Français, le Docteur Fabre, premier médecin de la reine du Portugal, habite à Lisbonne. Il lui demande sa protection, l'obtient. Il fait jouer en même temps les relations de sa famille auprès de la cour de France. Bossuet en personne intervient.³

Heureux concours de circonstance : la charge d'inquisiteur général vient d'être confiée à un prélat prestigieux, un homme intelligent, pétri d'humanité : dom Vérisimo de Lancastre. À la lecture de la requête présentée par Dellon au tribunal du Saint-Office, l'homme est abasourdi : « Il dit qu'il ne pouvait croire que ce que j'exposais fût véritable, n'y ayant pas apparence qu'on eût condamné un homme à cinq années de galère pour des raisons d'aussi peu de conséquence. »

Cette opinion aura raison de la résistance du Conseil Général.⁴

Dellon est libéré et autorisé à rentrer en France : ce qu'il fait le premier jour de juillet 1677. Son aventure entre les griffes de l'Inquisition aura duré quatre années.

L'histoire de Charles Dellon se perd dans les limbes de l'Histoire après la publication de sa *Relation de l'Inquisition de Goa* (1687). On sait que, dès son retour, il a passé son doctorat en médecine. À ce titre, il est entré au service du Prince de Conti. On croit savoir qu'il a vécu à Paris, où il s'est marié en octobre 1689 avec l'héritière d'une famille de riches marchands. On ignore la date de sa mort.

Le tribunal inquisitorial de Goa a été supprimé en 1812.

1. L'ouvrage, sans préface ni gravure, destiné à « circuler sous le manteau », avait fait l'objet, par précaution, d'une première publication à l'étranger, à Leyde, en 1687.

2. L'œuvre est, bien sûr, condamnée par Rome et mise à l'index par un décret du 27 mai 1690.

3. Hommage lui sera rendu dans l'épître dédicatoire de sa *Relation d'un voyage des Indes Orientales* : l'auteur y proclame Bossuet son « libérateur ».

4. La raison de cette opposition tenait à la souveraineté de chacun des tribunaux de l'Inquisition, excluant la possibilité d'un appel d'un tribunal à l'autre. C'était donc une raison « juridiquement fondée ».

Votre avis nous intéresse !

Laissez un commentaire sur le site de votre libraire en ligne et partagez vos coups de cœur sur les réseaux sociaux !

Collection Histoire et société

Disponibles en numérique

© Éditions Glyphe. Paris, 2020

Éditions Glyphe
85, avenue Ledru-Rollin – 75012 Paris
www.editions-glyphe.com

Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque de ce
livre réservées pour tous pays.

e-ISBN : 9782369341550

© 2020, version numérique Primento et Éditions Glyphe

Ce livre a été réalisé par [Primento](#), le partenaire numérique des éditeurs